

L'analyse des chiffres nous permet d'avancer les hypothèses suivantes :

**Dans le bâtiment**, l'augmentation de la population aura pour effet de dynamiser la construction et les infrastructures existantes devront être aménagées. Il va s'en suivre une augmentation des déchets de construction et de réhabilitation et une baisse des déchets de démolition.

**Dans les TP**, il en découlera :

- la création d'axes routiers et ouvrages d'art (tunnels, parking sous-terrain ....),
- la modification du réseau d'assainissement,
- la mise en place d'équipements dimensionnés ou l'adaptation des équipements existants pour le traitement des eaux usées,
- enfin, les aménagements paysagers et naturels.

### *1-3 La situation actuelle des professionnels du BTP*

- Les entreprises ont manifesté un besoin d'information sur les installations existantes et à venir pouvant réceptionner les déchets de chantier. Un besoin d'information sur les différentes catégories de déchets à trier, et des précisions sur les obligations actuelles et à venir en gestion des déchets de chantier.
- Le manque d'installations appropriées ainsi que les coûts de plus en plus élevés d'accès à ces dernières, et de transport ont été soulignés. En effet, les décharges communales ferment leurs portes les unes après les autres. De plus, les frais engendrés par l'évacuation des déchets restent difficiles à intégrer dans les offres, et pour avoir des tarifs plus compétitifs, des pratiques parfois illégales subsistent encore.

## **2- LES OPPORTUNITES**

Si les contraintes sont nombreuses, il faudra savoir tirer parti des opportunités offertes en particulier au niveau des départements.

### *2-1 Les projets concernant la gestion des déchets du BTP*

Dans la perspective d'une fermeture progressive des décharges « brutes » et des évolutions réglementaires, des professionnels du BTP ont concrétisé des projets d'installations adaptées à ce secteur spécifique.

Dans les départements de la Drôme et de l'Ardèche, ces installations se présentent sous la forme de plates-formes de regroupement BTP ou d'unités de recyclage des déchets inertes.

**Les plates-formes de regroupement BTP** présentent l'avantage de réceptionner toutes les catégories de déchets du BTP et peuvent également offrir le recyclage des déchets inertes.

**Les unités de recyclage de déchets inertes** sont souvent implantées sur des sites de carrières, où peuvent être regroupés les équipements de concassage des granulats naturels et ceux pour le recyclage des déchets du BTP.

### *2-2 Une source d'activité d'emploi et d'insertion*

La mise en place du PIED et l'implantation de structures d'élimination adaptées aux déchets du BTP devraient favoriser l'emploi dans les deux départements. La création de nouveaux métiers est probable dans ce secteur : conseiller du tri sur chantier, assistance technique....

## CHAPITRE 5

### OBJECTIFS DU PLAN

Les principaux objectifs de la planification des déchets de chantiers du BTP en Drôme Ardèche sont les suivants :

1. **Assurer le respect de la réglementation** en luttant contre les décharges sauvages et en faisant appliquer le principe du « pollueur-payeur » contenu dans la loi du 15 juillet 1975, qui attribue la charge du traitement et l'élimination des déchets à leurs producteurs.
2. **Mettre en place un réseau de traitement et proposer l'organisation des circuits financiers de façon à ce que les coûts soient intégrés et clairement répartis.** Ce réseau devra offrir aux professionnels des travaux publics un service de proximité afin de réduire le transport des déchets et le coût de leur traitement. La planification devra permettre la mise en place d'une répartition géographique équilibrée des installations de recyclage, de dépôts pour les matériaux valorisables et d'enfouissement pour les déchets ultimes.
3. **Permettre au secteur du bâtiment et des travaux publics de participer au principe de réduction à la source des déchets posé dans la loi du 13 juillet 1992.**
4. **Réduire la mise en décharge et favoriser la valorisation et le recyclage des déchets.** Il est bien entendu que le recyclage ne peut se pratiquer que dans le respect des exigences technologiques environnementales et de santé publique. La planification devra prévoir l'utilisation des réseaux existants de recyclage et de valorisation des déchets et la mise en place d'installations nouvelles.
5. **Permettre l'utilisation des matériaux recyclés dans les chantiers du BTP,** dans le cadre des exigences habituelles de sécurité environnementale, de sécurité technologique pour les ouvrages et la santé publique, et dans le respect des normes de production françaises et européennes.

L'emploi de matériaux recyclés offre trois avantages majeurs :

- une économie de décharge
- une rationalisation dans l'exploitation de carrières
- une économie de transport grâce à une production généralement locale
- une gestion durable des ressources naturelles.

**Impliquer les maîtres d'ouvrages publics dans l'élimination des déchets qui sont générés par la réalisation de leurs commandes.**

## CHAPITRE 6

### PRESENTATION DU SCENARIO PROPOSE POUR LA GESTION DES DECHETS DU BTP DANS LES DEPARTEMENTS DE DROME ET ARDECHE

#### 1- L'ORGANISATION INTERDEPARTEMENTALE PAR PERIMETRES

La finalité du plan de gestion des déchets du BTP est la proposition de structures d'élimination adaptées et pérennes pour les déchets du BTP. Dans cette optique, la compréhension des circuits actuels de collecte et de traitement des déchets du BTP passe par l'analyse des paramètres suivants, à savoir :

1. Les circuits actuels de collecte des ordures ménagères et déchets assimilés ;
2. Le périmètre d'intervention des entreprises du BTP (zone rurale / zone urbaine) ;
3. La carte des départements Drôme et Ardèche (topographie ; réseaux routiers) ;
4. La population active des départements Drôme et Ardèche par canton (sources INSEE / ASSEDIC).

Le résultat de cette analyse s'est matérialisée par le découpage des départements Drôme et Ardèche en 14 secteurs. Pour ce découpage, on se rapportera à la page 6 du document, joint en annexe, « Les déchets de chantier du BTP, Drôme Ardèche, état des lieux et proposition d'un schéma bi-départemental de gestion », élaboré par la Fédération du BTP Drôme Ardèche.

Toutefois, afin de conserver une homogénéité avec le PIED, il convient d'intégrer ces 14 secteurs dans l'organisation interdépartementale définie par périmètre.

Les périmètres du plan interdépartemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés sont au nombre de trois :

#### 1- Le périmètre I : NORD

Ce périmètre comprend les secteurs à dominante urbaine de Valence, Romans/Bourg-de-Péage et Annonay ; les secteurs de petites villes ou périurbains de Privas et de Saint-Vallier/Tournon et les secteurs ruraux de Crest/Die et du Cheylard.

#### 2- Le périmètre II : SUD ARDECHE

Ce périmètre comprend les secteurs ruraux d'Aubenas Nord et d'Aubenas Sud et le secteur semi-urbain d'Aubenas Centre.

#### 3- Le périmètre III : SUD DROME ET VALLEE DU RHONE

Ce périmètre comprend les secteurs urbains de Montélimar et Saint-Paul-Trois-Châteaux/Bourg-Saint-Andéol et les deux secteurs ruraux de Nyons/Dieulefit et de Buis-les-Baronnies.

Remarque importante : les périmètres définis pour le traitement des Ordures Ménagères sont applicables aux D.I.B. Les D.I.B peuvent être exportés d'un périmètre vers un autre, sous réserve des effets de bord (départements limitrophes) et que l'opération débouche sur un traitement après tri-matière plus poussé du déchet au sens de la valorisation (ex : incinération, thermolyse...).

## 2- L'IMPLANTATION DES STRUCTURES D'ACCUEIL ADAPTEES

Pour atteindre les objectifs fixés pour la gestion des déchets de chantier en Drôme et en Ardèche, une organisation novatrice et des outils adaptés et pérennes devront être mis en place. Cette organisation novatrice devra passer par la création et l'implantation de structures d'accueil du type :

- plates-formes principales (regroupement + tri)
- plates-formes secondaires (regroupement)
- centres de stockage de classe 3
- unités de recyclage

**Remarque importante :** le choix des secteurs pour l'implantation des plates-formes n'est pas aléatoire. En effet, une étude a été réalisée en 1997 par le CEBTP pour le compte de l'ADEME et de la FNB, avec la participation d'EDF. Elle a porté sur la conception et la mise en place des plates-formes de regroupement, de tri et de pré-traitement des déchets de chantier. Les conclusions de cette étude ont permis de mettre en évidence les limites de rentabilité pour les plates-formes de regroupement et les plates-formes de tri.

**Si le gisement annuel des déchets de chantier sur le secteur considéré < 40 000 tonnes**, la plate-forme de regroupement doit être privilégiée.

**Si le gisement annuel des déchets de chantier sur le secteur considéré > 40 000 tonnes**, la plate-forme de tri peut être envisagée.

En outre, une connaissance des caractéristiques du gisement peut être intéressante. En effet, si la composition du gisement est aléatoire, l'installation de tri est plus adaptée. A contrario, si la présence d'un matériau est prédominante, la plate-forme de regroupement est plus appropriée.

Une autre conclusion de l'étude : en zone rurale, le rayon d'action de la plate-forme est de 25 km ; en zone urbaine, ce dernier est de 10 km.

**Toute implantation de plate-forme, qu'elle soit principale ou secondaire doit s'appuyer sur la nomenclature Régime ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement).**

**NOTA :** Pour la cartographie des installations à créer, on se rapportera aux pages centrales 8 et 9 du document, joint en annexe, « Les déchets de chantier du BTP, Drôme Ardèche, état des lieux et proposition d'un schéma bi-départemental de gestion », élaboré par la Fédération du BTP Drôme Ardèche.

### 2-1 Les plates-formes principales (regroupement + tri)

Outre la concentration sur un même site des déchets de chantier, la plate-forme de tri comme son nom l'indique, a pour fonction première le tri des déchets complexes du BTP.

Cet outil doit permettre l'accueil des déchets en mélange mais aussi des déchets triés, petits et gros tonnages. Le but est d'offrir un service à l'ensemble de la profession : artisans et entreprises du BTP. Afin de capter l'essentiel du gisement, tout action volontariste en faveur du tri devra être récompensée ; les tarifs de prise en charge devront l'intégrer.

Par ailleurs, cette filière conçue pour le tri des déchets spécifiques du bâtiment (construction, réhabilitation, démolition) doit accueillir les professionnels du TP, par la localisation d'une zone de stockage appropriée. Leur implantation sera fortement liée au gisement des déchets estimés sur la zone.

Les principaux facteurs pouvant influencer sur la rentabilité d'un tel outil sont :

- L'accessibilité du site ;
- Les tarifs de prise en charge directement liés aux quantités réceptionnées et du choix des filières de valorisation retenues sortie plate-forme.

**Remarque importante :** Les impacts liés aux transferts des inertes vers un centre de stockage peuvent être évités en associant la plate-forme de tri à un centre de stockage de classe 3. La carte met en évidence l'association des plates-formes de tri avec les centres de stockage de classe 3.

### 2-2 Les plates-formes secondaires (regroupement)

Il s'agit d'une station de transit dimensionnée pour l'accueil des petits et gros tonnages des déchets des professionnels du BTP. Il ne s'agit pas de la destination finale des déchets.

Ces filières sont destinées à regrouper les déchets produits de manière dispersée, sur un site unique, en attente de transfert par véhicule de moyenne capacité vers une plate-forme de tri BTP, filières de valorisation ou encore centre de stockage.

Afin de répondre aux besoins des professionnels et faciliter l'accès, deux possibilités sont offertes :

- la réception des déchets non triés,
- la réception des déchets triés.

**L'implantation des plates-formes de regroupement est à privilégier dans des zones géographiques éloignées des installations de traitement. Sur les secteurs urbains, la raréfaction de l'espace disponible peut également inciter la proposition de plates-formes de regroupement, satellites de plates-formes de tri localisées dans un périmètre proche.**

### 2-3 Les centres de stockage de classe 3

**Les créations de centres de stockage de classe 3 peuvent se justifier pour les raisons suivantes :**

- Proposer un exutoire sur une durée courte pour la réhabilitation urgente de décharges « brutes » ou mise en conformité de sites ICPE,
- Remplacer les décharges « brutes » d'une part, et éviter les dépôts sauvages d'autre part afin de répondre aux attentes des professionnels du BTP dans des zones dépourvues de sites d'accueil.

### 2-4 Les unités de recyclage

En raison de l'évolution réglementaire et des contraintes associées, l'option du recyclage est intéressante.

En zone urbaine, l'implantation de centres de stockage n'est pas simple (problèmes d'espace, nuisances diverses pour les riverains, impact visuel...). Aussi, la problématique des déchets inertes peut être résolue en associant une plate-forme (quel que soit le type) et une unité de recyclage.

Toutefois, l'existence sur un même site d'une plate-forme et d'une unité de recyclage n'est pas toujours facile.

En effet, deux métiers opposés y sont regroupés :

- ① la réception, le tri et le traitement des déchets toutes catégories confondues
- ② le recyclage des inertes d'autre part.

En zone rurale, si le tonnage de déchets inertes n'est pas suffisant, deux possibilités peuvent s'envisager :

- l'implantation d'un centre de stockage de classe 3 pour résoudre la problématique des déchets inertes,
- le transit des déchets inertes sur une plate-forme de regroupement et leur réorientation vers une unité de recyclage permettant de les traiter.

### 3- LOCALISATION DES STRUCTURES D' ACCUEIL

✍ Il n'existe pas véritablement des filières sur les secteurs « urbains » de Valence, Romans/Bourg de Péage, Montélimar, Pierrelatte et Aubenas centre, qui répondent aux attentes des professionnels. En effet, les centres de tri « opérationnels » sont dimensionnés principalement pour la réception des DIB. Aussi, les bennes en mélange avec une forte

proportion d'inertes ou bien les rotations importantes de gravats ne peuvent pas toujours être prises en charge.

La carte, insérée dans le document de synthèse joint en annexe, « Les déchets de chantier du BTP, Drôme Ardèche, état des lieux et proposition d'un schéma bi-départemental de gestion », élaboré par la Fédération du BTP Drôme Ardèche, fait figurer le besoin d'initier des plates-formes principales sur ces 3 secteurs.

Toutefois, l'idée n'est pas de créer des équipements supplémentaires qui ne seraient pas rentables et qui se rajouteraient au paysage existant.

Deux cas peuvent être envisagés :

- des associations de professionnels,
- l'adaptation des équipements actuels des centres de tri existants pour une meilleure réception des déchets du BTP.

✍ Sur les secteurs ruraux ou semi-urbains secteurs (Aubenas Nord, Aubenas Centre, Aubenas Sud, Le Cheylard, Crest-Die, Nyons) pour lesquels le gisement n'est pas suffisant, les plates-formes secondaires sont requises.

### 4- COUT DE LA PLANIFICATION DES DECHETS DE CHANTIER

Les investissements nécessaires à la planification des déchets de chantier sont détaillés dans le tableau ci-après :

	Nombre	Coût prévisionnel HT en euros
<b>Plate-forme principale</b> (regroupement + tri)	5	4 600 000
<b>Plate-forme secondaire</b> regroupement	8	1 200 000
<b>Centre de stockage de classe 3</b>	3	400 000
<b>Unités de recyclage des matériaux inertes</b>	3	1 800 000
<b>Total</b>		<b>8 000 000</b>

Remarque importante :

1/ Les infrastructures à réaliser relèvent de l'initiative privée. Les collectivités locales n'ont pas de compétence particulière dans la gestion des déchets générés par les activités économiques. Cependant il n'est pas exclu que certaines collectivités locales signataires de la charte puissent, dans le cadre des prestations dont elles assurent la maîtrise d'ouvrage, contribuer à la mise en place des conditions nécessaires pour atteindre les objectifs du plan.

2/ Il est important de préciser que ces estimations financières restent arbitraires et qu'elles dépendront de nombreux facteurs au moment de l'implantation de la plate-forme, à savoir : nature des déchets triés, flux traité annuellement, degré du tri visé, recyclage des matériaux

inertes. On peut cependant noter que, dès à présent, des plateformes se créent ou sont sur le point de se créer ce qui tend à montrer la pertinence des choix techniques et économiques pour la profession du B.T.P.

3/ Les prix indiqués ne comprennent pas les prestations suivantes :

- le relevé topographique du terrain et les indications de sa résistance,
- le calcul des fondations,
- les travaux de génie civil, terrassements, fouilles, scellements, maçonneries ou similaires et toute modification des lieux nécessitée par l'implantation de la plateforme.

**Comme le met en évidence le tableau ci-dessus, le maillage d'installations pérennes pour le traitement des déchets du BTP en Drôme Ardèche représente des investissements considérables. Toutefois, il est important de préciser que l'étude initiée par la fédération du bâtiment et des Travaux Publics Drôme et Ardèche a mis en évidence ce déficit de structures d'accueil pour la profession du BTP ce qui a déjà favorisé l'implantation des premières structures d'accueil par des acteurs essentiellement privés.**

**En outre, compte tenu de l'urgence de la création de telles filières, la tolérance sera accordée aux premiers investisseurs qui proposeront des sites aux équipements sommaires. Une progression des investissements pourra être réalisée, étroitement liée à la rentabilité du site.**

## 5- OPTIMISATION DES STRUCTURES D'ACCUEIL

La proposition du maillage de plates-formes et d'unités de recyclage pour les déchets de chantier en Drôme Ardèche s'inscrit dans une logique :

- De pérennité afin que la profession puisse s'appuyer sur des outils de traitement adaptés ;
- De proximité afin de réduire le transport des déchets et leur coût de traitement ;
- De réduction de mise en décharge et de développement de la valorisation et du recyclage ;
- D'économie rationnelle des ressources naturelles par l'utilisation optimale des matériaux dits « inertes » recyclés dans l'exécution des travaux.

La crédibilité et l'équilibre de ces structures d'accueil dépendront de leur nombre limité. Les conditions d'implantation de ces outils devront suivre les dispositions de la charte de bonne gestion des déchets de chantier.

Par ailleurs, la rentabilité de ces structures d'accueil pourra être optimisée dans la mesure où :

- Les artisans et les entreprises du BTP (aidés en cela par les maîtres d'œuvre publics ou privés) utilisent le réseau de filières mis en place. Des consignes précises à l'entrée des installations gérées par les collectivités devront être données de manière à limiter le tonnage des déchets de chantier sur les périmètres où existeront ces outils ;
- Le coût de traitement des déchets de chantier est pris en compte systématiquement par le maître d'ouvrage au niveau des appels d'offres et la traçabilité du traitement des déchets vérifiée ;
- L'emploi des matériaux recyclés devra être privilégié pour l'ensemble des travaux dont les applications ont été éprouvées.

## 6- IMPLICATION DES ACTEURS

### 6-1 Engagements du Maître d'Ouvrage

1. Le Maître d'Ouvrage affiche sa volonté en matière de gestion environnementale des déchets de chantier.  
Au stade de la programmation, il définit ses exigences (degré de tri visé, évacuation des déchets dans des filières conformes à la réglementation, contrôle des déchets).  
Au stade des études, il tient compte de la gestion des déchets de chantier dans la rémunération du Maître d'œuvre.
2. Au stade de la consultation des entreprises, le Maître d'Ouvrage exige le chiffrage du poste « déchets » et le rémunère. Pour cela, il produit dans les dossiers de consultation les éléments nécessaires au chiffrage (qualité, volume des déchets)
3. Le Maître d'Ouvrage exige la transmission du document permettant de vérifier la conformité de l'élimination des déchets générés. Il en fixe les modalités dans les pièces contractuelles.

### 6-2 Engagements du Maître d'œuvre

1. Le Maître d'Ouvre incite le maître d'ouvrage à optimiser la gestion environnementale des matériaux utilisés ainsi que celle des déchets générés sur chantier (utilisation de matériaux recyclés de préférence aux matériaux naturels à qualité technique et conditions économiques voisines, techniques moins productrices de déchets, contrôle des flux, organisation, coûts).
2. Le Maître d'Ouvre réalise, sur demande de la maîtrise d'ouvrage, l'estimation de la nature des déchets et des quantités associées qui seront produits sur le chantier. Pour y parvenir, il se dote de moyens nécessaires (outils techniques, formation de personnel,...) ou fait appel à des prestataires compétents. Le résultat de cette estimation est intégré par le Maître d'Ouvrage dans le dossier de consultation.

### 6-3 Engagements des entreprises

1. L'entreprise assure l'évacuation des déchets de chantier vers un site conforme à la réglementation
2. L'entreprise s'engage à fournir au maître d'ouvrage les pièces justificatives de l'élimination des déchets, en conformité avec la réglementation
3. L'entreprise assure, en tant que de besoin, les opérations nécessaires de tri afin de faciliter la ventilation des différents matériaux
4. L'entreprise se dote de moyens nécessaires (formation du personnel d'exécution et d'encadrement, moyens matériels) afin d'atteindre les objectifs ci-dessus.

*6-4 Engagements des exploitants de sites autorisés de réception des déchets de chantier -*

L'exploitant délivre, après acceptation, pesée et déchargement des matériaux livrés, un document approprié qui permet d'attester de la conformité de l'élimination des déchets.

*6-5 Rôle des collectivités locales*

Il est rappelé que les mairies sont impliquées dans la fermeture des décharges communales sauvages susceptibles d'accueillir des flux de déchets de chantier. Elles orientent les producteurs de déchets vers les sites autorisés par tous moyens et notamment par l'installation d'une signalisation adéquate.

**ANNEXE :**

**LES DECHETS DE CHANTIER DU B.T.P.**

**DROME-ARDECHE**

**ETAT DES LIEUX**

**ET**

**PROPOSITION D'UN SCHEMA**

**BIDEPARTEMENTAL DE GESTION**

## Annexe 5

### **Courrier de demande du propriétaire pour le remblaiement de l'ancienne carrière**

*Source : CHEVAL Granulats*

Monsieur Montluet  
1642 chemin des Bruyères  
26210 EPINOUBE

Epinoube, le 15 janvier 2014

**REÇU 27 JAN. 2014**

**Entreprise Cheval  
A l'attention de Monsieur Cheval Patrice  
Quartier Mondy  
26300 Bourg de Péage**

Monsieur,

Propriétaire des parcelles numéro 21, 22, 23 et 11 section AC au lieu-dit « Lachal » sur la commune d'Epinoube, parcelles dont le gisement a été exploité à terme et remis en état fin de l'année 2013 par la société Cheval Frères, je me permets de vous solliciter pour remblayer la totalité du terrain avec des matériaux inertes afin que celui-ci retrouve son état initial d'avant exploitation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations les meilleures.

Monsieur Montluet

*Fait à Epinoube le 23/01/2014*





## **Annexe 6**

# **Procédure de gestion des remblais inertes**

*Source : Groupe CHEVAL*



# Procédure

## Remblaiement des carrières

L'arrêté du 22 septembre 1994 relatif aux carrières (art. 12.3) rappelle notamment que :

« Le remblayage des carrières ne doit pas nuire à la qualité et au bon écoulement des eaux. Lorsqu'il est réalisé avec des apports de matériaux extérieurs (déblais de terrassements, matériaux de démolition, ...), ceux-ci doivent être préalablement triés de manière à garantir l'utilisation des seuls matériaux inertes ».

« Les apports extérieurs sont accompagnés d'un bordereau de suivi qui indique leur provenance, leur destination, leurs quantités, leurs caractéristiques et les moyens de transport utilisés, et qui atteste la conformité des matériaux à leur destination ».

« L'exploitant tient à jour un registre sur lequel sont répertoriés la provenance, les quantités, les caractéristiques des matériaux et les moyens de transport utilisés ainsi qu'un plan topographique permettant de localiser les zones de remblais correspondant aux données figurant sur le registre ».

« L'arrêté d'autorisation fixe la nature, les modalités de tri et les conditions d'utilisation des matériaux extérieurs admis sur le site. Il prévoit, le cas échéant, la mise en place d'un réseau de surveillance de la qualité des eaux souterraines et la fréquence des mesures à réaliser »

<i>Date</i>	<i>Révision</i>	<i>Contenu de la modification</i>
<b>05/07/2013</b>	<b>A</b>	<b>Création</b>

<b>Rédacteur</b>	<b>Vérificateur</b>	<b>Approbateur</b>
<b>P. LACROIX</b>	<b>S.Dillenseger</b>	<b>Patrice CHEVAL</b>

# Sommaire

- I. **Objet de la procédure**
- II. **Documents de référence**
- III. **Caractéristiques des matériaux acceptés**
- IV. **Méthodologie**
- V. **Plan de contrôle**

## I. Objet de la procédure

Cette procédure a pour but de définir la méthodologie utilisée dans le cadre du remblaiement des carrières alluvionnaires du Groupe Cheval.

Elle décrit les modes opératoires de réception, de tri, d'enfouissement et de localisation des matériaux acceptés.

## II. Documents de référence

- Décret N° 77-1133 du 21 septembre 1977 modifié relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement,
- Nomenclature des installations classées – rubrique 2510,
- Loi sur l'eau n° 93-3 du 3 janvier 1992,
- Arrêté ministériel modifié du 22 septembre 1994 relatif à l'exploitation des carrières,
- Arrêté Préfectoral n°04-1278 du 30 mars 2004 (carrière de Mondy),
- Arrêté Préfectoral n°07-3537 du 6 juillet 2007 (carrière d'Alixan),
- Arrêté Préfectoral n°2011161-0008 (carrière de Chabeuil, Gachet sud).

## III. Caractéristiques des matériaux acceptés

### LISTE DES DECHETS ADMISSIBLES SANS REALISATION DE LA PROCEDURE D'ACCEPTATION PREALABLE

CODE DECHET	DESCRIPTION	RESTRICTIONS
17 01 01	Béton	Uniquement les déchets de production et de commercialisation, ainsi que les déchets de construction et de démolition ne provenant pas de sites contaminés, triés (2)
17 01 02	Briques	Uniquement les déchets de production et de commercialisation, ainsi que les déchets de construction et de démolition ne provenant pas de sites contaminés, triés (2)
17 01 03	Tuiles et céramiques	Uniquement les déchets de production et de commercialisation, ainsi que les déchets de construction et de démolition ne provenant pas de sites contaminés, triés (2)
17 01 07	Mélange de béton, tuiles et céramiques ne contenant pas de substances dangereuses	Uniquement les déchets de construction et de démolition ne provenant pas de sites contaminés, triés (2)
17 05 04	Terres et cailloux ne contenant pas de substances dangereuses	A l'exclusion de la terre végétale, de la tourbe et des terres et cailloux provenant de sites contaminés.
20 02 02	Terres et pierres	Provenant uniquement de jardins et de parcs et à l'exclusion de la terre végétale et de la tourbe.

(1) Annexe II à l'article R.541-8 du code de l'environnement.

(2) (2) Les déchets préalablement triés mentionnés dans cette liste et contenant en très faible quantité d'autres types de matériaux tels que métaux, matières plastiques, du plâtre, des substances organiques, du bois, du caoutchouc, etc...peuvent également être admis dans les carrières sans réalisation de la procédure d'acceptation.

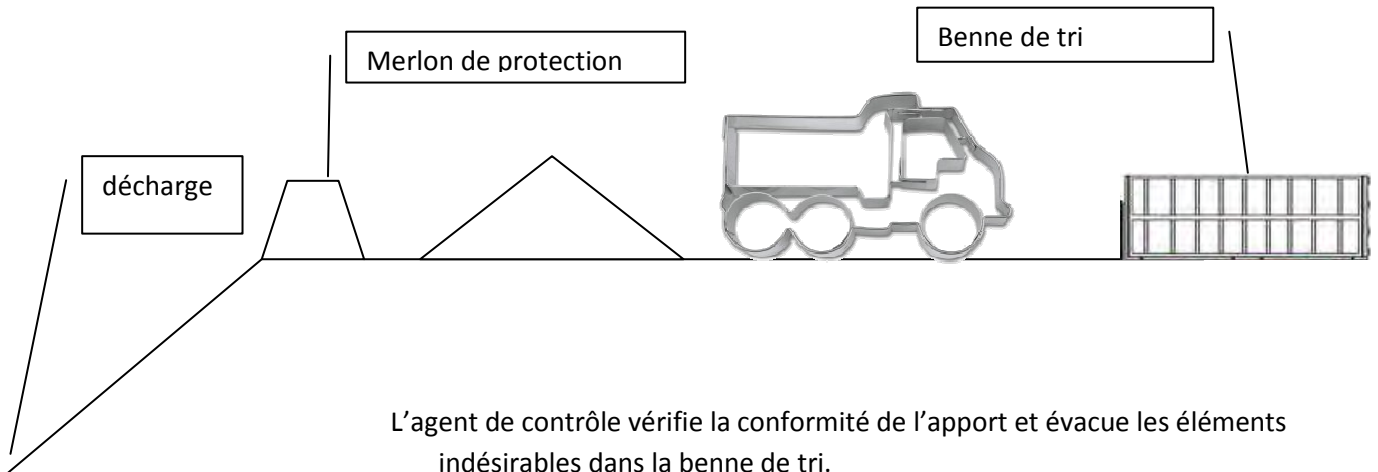
## IV. Méthodologie

### 4.1. Identification

Chaque camion est réceptionné au pont bascule et déclare la qualité de son chargement. L'enregistrement détaille le type de matériau, le nom de l'apporteur, le lieu en cas de chantier interne au groupe. Un contrôle caméra du contenu est assuré à ce stade.

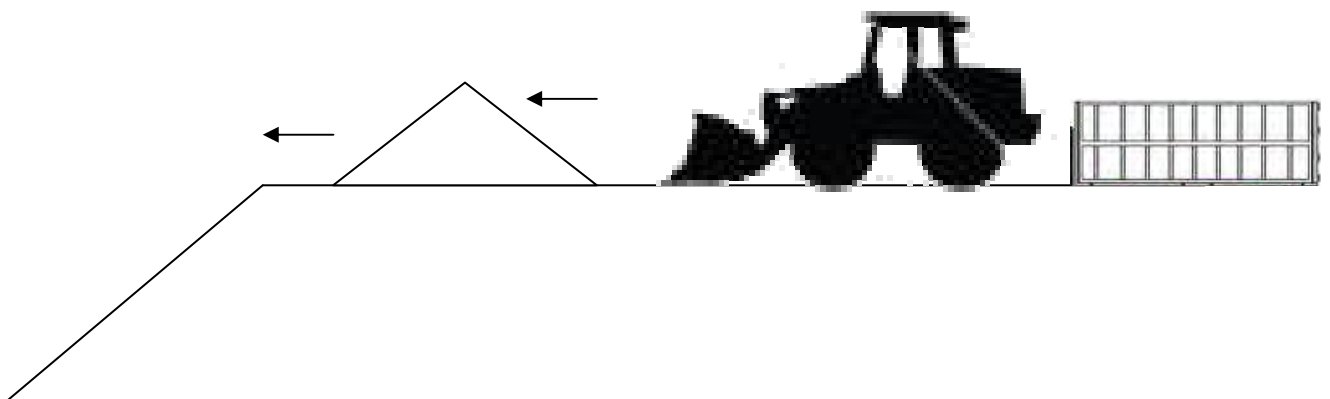
### 4.2. Aire de réception

Le camion est dirigé vers l'aire de décharge contrôlée balisée où il vide son contenu en bord de talus, protégé par un merlon de protection interdisant le déversement direct.



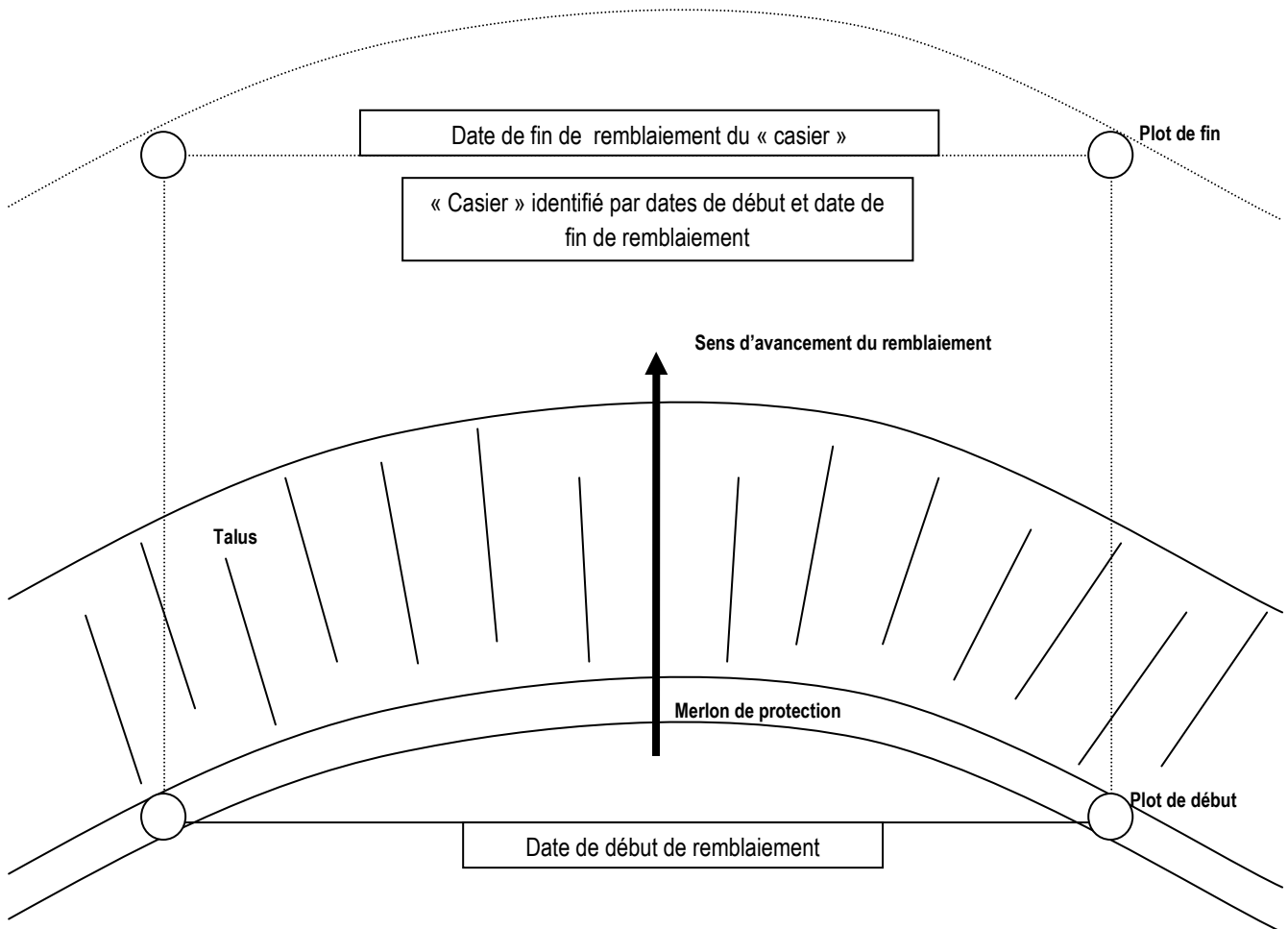
### 4.3. Décharge des matériaux dans la carrière

En fin de matinée et en fin de journée, lorsque les matériaux sont contrôlés, le merlon est ouvert pour permettre au chargeur de bouter les matériaux triés dans la zone de remblai. Dès cette opération terminée, le merlon de protection est remis en place.



#### 4.4. Identification de la zone de décharge

La décharge des matériaux fait l'objet d'une identification géographique par zones définies par un balisage matérialisé.



Chaque zone à remblayer est matérialisée à l'aide de plots faisant l'objet d'un levé topographique à leur mise en place. La date de début du remblaiement est consignée dans un registre de suivi disponible au laboratoire, ainsi que la date de fin.

Les apports en remblais font tous l'objet de pesées et l'identification des apporteurs figure sur le bon délivré à la bascule.

La fin du comblement de la zone est matérialisée par 2 plots faisant l'objet d'un levé topographique.

## V. Plan de contrôle

Les données topographiques sont reportées sur le plan de la carrière et les « casiers » sont identifiés sur ce plan.

L'origine des apports enfouis dans chaque casier est identifiable par recoupement des bons de pesées enregistrés de la date de début à la date de fin du casier.

## Annexe 7

**Exemple de bordereau de suivi des déchets  
inertes qui sera utilisé sur le site**

*Source : GéoPlusEnvironnement*

# BORDEREAU DE SUIVI DES DECHETS DE CHANTIER DE BATIMENT ET DE TRAVAUX PUBLICS

Déchets inertes

Bordereau n° .....

## 1. EMETTEUR (à remplir par l'entreprise):

Raison sociale de l'entreprise : Adresse : Tél :                                  fax : Responsable :	Nom du chantier : Lieu : Tél :                                  fax : Responsable :
--	--

## 2. RECEPTEUR (à remplir par l'entreprise):

Raison sociale de l'entreprise : Adresse : Tél :                                  fax : Responsable :	Date : Cachet et visa :
--	----------------------------

Destination du déchet	<input type="checkbox"/> Centre de tri <input type="checkbox"/> Chaufferie bois <input type="checkbox"/> Valorisation matière <input type="checkbox"/> Incinération (UIOM)	<input type="checkbox"/> Centre de stockage de déchets de classe 1 <input type="checkbox"/> Centre de stockage de déchets de classe 2 <input type="checkbox"/> Centre de stockage de déchets de classe 3 <input type="checkbox"/> Autre :			
Désignation du déchet	Type de contenant	N°	U	capacité	Taux de remplissage
					1/2 <input type="checkbox"/> 3/4 <input type="checkbox"/> plein <input type="checkbox"/>

## 3. COLLECTEUR - TRANSPORTEUR (à remplir par le collecteur - transporteur) :

Nom du collecteur - transporteur	Nom du chauffeur	Date :
		Cachet et visa :

## 4. ELIMINATEUR (à remplir par le destinataire - éliminateur) :

Nom de l'éliminateur :	Adresse de destination (lieu de traitement)	Date :
	U	Quantité reçue
Qualité du déchet: .....	<input type="checkbox"/> Bon <input type="checkbox"/> Moyen <input type="checkbox"/> Mauvais <input type="checkbox"/> Refus de la benne      ➔      Motif:	Cachet et visa :

Bordereau comprenant 3 exemplaires : *remplir un bordereau par conteneur*

- exemplaire n° 1 à conserver par l'entreprise émettrice
- exemplaire n° 2 à conserver par le collecteur - transporteur
- exemplaire n° 3 à conserver par l'éliminateur



## Annexe 8

### **Exemple de registre des admissions et des refus**

*Source : GéoPlusEnvironnement*

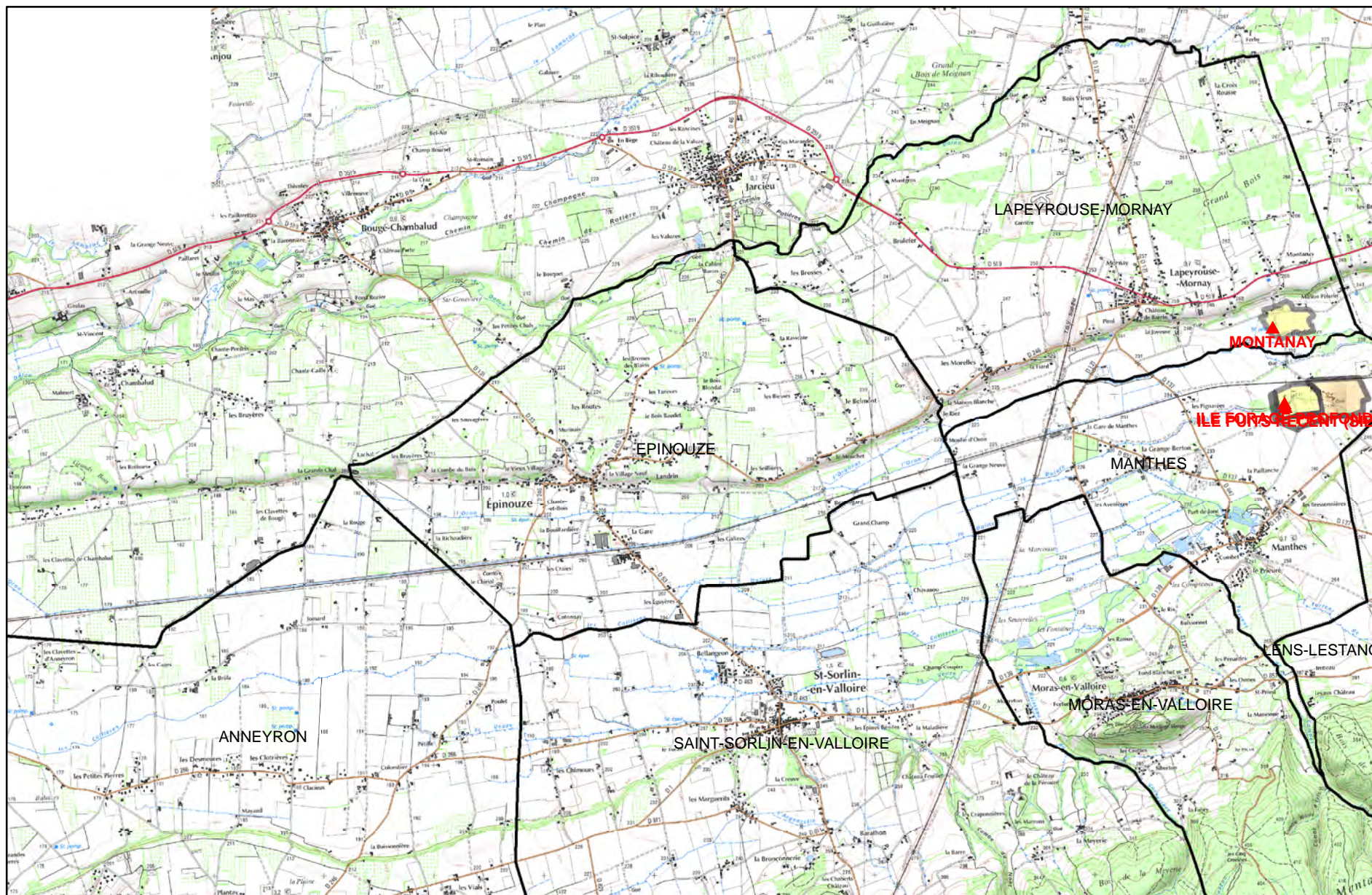




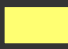




## **Annexe 9**


### **Captages AEP les plus proches**

*Source : Agence Régionale de la Santé Rhône-Alpes*



-  Captages - C5
-  PPI - C5
-  PPR - C5
-  PPE - C5
-  Limites communales

0 375 750 1 500 Mètres

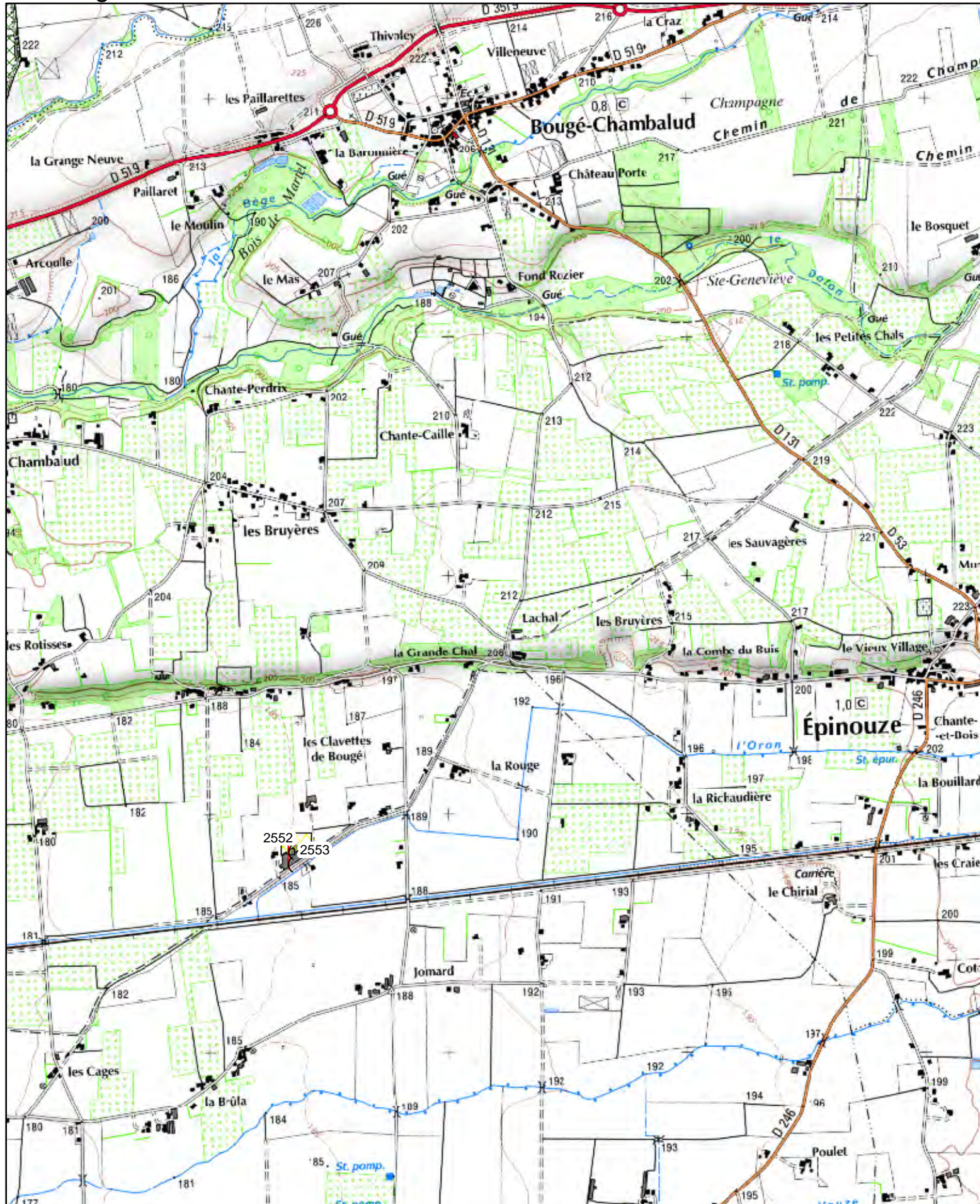


Echelle : 1:50 000

- Captage
- périmètre de protection immédiat
- périmètre de protection éloignée
- périmètre de protection rapprochée 1
- périmètre de protection rapprochée 2

1:20 000

Délégation de l'Isère



**Annexe 10**

**Diagnostic écologique du site d'Épinouze**

*Source : GéoPlusEnvironnement – février 2014*



*Cheval Frères* S.A.S

## DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

*Eléments d'évaluation des sensibilités écologiques  
à l'issue d'un inventaire hivernal en 2014*



## INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS INERTES (ISDI) : demande d'autorisation au titre des articles R.541-65 du CE

Commune d'Epinouze (26)

Rapport n°1312502

Février 2014



**GéoPlusEnvironnement**

La gestion de l'environnement, la reconnaissance du sous-sol  
et l'application de la réglementation au service de votre projet.

e-mail: [geo.plus.environnement@orange.fr](mailto:geo.plus.environnement@orange.fr)

SARL au capital de 120 000 euros - RCS : Toubuse 435 114 129 - Code NAF: 7112B

Siège social et Agence Sud

Agence Centre et Nord

Agence Ouest

Agence Sud-Est

Agence Est

Antenne PACA

Le Château

2 rue Joseph Leber

5 rue de la Rôme

Quartier Les Sables

7 rue du Breuil

Saint-Anne

31 290 GARDOUCH

45 530 VITRY AUX LOGES

49 123 CHAMPTOCE SUR LOIRE

26 380 PEYRINS

88 200 REMIREMONT

84 190 GIGONDAS

Tél : 05 34 66 43 42 / Fax : 05 61 81 62 80

Tél : 02 38 59 37 19 / Fax : 02 38 59 38 14

Tél : 02 41 34 35 82 / Fax : 02 41 34 37 95

Tél : 04 75 72 80 00 / Fax : 04 75 72 80 05

Tél : 03 29 22 12 68 / Fax : 09 70 06 14 23

Tél : 06 88 16 76 78 / Fax : 05 61 81 62 80

Site internet : [www.geo-plus-environnement.com](http://www.geo-plus-environnement.com)



SAS CHEVAL Frères – Commune d'Épinouze (26)  
*Dossier de demande d'ouverture d'une Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)*  
**Diagnostic des milieux naturels**

## PREAMBULE

La société CHEVAL Frères exploitait jusqu'en 2013 une carrière sur le territoire de la commune d'Epinouze (26). Après avoir obtenu le *quitus* validant la fin d'activité de ce site, l'entreprise souhaite désormais reconverter cette ancienne zone d'extraction en Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI). Le but de cette opération est de remblayer cette ancienne carrière pour en faciliter, à terme, l'intégration paysagère en en permettant le retour à sa topographie initiale.

En application des articles R. 541-65 et suivants du Code de l'Environnement, la société CHEVAL Frères doit déposer en Préfecture une **Demande d'Autorisation Préfectorale d'ouverture d'Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)** pour ce projet.

Dans ce cadre, le bureau d'étude **GéoPlusEnvironnement** a été mandaté pour réaliser ce dossier de demande d'autorisation, avec à l'appui une étude écologique. Cette dernière comporte une analyse de l'état initial se basant sur les inventaires naturalistes menés sur le site (faune, flore, habitat) et sur la recherche bibliographique (études existantes, consultation des organismes associatifs de protection de la nature, etc.).

Le présent dossier constitue **l'étude écologique** dont les principaux éléments sont retranscrits dans le dossier de demande d'autorisation.

L'objectif d'une telle étude vise à **soulever les sensibilités écologiques existantes** présentes sur cette zone et son environnement immédiat. Ainsi, la prise en considération de ces sensibilités par le projet se traduira par la proposition et l'implantation de mesures visant à concilier au mieux l'opportunité du projet avec la préservation de la biodiversité du site.

Conformément aux guides méthodologiques pour l'établissement d'un diagnostic écologique dans le cadre d'une étude d'impact (DIREN Midi-Pyrénées, 2002), le présent dossier reprend la trame ci-dessous :

- Chapitre 1 : Méthodologie employée (inventaire de terrain, évaluation des sensibilités) ;
- Chapitre 2 : Présentation du contexte écologique dans lequel se place le projet (zonage du patrimoine naturel, données bibliographiques) ;
- Chapitre 3 : Etat initial (présentation des espèces et des milieux) ;
- Chapitre 4 : Synthèse des enjeux écologiques et des sensibilités ;
- Chapitre 5 : Impacts potentiels du projet sur les milieux naturels et les espèces ;
- Chapitre 6 : Mesures (éviter-réduire-compenser).

# SOMMAIRE

---

<b>PREAMBULE .....</b>	<b>2</b>
<b>1- METHODOLOGIE .....</b>	<b>6</b>
1.1- Définition des 3 aires d'étude.....	6
1.2- Ressource bibliographique et organismes sollicités .....	6
1.3- Equipe de travail et date de prospection .....	7
1.4- Protocole pour l'inventaire de la flore et des habitats naturels .....	7
1.5- Protocole pour les inventaires faunistiques .....	8
1.6- Rappel réglementaire sur la protection et le statut des espèces et des habitats.....	9
1.7- Critères pour la bioévaluation .....	11
<b>2- CONTEXTE ECOLOGIQUE DU SITE .....</b>	<b>14</b>
2.1- Bilan des protections et des documents d'alerte .....	14
2.2- Synthèse du contexte naturel du projet d'ISDI .....	25
<b>3- ETAT ACTUEL DU SITE ET SYNTHESE DES SENSIBILITES .....</b>	<b>27</b>
3.1- Habitats naturels .....	27
3.2- Flore .....	33
3.3- Faune.....	34
<b>4- SYNTHESE DES SENSIBILITES ECOLOGIQUES.....</b>	<b>45</b>
4.1- Sensibilités vis-à-vis des zonages environnementaux .....	45
4.2- Sensibilités vis-à-vis des continuités écologiques (trame verte et bleue et fonctionnalités écologiques).....	45
4.3- Synthèse des sensibilités .....	46
<b>5- IMPACTS BRUTS POTENTIELS .....</b>	<b>51</b>
5.1- Nature des impacts potentiels.....	51
5.2- Impacts potentiels du projet sur les habitats et la flore.....	51
5.3- Impacts bruts potentiels sur la faune .....	52
5.4- Synthèse des impacts potentiels du projet .....	55
5.5- Incidences potentielles du projet sur la fonctionnalité écologique des zonages du patrimoine naturel : Evaluation des incidences du projet sur les sites Natura 2000.....	56
<b>6- MESURES D'EVITEMENT, D'ATTENUATION ET/OU DE COMPENSATION .....</b>	<b>57</b>
6.1- Mesures de réduction d'impact .....	57
6.2- Mesures de compensation .....	57
6.3- Mesures de réaménagement.....	57
6.4- Mesures de suivis.....	57
6.5- Synthèse des impacts résiduels.....	58
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>59</b>
<b>GLOSSAIRE.....</b>	<b>62</b>

## TABLEAUX

---

Tableau 1 : Personnes/structures ressources contactées dans le cadre de l'étude.....	6
Tableau 2 : Date, objectifs des inventaires naturalistes et conditions météorologiques.....	7
Tableau 3 : Échelle de Braun-Blanquet.....	8
Tableau 4 : Synthèse des textes relatifs aux mesures de protection pour la faune et la flore.....	10
Tableau 5 : Synthèse des ouvrages relatifs au statut de rareté des espèces faunistiques et floristiques.....	11
Tableau 6 : Caractéristiques des niveaux de sensibilités.....	13
Tableau 7 : Nombre de Zonages du patrimoine naturel inclus dans différents rayon en périphérie du périmètre immédiat.....	14
Tableau 8 : Zonages réglementaires Natura 2000 identifiés.....	17
Tableau 9 : Présentation des habitats et espèces listés en Annexe I de la Directive Oiseaux et en Annexe II et/ou IV de la Directive Habitat et justifiant la désignation des sites ZSC/ZPS.....	19
Tableau 10 : Richesse faunistique et floristique justifiant la désignation des ZNIEFF.....	23
Tableau 11 : Synthèse de la composition des zonages incluant le périmètre immédiat du projet et localisés en périphérie de l'aire d'étude écologique (zonages d'inventaire inclus dans un rayon de 2,5 km, zonages réglementaires inclus dans un rayon de 10 km).....	25
Tableau 12 : Milieux identifiés au sein du Périmètre Immédiat, ratio et intérêt patrimonial.....	27
Tableau 13 : Taxon protégé recensé sur la commune d'Épinouze d'après le PIFH.....	33
Tableau 14 : Espèces avifaunistiques remarquables contactées au cours des prospections sur le site.....	40
Tableau 15 : Synthèse des sensibilités écologiques.....	47
Tableau 16 : Synthèse des impacts potentiels du projet sur les habitats, la faune et la flore.....	55
Tableau 17 : Calendrier calquant les travaux sur la phénologie des cortèges. <b>Erreur ! Signet non défini.</b>	
Tableau 18 : Synthèse des impacts résiduel du projet post-aménagement sur les habitats, la faune et la flore.....	58

## FIGURES

---

Figure 1 : Localisation du projet et des aires d'étude écologique.....	5
Figure 2 : Localisation des zonages du patrimoine naturel aux abords de l'aire d'étude.....	15
Figure 3 : Localisation des zonages d'inventaire et réglementaires.....	16
Figure 4 : Cartographie des habitats.....	26
Figure 5 : Localisation des espèces de l'avifaune hivernante.....	41
Figure 6 : Sensibilités écologiques de l'aire d'étude.....	50

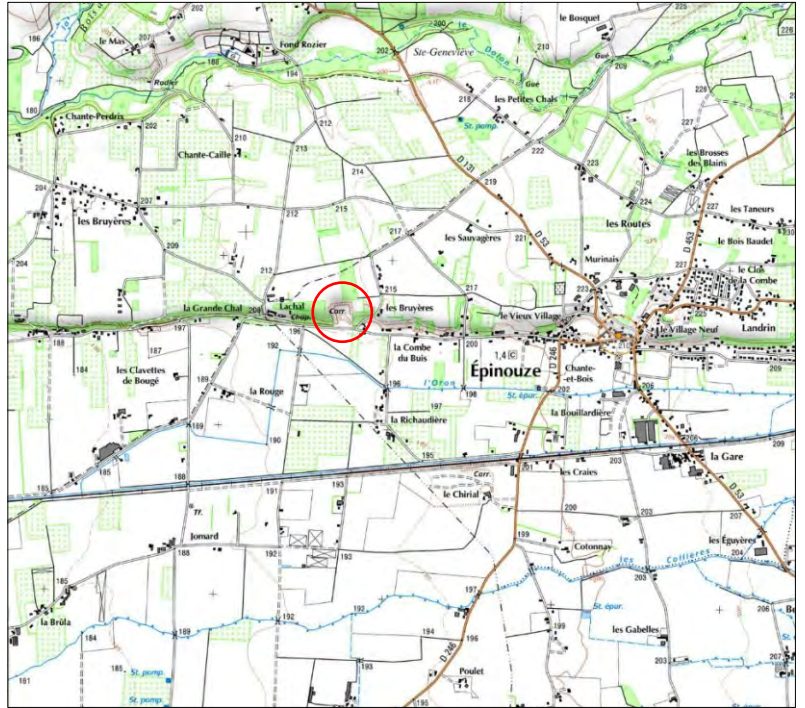
## ANNEXES

---

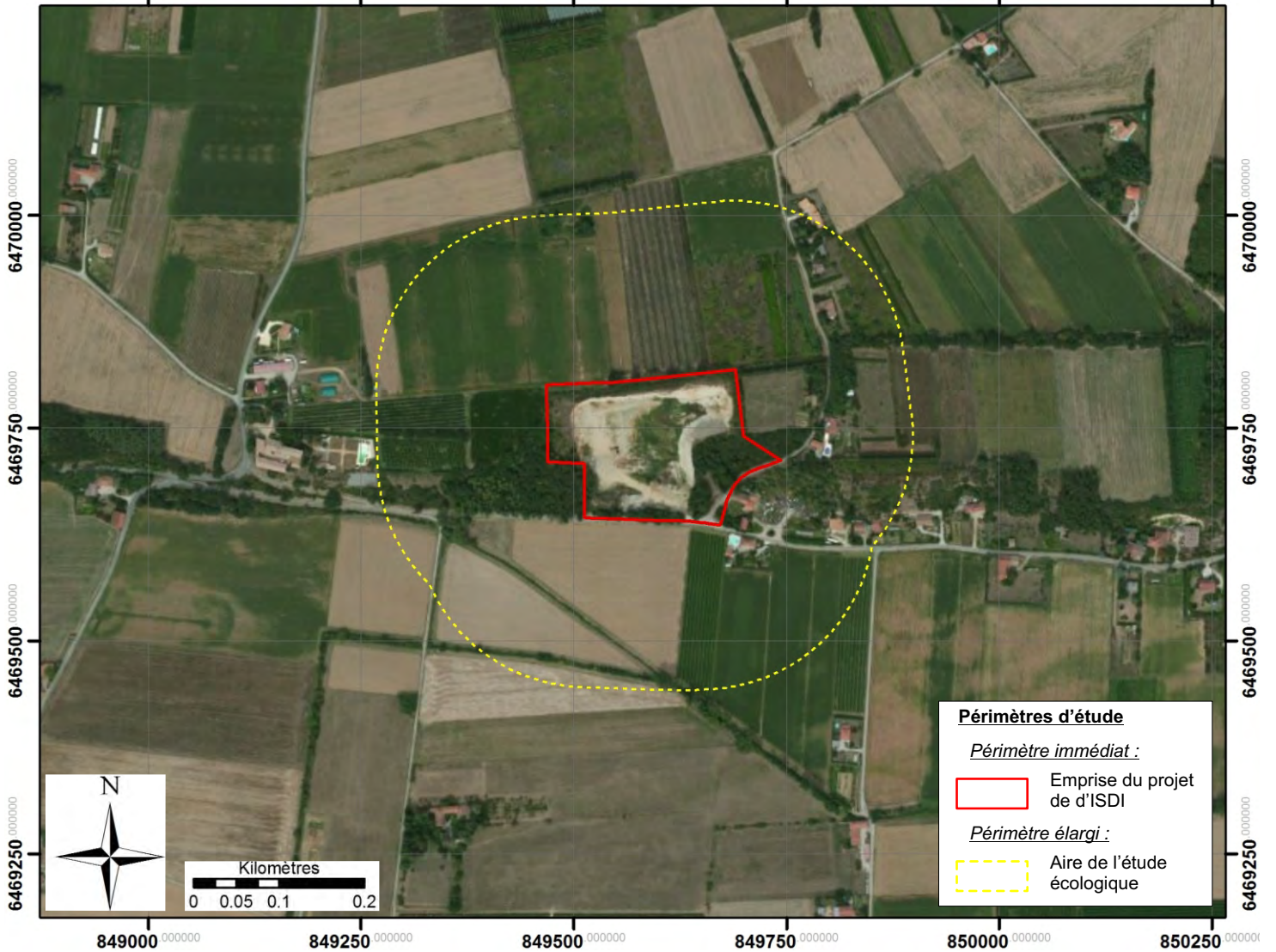
Annexe 1 : Définition des zonages du patrimoine naturel	
Annexe 2 : Fiches descriptives du site Natura 2000.	
Annexe 3 : Fiche descriptive de la ZNIEFF de type 2 localisée à proximité du projet	
Annexe 4 : Liste des espèces floristiques de la base de données du Pôle d'Information sur les Habitats et la Flore (PIFH) de la DREAL Rhône-Alpes, sur la commune d'Alixan.	
Annexe 5 : Liste des espèces floristiques relevées sur l'aire d'étude.	
Annexe 6 : Liste des espèces faunistiques recensées sur l'aire d'étude.	



Département concerné :  
Drôme (26)



849000 000000      849250 000000      849500 000000      849750 000000      850000 000000      850250 000000



SAS CHEVAL Frères - Commune d'Epinouze (26)  
Dossier de demande d'ouverture d'une installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)  
Diagnostic des milieux naturels

Figure 1

**Localisation du projet et des aires d'étude écologique**  
Sources : Google maps, Géoportail, GéoPlusEnvironnement, Février 2014



## 1- METHODOLOGIE

### 1.1- Définition des 3 aires d'étude

L'aire de prospection (Cf. Figure 1) pour mener les différents inventaires écologiques prend en compte : la **nature** du projet, l'**espace sensu stricto** du projet comprenant un biotope particulier, exploité par une biocénose, et la **surface périphérique** du projet pouvant être influencée par la future activité (perturbation des relations et échanges entre la zone périphérique et l'espace *sensu stricto*).

Trois types d'aires peuvent être différenciés :

- **Le périmètre immédiat sensu stricto** : il recoupe l'ancienne zone d'extraction, sur une superficie de **3,5 ha** ;
- **Le périmètre élargi** : il s'agit de l'aire précédente à laquelle s'ajoutent les secteurs de raccordement alentour (habitations, cultures, friches, milieux rudéraux, haies et broussailles, ancienne coupe forestière). Il s'agit de l'aire d'étude sur une superficie estimée à **30,1 ha** ;
- **Le périmètre éloigné** : il correspond à la région (rayon de 2,5 à 10 km) dans laquelle s'implante le site d'étude (Cf. Figure 2 et 3). L'objectif est de vérifier l'existence d'interrelations entre le site périmètre du projet et les zonages officiels d'inventaires et réglementaires existants en périphérie ;

D'une superficie estimée à **30,1 ha** en prenant en compte le **périmètre immédiat et élargi**, l'aire d'étude s'inscrit dans un paysage essentiellement agricole à l'extrémité ouest de la Drôme des collines.

### 1.2- Ressource bibliographique et organismes sollicités

Une première phase de recherche bibliographique permet d'étayer l'état initial du site. Il s'agit de solliciter différents organismes aussi bien publics, administratifs (DREAL de la région, ONF, ONCFS, ONEMA) que les associations locales (LPO du département, FRAPNA, Conservatoire botanique, etc.). L'objectif est de regrouper toutes les informations utiles à l'étude : atlas régionaux, études antérieures, guides, livres rouges, travaux universitaires, sites internet spécialisés (INPN, site Carmen de la DREAL et de l'ONCFS, etc.).

Le Tableau 1 reprend la liste des organismes qui ont été consultés pour la récupération de données d'inventaires, d'études antérieures et autres. Les divers documents consultés sont cités dans la bibliographie du rapport.

Tableau 1 : Personnes/structures ressources contactées dans le cadre de l'étude

Organisme	Personne	Fonction, remarques particulières	Objet de la demande
CREN Antenne Drôme	/	/	Récupération des données SIG portant sur les Zones Humides du département.
DREAL Rhône-Alpes	/	/	Consultation du site cartographique interactif Carmen : Zonage du patrimoine naturel et des zones humides.
ONCFS	/	/	Consultation de la base de données Carmen
Pôle Information Flore Habitat (IPFH)	DREAL Rhône-Alpes		Consultation de la plateforme pour vérifier la présence d'espèces floristiques patrimoniales sur la commune d'Epinozue.

### 1.3- Equipe de travail et date de prospection

La détermination des dates de prospection doit tenir compte du cycle naturel biologique (saisonnier, nyctéméral) de chaque groupe ou espèce faunistique et floristique afin d'effectuer un inventaire pertinent.

Une prospection s'est déroulée au cours de la **période hivernale de l'année 2014**. Cet unique passage a permis d'obtenir une première idée de l'évaluation de la sensibilité écologique du site.

Cette prospection a été réalisée par l'équipe d'écologues de GéoPlusEnvironnement (Cf. Tableau 2).

Tableau 2 : Date, objectifs des inventaires naturalistes et conditions météorologiques

Dates de prospection	Nature des prospections	Organisme	Météo
22 janvier 2014	<b>Inventaire faunistique</b> Diurne : mammifère terrestre, avifaune, herpétofaune, entomofaune  <b>Approche milieux et cartographie</b>	GéoPlusEnvironnement	Temps couvert, avec éclaircies dans l'après-midi. Températures douces (8°C). Vent faible à nul.

### 1.4- Protocole pour l'inventaire de la flore et des habitats naturels

Les caractéristiques stationnelles écologiques (édaphiques, climatologiques, environnementales) influencent le développement d'espèces végétales, dont les propriétés indicatrices sont connues. Ces espèces s'associent pour former des « **associations végétales** », dont les variations définissent les habitats. Ces groupements végétaux :

- définissent des exigences écologiques identiques ou voisines, en équilibre avec le milieu ambiant ;
- se composent d'espèces caractéristiques révélant une écologie particulière, et d'espèces dites compagnes ou accessoires (ubiquistes) ;
- s'organisent de façon précise dans l'espace et dans le temps, et se transforment progressivement ;
- servent de base de référence dans la description et la cartographie de la végétation et des habitats.

L'inventaire et l'analyse floristique ont pour but de qualifier et de cartographier tout type d'habitat. 3 typologies sont utilisées :

- la nomenclature « **Corine Biotope** », qui attribue un code et sert de référence pour tous les types d'habitats en France (MISSARDON M., GUIBAL L. & RAMEAU J.C. 1997) ;
- la nomenclature « **EUNIS** », plus récente et complète que le Corine Biotope (LOUVEL J., GAUDILLAT V. & PONCET L., 2013) ;
- la nomenclature **Natura 2000 (EUR 15)**, attribuée aux **habitats d'intérêt communautaire inscrits à l'Annexe I de la Directive Habitats** (ROMAO C. 1999). Les habitats considérés comme « prioritaires » sont désignés par un astérisque (\*) dans les textes.

Le caractère patrimonial et remarquable des espèces végétales inventoriées sur le site d'étude a été déterminé à partir des textes réglementaires listant les espèces protégées :

- à l'échelle **nationale** (arrêté du 20 janvier 1982) ;
- à l'échelle de la **région Rhône-Alpes** (arrêté du 4 décembre 1990), complétant la liste nationale.

Au cours de l'inventaire, chaque espèce déterminée s'est vu attribuer un indice d'Abondance-Dominance allant de 1 à 5, établi selon l'échelle de Braun-Blanquet (Cf. Tableau 3).

Tableau 3 : Échelle de Braun-Blanquet

Coefficient Abondance-Dominance	i	r	"+"	1	2	3	4	5
Recouvrement (%)	1 individu	Espèce rare	Peu abondant	<5	5-25	25-75	50-75	75-100

Les informations orthophotographiques sont issues de *Géoportail* et de *Google Maps*. Les possibles taxons d'intérêt patrimonial sont géoréférencés (sur la photo aérienne et avec un GPS de terrain).

Quelques espèces ont été relevées. Une prémisses de cartographie des milieux « naturels » a ainsi pu être réalisée.

## 1.5- Protocole pour les inventaires faunistiques

L'inventaire ayant eu lieu en période hivernal, seul les espèces d'oiseaux hivernants ont été identifiées, de même que les macro-mammifères (traces). Cette période ne s'avère pas propice pour l'inventaire de l'entomofaune et de l'herpétofaune.

**Avifaune** : les cortèges d'oiseaux ont été répertoriés principalement dans la matinée (8h30-12h00), puis au cours de la journée. Les observations ont été effectuées directement (vue, ouïe) ou indirectement (traces, fèces, restes de repas) au travers de points d'écoute et le long d'un transect traversant les différents habitats du site d'étude. Une paire de jumelles 10x42 a été employée. Seuls les hivernants ont été contactés sur le site et ses alentours.

### **Mammofaune** :

- **Mammifère terrestre** : l'inventaire se base sur un contact direct des espèces (ouïe et vue) et indirect par l'intermédiaire d'indices de présence (traces, coulées, épreintes, empreintes, cadavres, restes de repas, dégâts visibles sur le milieu) dans les zones potentiellement favorables ;
- **Chiroptères** : une recherche des sites cavernicoles est complétée par une recherche bibliographique afin de connaître les espèces potentiellement présentes et de caractériser les capacités d'accueil du site.

### **Herpétofaune** :

- **Amphibiens** : les amphibiens possèdent un habitat étendu qui additionne 4 types de milieux exploités successivement au cours de l'accomplissement de leur cycle de vie annuel : site d'hivernage, site de reproduction, terrain de chasse et quartier d'été. Une même unité spatiale fournit rarement l'ensemble des conditions nécessaires. Les amphibiens ont donc développé des comportements migratoires plus ou moins marqués afin de répondre à leurs besoins vitaux. Les recherches doivent s'articuler au printemps aussi bien en milieu terrestre qu'en milieu aquatique, sur tous les stades de développement, au travers de **prospections visuelles** dans les zones favorables (zones de ponte et de rassemblements, captures à l'épuisette des individus pour identification) et des sessions d'**écoutes nocturnes** pour les anoures (grenouilles et crapauds).



La recherche est ciblée aux abords des milieux favorables. Aucun milieu favorable dans l'enceinte du site du projet n'a été relevé ;

- **Reptiles** : les reptiles étant relativement discrets, la recherche reste essentiellement **visuelle** avec une attention portée en zone d'écotone, ensoleillées et les aires de refuge. Les périodes favorables se déroulent courant mai-juin et septembre-octobre. Une recherche des milieux favorables a été menée sur le site du projet.

Toutes les espèces identifiées **d'intérêt patrimoniale** sont dénombrées et géoréférencées sur les cartes de terrain, de même que les sites de reproduction et les zones de maturation. Une recherche bibliographique complète l'inventaire hivernal.

## 1.6- Rappel réglementaire sur la protection et le statut des espèces et des habitats

### 1.6.1- Statut de protection des espèces et des habitats

On appelle « **espèce protégée** » toute espèce animale ou végétale pour laquelle s'applique une réglementation contraignante qui lui assure une certaine protection vis-à-vis des projets d'aménagement et de toute autre action de l'homme pouvant lui porter atteinte.

Les études d'impact et d'incidences doivent étudier la compatibilité entre le projet d'aménagement et la réglementation en matière de protection des habitats, de la faune et de la flore. Les contraintes réglementaires identifiées dans le cadre de cette étude s'appuient sur des textes en vigueur au moment où l'étude est rédigée.

Cette réglementation s'applique à différentes échelles :

- **Le droit communautaire** : il s'applique sur le territoire européen des États membres :
  - les articles de la Directive 2009/147/CEE du 30 novembre 2009, dite « **Directive Oiseaux** » ;
  - les articles de la Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992, dite « **Directive Habitat / Faune / Flore** » ;
- **Le droit français** : la protection des espèces est régie par l'Article L411-1 du Code de l'Environnement stipulant « *l'interdiction de toute destruction, enlèvement, naturalisation, colportage (...) d'espèces animales non domestiques ou végétales non cultivées lorsqu'un intérêt scientifique particulier ou que les nécessités de la préservation du patrimoine biologique justifient leur conservation* ». Pour chaque groupe d'espèces, un Arrêté Ministériel fixe la liste des espèces protégées. Il indique également le territoire pour lequel s'appliquent cette protection et les modalités précises de cette dernière.

Le Tableau 4 ci-dessous récapitule les différents textes réglementaires pour l'ensemble des cortèges.

Tableau 4 : Synthèse des textes relatifs aux mesures de protection pour la faune et la flore

Cortège	Niveau européen	Niveau national	Niveau régional et/ou départemental	
<b>Habitat et Flore terrestre</b>				
Flore	<b>Directive Habitat / Faune / Flore 92/43/CEE</b> du 21 mai 1992	<b>Arrêté du 20 janvier 1982 (modifié)</b> relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire	<b>Arrêté du 4 décembre 1990</b> relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Rhône-Alpes complétant la liste nationale	
<b>Faune</b>				
Insectes	<b>Directive Habitat / Faune / Flore 92/43/CEE</b> du 21 mai 1992	<b>Arrêté du 23 avril 2007</b> fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection	(néant)	
Poissons		<b>Arrêté du 8 décembre 1988</b> fixant la liste des espèces de poissons protégés sur l'ensemble du territoire national	(néant)	
Reptiles- Amphibiens		<b>Arrêté du 19 novembre 2007</b> fixant la liste des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire	<b>Arrêté du 9 juillet 1999</b> fixant la liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département	(néant)
Mammifères		<b>Arrêté du 23 avril 2007</b> fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection		(néant)
Oiseaux		<b>Directive Oiseaux 2009/147/CEE</b> du 30 novembre 2009		(néant)
		<b>Arrêté du 29 octobre 2009</b> (publication au JO le 9 décembre 2009) fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection		

### 1.6.2- Statut de rareté des espèces et des habitats

Les listes d'espèces protégées ne sont pas nécessairement indicatrices du **caractère remarquable des espèces**. Si, pour la flore, les protections légales sont assez bien corrélées à leur statut de conservation, aucune considération de rareté n'intervient par exemple dans la définition des listes d'oiseaux protégés.

Ainsi, afin de compléter le caractère réglementaire de chacune des espèces, il est aussi important d'indiquer leur rareté et leur caractère remarquable et déterminant à différentes échelles du territoire afin de compléter leur bioévaluation.

On entend par espèces/habitats **remarquables et déterminants** :

- les espèces ou les habitats en danger, vulnérables, rares ou remarquables répondant aux cotations mises en place par l'UICN (Union International pour la Conservation de la Nature) ou extraites des livres rouges publiés nationalement ou régionalement ;
- les espèces ou les habitats bénéficiant d'un statut de protection à l'échelle nationale ou régionale et cités dans la réglementation européenne ou internationale lorsqu'ils présentent un intérêt patrimonial réel au regard du contexte national ou régional ;
- les espèces et habitats ne bénéficiant d'aucun statut particulier, mais se trouvant dans des conditions écologiques ou biogéographiques particulières (en limite d'aire de répartition, surface des habitats) et présentant un intérêt exceptionnel (effectif remarquable, endémisme).

Ces informations sont disponibles via les **listes rouges**, les **synthèses régionales ou départementales**, la **littérature naturaliste**, etc., et synthétisées dans le **Tableau 5**. Elles rendent compte de l'état des populations d'espèces dans le secteur géographique auquel elles se réfèrent : l'Europe, le territoire national, une région, un département. On parle également d'espèces « **déterminantes** » pour les espèces inscrites sur des listes régionales et/ou départementales, et dont la présence sur le territoire peut motiver la désignation de ZNIEFF. **Notons que ces listes de référence n'ont aucune valeur réglementaire.**

Tableau 5 : Synthèse des ouvrages relatifs au statut de rareté des espèces faunistiques et floristiques

Cortège	Niveau européen	Niveau national	Niveau local
<b>Flore terrestre et habitats</b>			
<b>Flore et habitats</b>	2004 Red List of threatened species – A global species assessment (UICN, 2004) Manuel d'interprétation des habitats de l'Union européenne EUR 25 (Commission européenne, 2003)	Livre Rouge de la flore menacée de France. Tome I : espèces prioritaires (MNHN, CBNP, MEDD, 1995)	Liste des habitats déterminants en Rhône-Alpes (Fichier Excel) Catalogue de la Flore vasculaire de la région Rhône-Alpes (CBNA & CBNMC. 2011) Liste de la flore déterminante en Rhône-Alpes (Fichier Excel)
<b>Faune terrestre</b>			
<b>Insectes</b>	<i>European Red List of Dragonflies</i> (Kalkman V.J. et al. 2010) <i>European Red List of Butterflies</i> (Van Sawaay, C. et al. 2010) <i>European Red List of Saproxyllic Beetles</i> (Nieto, A. & Alexander, K.N.A. 2010)	Les Papillons de jour de France, Belgique, Luxembourg (LAFRANCHIS, 2000) Liste rouge des rhopalocères de France métropolitaine (UICN, MNHN, OPIE & SEF, 2012) Les Libellules de France, Belgique, Luxembourg (Duguet & Melki, 2006) Document préparatoire à une Liste Rouge des Odonates de France métropolitaine complétée par la liste des espèces à suivi prioritaire (Dommanget et al. 2008) Inventaire de la faune menacée en France. MNHN WWF. (Keith, P. 1994)	MNHN, 1994 - Inventaire de la faune menacée en France
<b>Poissons</b>	<i>Red List of threatened species – A global species assessment</i> (UICN, 2004)	Liste rouge des poissons d'eau douce de France métropolitaine (UICN, MNHN, SFI & ONEMA, 2010)	
<b>Reptiles- Amphibiens</b>	<i>European Red List of Amphibians</i> (Temple, H.J. & Cox, N.A. 2009) <i>European Red List of Reptiles</i> (Temple, H.J. & Cox, N.A. 2009)	Les Amphibiens de France, Belgique, Luxembourg (DUGUET & MELKI, 2003) Liste rouge des amphibiens en France métropolitaine (UICN, MNHN & SHF, 2009) Liste rouge des reptiles en France métropolitaine (UICN, MNHN & SHF, 2009)	Listes Rouge des vertébrés terrestres de la région Rhône-Alpes. (DE THIERSANT M.P. & DELIRY C. 2008) Liste espèces faunistiques déterminantes en Rhône-Alpes (DREAL Rhône-Alpes, Fichier Excel) Atlas des Chiroptères de Rhône-Alpes (CORA, 2002) Atlas préliminaire : Reptiles et Amphibiens de Rhône-Alpes (CORA, 2002)
<b>Oiseaux</b>	<i>Birds in the European Union: a status assessment</i> (Birdlife international, 2004)	Liste rouge des espèces menacées en France (MNHN, UICN, LPO, SEOF & ONCFS, 2011)	
<b>Mammifères</b>	<i>The status and distribution of European Mammals</i> (Temple, H.J. & Terry, A. 2007)	La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Mammifères de France métropolitaine UICN France, MNHN, SFPEM & ONCFS (2009).	

## 1.7- Critères pour la bioévaluation

La **bioévaluation** est établie à partir des relevés de terrain, dont on confronte les résultats aux connaissances disponibles sur l'abondance, la distribution ou l'évolution des effectifs des espèces ou des habitats concernés. Il s'agit donc de donner la sensibilité d'une espèce ou d'un habitat à partir de différents critères déterminants, dont le croisement tente de donner une bioévaluation la plus objective et la plus pertinente possible. Ces critères sont établis à partir des connaissances scientifiques actuelles et sont donc susceptibles d'évoluer avec le temps.

Le jugement de la sensibilité d'une espèce ou d'un milieu particulier est donné à partir de l'addition des critères suivants (DIREN Midi-Pyrénées, 2002) :

- la **rareté** d'une espèce ou d'un milieu qu'il convient de replacer dans un **référentiel géographique** afin d'explicitier la nature de cette rareté avec :
  - l'**échelle** : locale, départementale, régionale, nationale, européenne ;
  - la **distribution** de l'espèce/milieu dans l'aire géographique : espèce cosmopolite, endémique sub-endémique, présentant une distribution morcelée, une limite d'aire ou un isolat ;
  - l'**abondance** des stations/milieux localement : des stations abondantes mais localisées, une seule station connue, etc. ;
  - les **tailles** des populations : elles permettent de mesurer le niveau d'impact sur l'espèce/milieu à l'échelle locale/nationale (espèce répandue à vaste répartition mais rare car disséminée) ;
- l'**état de conservation** : il s'agit de définir un état permettant de mesurer la capacité de l'espèce/milieu à se maintenir sur le site ;
- la **dynamique évolutive de l'espèce/milieu** : les espèces sont en évolution dynamique constante en profitant ou en régressant sous l'influence de facteurs écologiques biotiques (absence de prédateurs, facteurs anthropiques etc.) ou abiotiques (conditions climatiques, etc.). Cette évolution étant changeante, la sensibilité peut donc se modifier avec le temps ;
- la **résilience de l'espèce/milieu** permettant d'en déduire sa **sensibilité et sa vulnérabilité** par rapport au projet : selon l'écologie de chacune des espèces, elles auront la capacité plus ou moins affirmée de résister à une perturbation et, pour le milieu, de revenir à son état initial avant perturbation ;
- la **valeur patrimoniale d'une espèce/milieu** : le croisement des critères biogéographiques, d'abondance et d'évolution des populations permet de mesurer la valeur patrimoniale que l'on attribue à certains milieux et espèces les plus remarquables du patrimoine naturel. Cette valeur se traduit par leur inscription dans des textes réglementaires de protection et dans des listes conservation à différentes échelles (voir les Tableaux 4 et 5).

Ainsi, cette valeur est attribuée aux espèces faunistiques et floristiques :

- inscrites dans les listes de protection européenne, nationale, régionale, locale ;
- inscrites dans les listes rouges (européennes, nationales, régionales) ;
- endémiques, rares ou menacées ;
- en limite d'aire de répartition ;
- bio-indicatrices typiques de biotopes le plus souvent patrimoniaux et en bon état de conservation.

Le **croisement des critères** conduit à la définition et la hiérarchisation de plusieurs **niveaux de sensibilités** permettant par la suite d'établir une **cartographie des sensibilités écologiques**.

Le Tableau 6 expose les caractéristiques de ces niveaux de sensibilité.

Tableau 6 : Caractéristiques des niveaux de sensibilités

Niveau de sensibilité	Caractéristiques des niveaux de sensibilité	
	Habitats	Espèces faune et flore
<b>Sensibilité très forte</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Milieux soumis à un <b>régime de protection élevée</b> (Annexe I de la Directive Habitat Faune Flore)</li> <li>- Milieux inscrits dans les <b>documents d'alerte</b>.</li> <li>- Milieux rares, localisés, et à fort enjeu de conservation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Régime de <b>protection élevée</b> (Annexe II et IV de la Directive Habitat Faune Flore, Annexe I de la Directive Oiseaux).</li> <li>- Inscrites dans les <b>documents d'alerte</b>. Au niveau des espèces.</li> <li>- Aire d'étude pouvant constituer une <b>aire de refuge</b> d'intérêt à l'échelle européenne, nationale, régionale et/ou locale, une distribution limitée et/ou de forts effectifs.</li> <li>- Les <b>espèces endémiques</b> et à <b>forts enjeux de conservation</b> exploitant l'aire d'étude.</li> </ul>
<b>Sensibilité forte</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Milieux soumis à un <b>régime de protection élevée</b> (Annexe I de la Directive Habitat Faune Flore).</li> <li>- Milieux inscrits dans les <b>documents d'alerte</b>.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Régime de <b>protection élevée</b> (Annexe II et IV de la Directive Habitat Faune Flore, Annexe I de la Directive Oiseaux).</li> <li>- Inscrites dans les <b>documents d'alerte</b>. Au niveau des espèces.</li> <li>- Espèces à répartition européenne, nationale ou locale <b>relativement vaste</b>, mais restant <b>localisées</b> dans l'aire biogéographique concernée.</li> <li>- Site d'étude abritant une <b>part importante des effectifs</b> ou assurant un rôle important à un moment du cycle biologique.</li> <li>- Espèces en <b>limite d'aire de répartition</b>.</li> <li>- Aire d'étude abritant une part significative des stations et/ou des populations de l'aire biogéographique considérée.</li> </ul>
<b>Sensibilité modérée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Milieux inscrits dans les <b>documents d'alerte</b>.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Espèces <b>protégées</b> au niveau national, régional, local.</li> <li>- Statut de conservation : espèce plus ou moins menacée à l'échelle nationale ou régionale.</li> <li>- L'aire biogéographique ne jouant pas un rôle de refuge prépondérant en matière de conservation des populations nationales ou régionales.</li> <li>- Espèces considérées généralement indicatrices des milieux en bon état de conservation.</li> </ul>
<b>Sensibilité modérée à faible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Milieux pouvant être inscrits dans les <b>documents d'alerte</b>.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Espèces éventuellement protégées.</li> <li>- Espèces non menacées, quelle que soit l'échelle considérée. La plupart étant ubiquistes.</li> <li>- Espèces présentant une bonne capacité d'adaptation à des perturbations éventuelles de leur environnement.</li> </ul>
<b>Sensibilité faible</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Milieux ubiquistes ne présentant aucune valeur patrimoniale et utilisés seulement comme milieux annexes (alimentation) par les espèces.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Espèces éventuellement protégées ou non.</li> <li>- Espèces non menacées, quelle que soit l'échelle considérée.</li> <li>- Espèces présentent une bonne capacité d'adaptation à des perturbations éventuelles de leur environnement.</li> <li>- Espèces protégées ne faisant pas partie des espèces concernées par le projet.</li> </ul>
<b>Sensibilité nulle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Milieux ne présentant aucune valeur patrimoniale</li> <li>- Milieux n'accueillant aucune espèce protégée pour la reproduction ou pour toute autre <b>activité au cours de son cycle de vie</b>.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Espèces non protégées ou menacées.</li> </ul>

## 2- CONTEXTE ECOLOGIQUE DU SITE

### 2.1- Bilan des protections et des documents d'alerte

L'objectif de cette étude est d'analyser le **contexte naturel** dans lequel se place le projet d'ISDI de **CHEVAL Frères**. L'analyse se base au travers des zonages du patrimoine naturel. Elle consiste à révéler la présence d'espèces et d'habitats d'intérêt écologique et de vérifier l'existence d'interactions entre l'aire du projet et les zonages. Cette étude se base sur une recherche bibliographique (les informations sont issues des sites de la DREAL Rhône-Alpes, de l'INPN, et des FSD -Formulaire Standard des Données- du réseau Natura 2000 élaborés par le Ministère de l'Écologie, des associations locales de protection de la nature).

Le Tableau 7 suivant restitue les zonages inclus dans un rayon de 2,5 km, 5 km et 10 km en périphérie du périmètre immédiat.

Tableau 7 : Nombre de Zonages du patrimoine naturel inclus dans différents rayons en périphérie du périmètre immédiat

Zonages du patrimoine naturel	10 km	5 km	2.5 km
<b>Zonages réglementaires</b>			
Site Natura 2000 : Site d'Importance Communautaire ( <b>SIC</b> )	2	0	0
Site Natura 2000 : Zone de Protection Spéciale ( <b>ZPS</b> )	1	0	0
<b>Zonages d'inventaires</b>			
Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique ( <b>ZNIEFF</b> ) de type 1	11	0	0
Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique ( <b>ZNIEFF</b> ) de type 2	3	0	0
Zones Humides (ZH)	60	10	0
<b>Autres zonages du patrimoine naturel</b>			
Parc Naturel Régionaux ( <b>PNR</b> )	0	0	0

Le projet d'ISDI s'implante dans un secteur **très peu sensible** au vu de **l'absence de zonages réglementaires et d'inventaire** (hors zones humides) dans un **rayon de 5 km** autour du site.

L'objectif n'étant pas de nommer l'ensemble de ces zonages, seules les ZNIEFF de type 2 les plus proches et les zonages réglementaires du réseau Natura 2000, seront pris en considération dans l'analyse.

**Ainsi, 2 zonages du patrimoine naturel se localisent dans un rayon de 7,5 km**, en périphérie du site de la demande :

- 2 ZNIEFF de type 2.

Notons la présence de **3 sites Natura 2000** dans un rayon de 10 km autour du périmètre immédiat. Enfin, aucune zone humide répertoriée par le CREN n'a été relevée dans un rayon de 2,5 km.


Des cartes de localisation de la commune et des zonages du patrimoine naturel sont disponibles sur les Figures 2 et 3 du présent rapport.




**Légende : Lambert 93 RGF 93**

**Périmètres d'étude**

*Périmètre immédiat :*

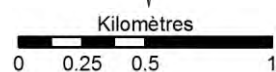
 Emprise du projet de d'ISDI

*Périmètre élargi :*

 Aire de l'étude écologique

*Périmètre éloigné :*

 2,5 km



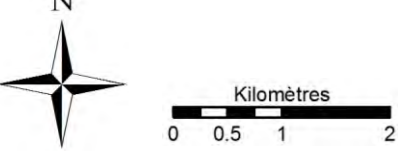
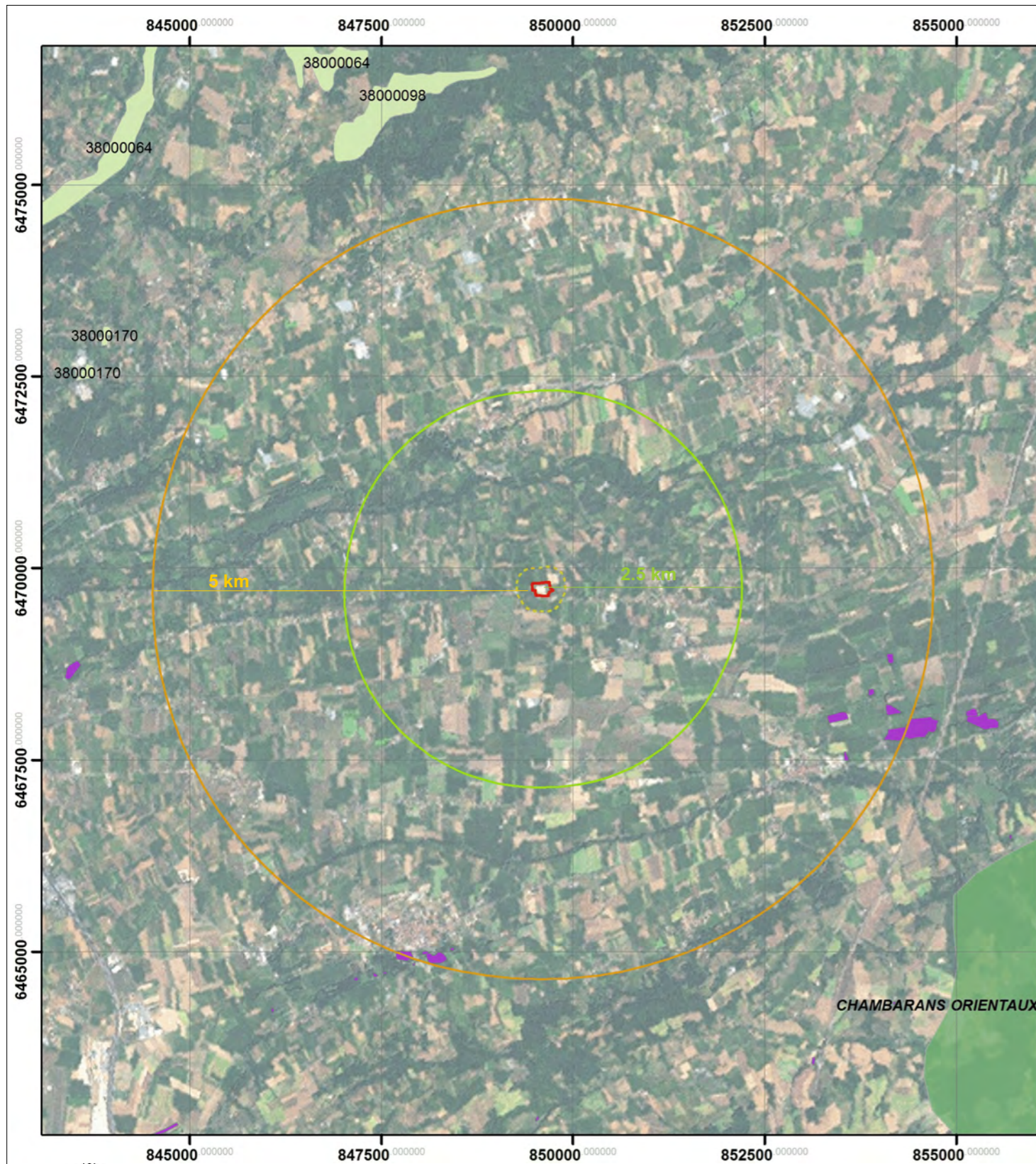
SAS CHEVAL Frères - Commune d'Epinozue (26)  
 Dossier de demande d'ouverture d'une installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)  
 Diagnostic des milieux naturels

**Localisation des zonages du patrimoine naturel  
 aux abords de l'aire d'étude**

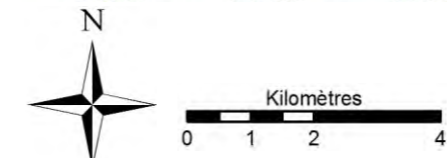
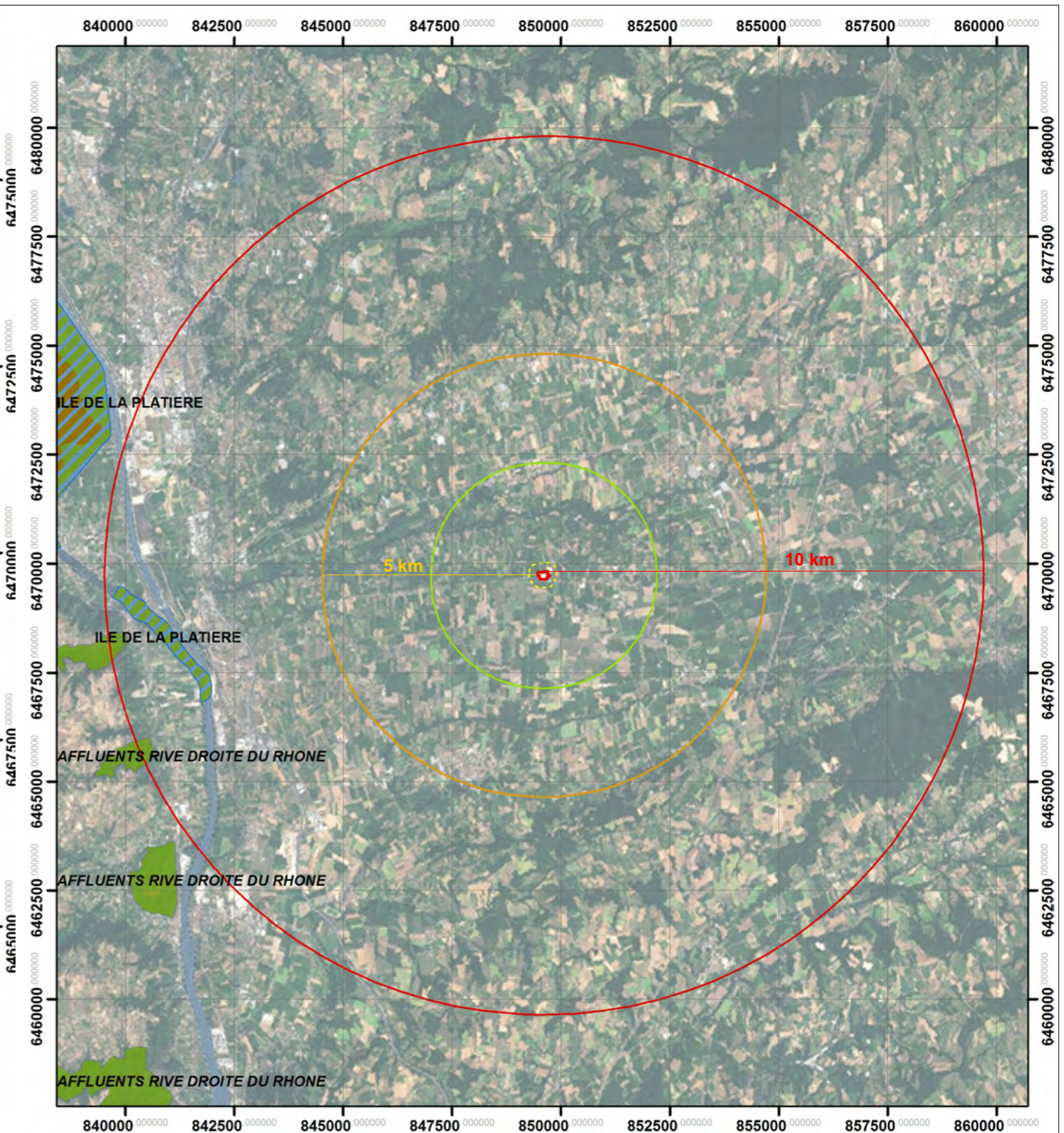
Sources : CREN RA, DREAL Rhône-Alpes, GéoPlusEnvironnement Février 2014

Figure 2





**Zonage d'inventaire**



**Zonage réglementaire**

**Légende : Lambert 93 RGF 93**

Zonage réglementaire		Zonage d'inventaire		Périmètres d'étude	
	<b>Natura 2000</b> Zone Spéciale de Conservation (ZSC)		38160004 ZNIEFF Type 1		<b>Périmètre immédiat :</b> Emprise du projet d'ISDI
	<b>Natura 2000</b> Zone de Protection Spéciale (ZPS)		2603 ZNIEFF type 2		<b>Périmètre élargi :</b> Aire de l'étude écologique élargie
	<b>Réserve Naturelle Nationale</b>		Zones humides (inventaire du CREN RA)		<b>Périmètre éloigné :</b> 2.5 km, 5.0 km, 10.0 km



SAS CHEVAL Frères - Commune d'Epinozue (26)  
 Dossier de demande d'ouverture d'une installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)  
**Diagnostic des milieux naturels**  
**Localisation des zonages d'inventaire et réglementaires**  
 Sources : CREN RA, DREAL Rhône-Alpes, GéoPlusEnvironnement Février 2014

Figure 3



## 2.1.1- Zonages réglementaires du patrimoine naturel : les sites Natura 2000

Une définition de ces zonages est disponible en Annexe 1.

### 2.1.1.1- Les zonages en périphérie de l'aire d'étude

3 sites Natura 2000 se localisent à moins de 10 km du projet :

- **SIC FR8201749** « Milieux alluviaux et aquatiques de l'île de la Platière », localisé à 7900 m à l'ouest du site de la demande ;
- **SIC FR8201663** « Affluents rive droite du Rhône », localisé à 9570 m à l'ouest du projet ;
- **ZPS FR8212012** « Ile de la Platière », localisée à 7900 m à l'ouest du projet.

Les informations relatives à ces zonages sont synthétisées dans le Tableau 8. Les fiches de ces sites Natura 2000 sont présentées en Annexe 2.

Le Tableau 9 liste les habitats et les espèces qui ont justifiés la désignation de ces zones Natura 2000. Les données sont issues du Formulaire Standard de Données disponibles sur le site de l'INPN, et des fiches Natura 2000 élaborées par le Ministère de l'Écologie disponibles sur le site de la DREAL Rhône-Alpes.

Les **DOCOB** relatifs à ces sites Natura 2000 sont disponibles. Ces documents permettent d'obtenir des informations portant sur l'état de conservation des différentes espèces et de leurs habitats, leur état d'évolution, les enjeux de conservation, les objectifs de gestion et les principales actions qui en découlent.

Tableau 8 : Zonages réglementaires Natura 2000 identifiés

Type de Zonage	Code - Surface (ha) - Distance	Intitulé	Situation par rapport au projet - Description du site
<b>SIC</b> <b>(Site d'Importance Communautaire)</b>	FR8201749 963 ha 7900 m	<i>Milieux alluviaux et aquatiques de l'île de la Platière</i>  <b>(DOCOB Validé le 10/12/1998)</b>	<b>Description</b> : « A mi chemin entre Lyon et Valence, situé dans une plaine alluviale issue d'un fonctionnement géomorphologique de type "tressé", le secteur de l'île de la Platière est un élément majeur de l'écosystème alluvial du Rhône. Il figure à ce titre dans la liste des 87 zones humides d'importance majeure en France. Depuis un siècle, la domestication du fleuve par la Compagnie Nationale du Rhône a perturbé la dynamique fluviale. Néanmoins, le site qui correspond globalement au casier d'inondation conserve un bon niveau de fonctionnalité (inondations régulières), présente une mosaïque de formations végétales alluviales remarquables (le plus important massif de forêt alluviale en superficie de l'ensemble de la moyenne vallée du Rhône, entre Lyon et la Camargue) et abrite une des populations les plus importantes de Castor de la basse vallée du Rhône. »  <b>Vulnérabilité</b> : « Menace la plus importante : perte du caractère spécifique alluvial par diminution des apports en eau (pression sur la nappe phréatique, aménagement du Rhône). » (FSD réseau Natura 2000).
<b>SIC</b> <b>(Site d'Importance Communautaire)</b>	FR8201663 1187 ha 9570 m	<i>Affluent rive droite du Rhône</i>  <b>(DOCOB Validé le 28/03/2011)</b>	<b>Description</b> : « Les vallons perpendiculaires au Rhône, bien visibles de la vallée fluviale, apparaissent comme les échelons d'un gradient climatique méridional, chaque côtère de vallon formant la "limite nord" d'espèces végétales méditerranéennes. Le site est localisé sur 2 domaines biogéographiques : 59% pour le domaine méditerranéen et 41% pour le domaine continental. La plupart des vallons encaissés sont restés en partie vierges d'activité humaine, surtout les flancs de vallons. Les quelques secteurs de pente, autrefois mis en valeur par l'homme, ont été abandonnés et sont recolonisés par les landes et les pelouses. Les vallons sont essentiellement forestiers avec chênaie verte, chênaie verte et blanche, et chênaie-charmaie riches en espèces méditerranéenne. De nombreuses espèces de reptiles et de rapaces affectionnent ces vallons. »  <b>Vulnérabilité</b> : « Fermeture du milieu : les pelouses doivent être maintenues, de même que les landes. La chênaie verte est à maintenir. Il convient de favoriser les essences originelles par rapport au robinier. » (FSD réseau Natura 2000).

SAS CHEVAL Frères – Commune d'Epinouze (26)  
 Dossier de demande d'ouverture d'une Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)  
 Diagnostic des milieux naturels

Type de Zonage	Code - Surface (ha) - Distance	Intitulé	Situation par rapport au projet - Description du site
<b>ZPS</b>  (Zone de Protection Spéciale)	FR8212012  963 ha  7900 m	<i>Ile de la Platière</i>  <b>(DOCOB Validé le 08/12/2011)</b>	<p><b>Description :</b> « Le site de l'île de la Platière est situé à la jonction de quatre départements : Ardèche, Drôme, Isère et Loire, la plus grande surface étant en Isère.</p> <p>Il comprend l'intégralité de la réserve naturelle nationale de l'île de la Platière, le fleuve Rhône et les forêts riveraines du DPF (Domaine public fluvial) entre le seuil de Peyraud et la restitution.</p> <p>Ce site présente une mosaïque de milieux naturels, avec notamment des forêts alluviales, des pelouses sèches, des prairies humides, et des secteurs d'eaux douces (eaux dormantes ou eaux courantes). Son intérêt faunistique et floristique est reconnu de longue date (création dès 1986 de la réserve naturelle nationale).</p> <p>Le site de l'île de la Platière a été inventorié comme ZICO (Zone importante pour la conservation des oiseaux) à la fois pour la reproduction de quelques espèces remarquables, mais également comme secteur d'hivernage d'oiseaux d'eau.</p> <p>Parmi les espèces qui se reproduisent sur le site, on peut citer : Aigrette garzette, Milan noir, Martin-pêcheur d'Europe, Pie-grièche écorcheur et Guépier d'Europe.</p> <p>Ce lieu sert également de halte migratoire à des espèces comme le Bihoreau gris, la Grande Aigrette, le Héron pourpré ou le Balbuzard pêcheur.</p> <p>La plaine alluviale du Rhône constitue une zone d'alimentation importante pour le Grand-duc d'Europe, qui niche à proximité (dans certains vallons de la rive droite du fleuve Rhône). Deux ou trois couples ont leur terrain de chasse sur le secteur de l'île de la Platière.</p> <p>C'est aussi un lieu d'hivernage pour certaines espèces d'oiseaux d'eau : Grèbes castagneux et huppés, Grands Cormorans, Cygnes tuberculés, Sarcelles d'hiver, Canards colvert, siffleur, chipeau, Fuligules milouin et morillon...</p> <p>D'autres espèces ne sont observées qu'au passage lors de la migration pré ou postnuptiale (rapaces et limicoles notamment). »</p> <p><b>Vulnérabilité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Menace la plus importante : perte du caractère spécifique alluvial par diminution des apports en eau (pression sur la nappe phréatique, aménagement du Rhône).</li> <li>• Disparition des ripisylves et des grands arbres, lieux de nidification de certains oiseaux arboricoles.</li> <li>• Dérangement en période de reproduction ou d'hivernage sur certains secteurs "sensibles. » (FSD réseau Natura 2000).</li> </ul>

SAS CHEVAL Frères – Commune d'Epinoze (26)  
Dossier de demande d'ouverture d'une installation de Stockage de Déchets Inertes (SDI)  
Diagnostic des milieux naturels

Tableau 9 : Présentation des habitats et espèces listés en Annexe I de la Directive Oiseaux et en Annexe II et/ou IV de la Directive Habitat et justifiant la désignation des sites ZSC/ZPS

Site d'Importance Communautaire - FR8201749 : Milieux alluviaux et aquatiques de l'île de la Platière													
Code Natura 2000	Habitats	Couverture (%)	Superficie (ha)	Représentativité	Conservation	Evaluation globale							
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoetes-Nanojuncetea	1	9.63	Significative	Bonne	Bonne							
4030	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	9	86.67	Excellente	Bonne	Excellente							
5130	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion	4	38.52	Bonne	Bonne	Excellente							
6120	Pelouses calcaires de sables xériques *	1	9.63	Excellente	Bonne	Bonne							
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)	4	38.52	Excellente	Excellente	Bonne							
6410	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	1	9.63	Excellente	Bonne	Bonne							
91E0	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) *	2	19.26	Bonne	Bonne	Excellente							
91F0	Forêts mixtes à Quercus robur, Ulmus laevis, Ulmus minor, Fraxinus excelsior ou Fraxinus angustifolia, riveraines des grands fleuves (Ulmion minoris)	20	192.6	Excellente	Bonne	Excellente							
92A0	Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba	4	38.32	Significative	Bonne	Bonne							
Code Natura 2000	Espèces Faune et Flore	Statut				Population				Evaluation			
		Protection	Conservation			Statut	Taille	Abondance	Qualité	Population	Conservation	Isolement	Globale
			M	UE	FR								
<b>Mammifères</b>													
1337	Castor d'Europe ( <i>Castor fiber</i> )	PN, DH II, IV et V, B3	LC	LC	LC	R		Com.		C	Bonne	Non-isolé	Bonne
<b>Poisson</b>													
1096	Lamproie de planer ( <i>Lampetra planeri</i> )	PN, DH II	LC		LC	R		Présente		D			
1126	Toxostome ( <i>Chondrostoma toxostoma</i> )	DH II, B3				R		Très rare		D			
1131	Blageon ( <i>Leuciscus souffia</i> )	DH II, B3				R		Très rare		D			
1134	Bouvière ( <i>Rhodeus sericeus amarus</i> )	PN, DH II, B3				R		Com.		C	Bonne	Non-isolé	Bonne
1163	Chabot ( <i>Cottus gobio</i> )	DH II	LC		DD	R		Présente		D			
<b>Invertébrés</b>													
1083	Lucane Cerf-volant ( <i>Lucanus cervus</i> )	DH II, B3		NT				Com.		D			
1044	Agrion de mercure ( <i>Coenagrion mercuriale</i> )	PN, DH II, B2	NT	NT	E			Présente		D			
<b>Autres espèces importantes de faune et de flore</b>													

**Légende**

**Statut de protection :**

- **National** : PN : Protection Nationale, VME : Arrêté du 9 Juillet 1999 fixant la liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département.
- **Communautaire** : DH : Directive Habitat-Faune-Flore 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage, II : Annexe II : Espèces pour lesquelles des ZSC doivent être désignées, IV : Annexe IV : Espèces faisant l'objet d'une protection stricte, V : Annexe V : Espèces dont la chasse peut-être réglementée
- **International** : B : Convention de Berne : Annexe 2 : Espèces dont sont strictement protégées les spécimens et habitats de reproduction ou de repos, Annexe 3 : Espèces dont l'exploitation est réglementée, CITES : Convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction. Annexe I : Espèces dont le commerce est interdit, sauf circonstances très spécialisées, Annexe II : Espèces dont le commerce est autorisé mais contrôlé

**Statut de conservation (Liste Rouge : LR) :**

- **Echelle géographique** : M : Mondial, UE : Europe, FR : France
- **Code** : RE : Eteinte en métropole ; CR : En grave danger ; EN : En danger ; VU : Vulnérable ; NT : Quasi menacée ; LC : Préoccupation mineure ; DD : Données insuffisantes

SAS CHEVAL Frères – Commune d'Epinoze (26)  
Dossier de demande d'ouverture d'une installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)  
Diagnostic des milieux naturels

**Autres :**

(\*) Habitat/Espèces prioritaire

**Statut :** R : Résident ; Repto : Reproduction ;

**Taille :** \* : Couple

**Population :** R : Résident ; Repto : Reproduction ; Com. : Commune

**Evaluation Population :** A : Site remarquable pour cette espèce (15 à 100%) ; B : Site très important pour cette espèce (2 à 15%) C : Site important pour cette espèce (<2%) ; D : Espèce présente mais non significative.

**Isolement :** I : Population isolée ; N-I : Population Non-isolée

Site d'Importance Communautaire - FR8201663 : Affluent rive droite du Rhône													
Code Natura 2000	Habitats	Couverture (%)	Superficie (ha)	Représentativité	Conservation			Evaluation globale					
5110	Formations stables xérothermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)	2	23.74	Excellente	Excellente			Bonne					
5210	Matorrals arborescents à Juniperus spp.	5	59.35	Bonne	Bonne			Bonne					
6110	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi *	2	23.74	Excellente	Bonne			Bonne					
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)	3	35.61	Excellente	Excellente			Excellente					
8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	1	11.87	Excellente	Excellente			Excellente					
8230	Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii	2	23.74	Excellente	Excellente			Excellente					
8310	Grottes non exploitées par le tourisme	<0.01	0	Bonne	Bonne			Bonne					
91 E0	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) *	4	47.48	Excellente	Bonne			Bonne					
9340	Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia	20	237.4	Excellente	Bonne			Bonne					
Code Natura 2000	Espèces Faune et Flore	Statut				Population				Evaluation			
		Protection	Conservation			Statut	Taille	Abondance	Qualité	Population	Conservation	Isolement	Globale
			M	UE	FR								
<b>Mammifères</b>													
1304	Grand rhinolophe ( <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> )	PN, DH II et IV, B2	LC	NT	NT			Présente		C	Moyenne	Non-Isolée	Moyenne
1303	Petit rhinolophe ( <i>Rhinolophus hipposideros</i> )	PN, DH II et IV, B2	LC	NT	LC			Présente		C	Moyenne	Non-Isolée	Moyenne
1337	Castor d'Europe ( <i>Castor fiber</i> )	PN, DH II, IV et V, B3	LC	LC	LC			Présente		C	Moyenne	Non-Isolée	Moyenne
<b>Amphibien</b>													
1193	Sonneur à ventre jaune ( <i>Bombina variegata</i> )	PN, DH II et IV, B2	LC	LC	VU			Présente		C	Bonne	Marginale	Bonne
<b>Poisson</b>													
1138	Barbeau truité ( <i>Barbus meridionalis</i> )	PN, DH II et V, B3	NT		NT			Présente		C	Moyenne	Non-Isolée	Moyenne
1126	Toxostome ( <i>Chondrostoma toxostoma</i> )	DH II, B3						Présente		C	Moyenne	Non-Isolée	Moyenne
1131	Blageon ( <i>Leuciscus souffia</i> )	DH II, B3						Présente		C	Moyenne	Non-Isolée	Moyenne
<b>Invertébrés</b>													
1083	Lucane Cerf-volant ( <i>Lucanus cervus</i> )	DH II, B3		NT				Présente		C	Bonne	Non-Isolée	Moyenne
1088	Grand Capricorne ( <i>Cerambyx cerdo Linnaeus</i> )	PN, DH II et IV, B2	VU	NT				Présente		C	Bonne	Non-Isolée	Moyenne
1078	Écaille chinée ( <i>Euplagia quadripunctaria</i> )	DH II						Présente		C	Moyenne	Non-Isolée	Moyenne
1092	Ecrevisse à pieds blancs ( <i>Austropotamobius pallipes</i> )	PN, DH II et IV, B3	VU		V			Présente		C	Moyenne	Non-Isolée	Moyenne
1065	Damier de la Succise ( <i>Euphydryas aurinia</i> )	PN, DH II, B2		LC	E			Présente		C	Moyenne	Non-Isolée	Moyenne
<b>Autres espèces importantes de faune et de flore</b>													

SAS CHEVAL Frères – Commune d'Épinouze (26)  
Dossier de demande d'ouverture d'une installation de Stockage de Déchets Inertes (SDI)  
Diagnostic des milieux naturels

Légende

Statut de protection :

- **National** : **PN** : Protection Nationale, **VME** : Arrêté du 9 Juillet 1999 fixant la liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département.
- **Communautaire** : **DH** : Directive Habitat-Faune-Flore 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage, **II** : Annexe II : Espèces pour lesquelles des ZSC doivent être désignées, **IV** : Annexe IV : Espèces faisant l'objet d'une protection stricte, **V** : Annexe V : Espèces dont la chasse peut-être réglementée
- **International** : **B** : **Convention de Berne** : **Annexe 2** : Espèces dont sont strictement protégées les spécimens et habitats de reproduction ou de repos, **Annexe 3** : Espèces dont l'exploitation est réglementée, **CITES** : **Convention de Washington sur le commerce international** des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction. **Annexe I** : Espèces dont le commerce est interdit, sauf circonstances très spécialisés, **Annexe II** : Espèces dont le commerce est autorisé mais contrôlé

Statut de conservation (Liste Rouge : LR) :

- **Echelle géographique** : **M** : Mondial, **UE** : Europe, **FR** : France
- **Code** : **RE** : Eteinte en métropole ; **CR** : En grave danger ; **EN** : En danger ; **VU** Vulnérable ; **NT** : Quasi menacée ; **LC** : Préoccupation mineure ; **DD** : Données insuffisantes

Autres :

(\*) Habitat/Espèces prioritaire

**Statut** : **R** : Résident ; **Repro** : Reproduction ;

**Taille** : \* : Couple

**Population** : **R** : Résident ; **Repro** : Reproduction ; **Com.** : Commune

**Evaluation Population** : **A** : Site remarquable pour cette espèce (15 à 100%) ; **B** : Site très important pour cette espèce (2 à 15%) **C** : Site important pour cette espèce (<2%) ; **D** : Espèce présente mais non significative.

**Isolément** : **I** : Population isolée ; **N-I** : Population Non-isolée

SAS CHEVAL Frères – Commune d'Epinoze (26)  
Dossier de demande d'ouverture d'une installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)  
Diagnostic des milieux naturels

Zone de Protection Spéciale- FR 8212012 : Ile de la Platière														
Oiseaux visés à l'Annexe I de la Directive Oiseaux														
Code Natura 2000	Nom vernaculaire	Nom Scientifique	Liste Rouge		Liste Rouge Française			Population			Evaluation			
			M	UE	N	H	M/P	R	H	Repro	Population	Conservation	Isolement	Global
A023	Héron bihoreau	<i>Nycticorax nycticorax</i>	LC	S	LC	NA								
A026	Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>	LC	S	LC	NA				2-3	D			
A027	Grande aigrette	<i>Egretta alba</i>		S							D			
A029	Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>	LC	H	LC									
A031	Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	LC	H	LC	NA	NA							
A094	Balbusard pêcheur	<i>Pandion Haliaetus</i>	LC	S	VU	NA	LC							
A072	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	LC	S	LC		LC							
A073	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	LC	S	LC	NA	NA			30-45	C	Bonne	Non-isolée	Bonne
A074	Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	NT	D	VU	VU	NA							
A080	Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	LC	S	LC		NA							
A081	Busard des roseaux	<i>Circus aeruginosus</i>	LC	S	VU	NA	NA							
A082	Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	LC	D	LC	NA	NA							
A215	Grand-duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>	LC	S	LC						D			
A229	Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	LC	H	LC	NA	LC			1-5	C	Bonne	Non-isolée	Bonne
A338	Pie grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	LC	H	LC	NA	NA			0-1	D			

**Oiseaux migrateurs régulièrement présents sur le site non visés à l'Annexe I de la Directive 79/409/CEE**

Canard pilet, Canard siffleur, Sarcelle d'hiver, Canard colvert, Canard souchet, Sarcelle d'été, Fuligule milouin, Goéland leucopnée, Fuligule morillon, Grand cormoran, Héron cendré, Bécassine des marais, Chevalier aboyeur, Chevalier culblanc, Chevalier guignette, Buse variable, Faucon crécerelle, Faucon hobereau, Cygne tuberculé, Epervier d'Europe, Gallinule poule-d'eau, Foulque macroule, Petit gravelot, Mouette rieuse, Guépier d'Europe, Grive litorne, Grèbe huppé, Grèbe castagneux.

**Légende :**

**Statut de conservation (Liste Rouge : LR) :**

- **Echelle géographique :** M : Mondial, UE : Europe,
- **Statut biologique des espèces :** N : Nicheur, H : Hivernant, M/P : Migratrice / de Passage
- **Code UICN :**

- **Monde (UICN, 2013) :** RE : Eteinte en métropole ; CR : En grave danger ; EN : En danger ; VU Vulnérable ; NT : Quasi menacée ; LC : Préoccupation mineure ; DD : Données insuffisantes
- **Europe (UE25, BirdLife International, 2004) :** EX : éteint ; EW : éteint dans la nature ; CR : en danger critique ; EN : en danger ; VU : vulnérable ; R : rare ; D : déclin ; H : effectifs "réduits" = espèce qui n'a pas recouvré ses effectifs après une période de déclin modéré ou important survenu sur la période 1970/1990 ; S : non menacé ; D : données insuffisantes ; NE : non évalué
- **France (UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS, 2011) :** RE : Eteinte en métropole ; CR : En grave danger ; EN : En danger ; VU Vulnérable ; NT : Quasi menacée ; LC : Préoccupation mineure ; DD : Données insuffisantes

**Population :** R : Résidente : Nombre de couple résident sur le site durant l'année, **Repro** : Nombre de couples présents en Migration et nidification sur le site, H : Hivernant

**Evaluation globale du site :**

- **Population :** A : Site remarquable pour cette espèce (15 à 100%) ; B : Site très important pour cette espèce (2 à 15%) ; C : site important pour cette espèce (<2%) ; D : espèce présente mais non significative.
- **Conservation :** Etat de conservation sur le site.
- **Isolement :** Isolement des populations.
- **Globale :** Evaluation globale de l'état de conservation des populations sur le site Natura 2000.

## 2.1.2- Zonages d'inventaire du patrimoine naturel

Une définition de ces zonages est disponible en Annexe 1 du dossier.

### 2.1.2.1- Les Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Le projet d'ISDI de **CHEVAL Frères** s'avère éloigné (au-delà d'un rayon de 5000 m) des zonages suivants :

- **2 Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique de type 2 :**
  - **2604** : « Chambaran orientaux », localisé à 6620 m au sud-est du périmètre de la demande ;
  - **2601** : « Ensemble fonctionnel formé par le moyen-Rhône et ses annexes fluviales », localisé à 7700 m à l'ouest du projet.

Une description de ces zonages est disponible dans les tableaux ci-après. Les fiches descriptives de ces zonages et les espèces recensées (cf. Tableau 10) sont reprises sur le site cartographique de la DREAL Rhône-Alpes. Ces fiches sont consultables en Annexe 3.

Tableau 10 : Richesse faunistique et floristique justifiant la désignation des ZNIEFF

2	2604	Chambaran orientaux	31 509 ha	6620 m au sud-est
<p><b>Description</b> : « Au sein du Bas-Dauphiné, l'originalité du pays de Chambaran réside dans son substrat géologique, qui n'a pas d'équivalent dans les régions alpines françaises : la glaise à quartzite. Celle-ci est à l'origine de sols très pauvres, acidifiés. Ils sont recouverts à l'état naturel par une chênaie mixte à Molinie bleue, parcourue par des vallons frais tourbeux à sphaignes. Cette particularité géologique liée à la position biogéographique, en limite de certaines influences atlantiques, explique la présence de <b>nombreuses plantes rares</b> dans la région, car parvenant ici en limite orientale de leur aire de répartition géographique (Millepertuis androsème, Osmonde royale, Bruyère cendrée...). Beaucoup de ces <b>espèces « atlantiques »</b> trouvent refuge ici dans les prairies et landes humides issues du défrichement de la forêt et dans les vallons frais, tout comme certaines espèces montagnardes présentes ici à une altitude inhabituelle. La partie orientale des Chambaran, très forestière, est par ailleurs propice à des espèces telles que la Bécasse des Bois. Le zonage de type II souligne l'identité de cet ensemble au sein duquel plusieurs secteurs, abritant les habitats naturels ou les espèces les plus remarquables (forêts, étangs, ruisseaux...) sont retranscrits par diverses zones de type I, formant souvent des ensembles (zones humides) au fonctionnement très interdépendant. Il souligne également certaines fonctionnalités naturelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• liées à la préservation des populations animales ou végétales, telles que celle de zone d'alimentation ou de reproduction pour de nombreuses espèces d'oiseaux (Bécasse des bois...), de batraciens (crapaud Sonneur à ventre jaune...), d'insectes (grande richesse en libellules, dont certains très rares dans la région comme la Cordulie à deux taches) et de poissons (Chabot, Lamproie de Planer...). Il traduit également le bon état de conservation général de certains bassins versants, en rapport avec le maintien de populations d'Ecrevisse à pattes blanches, espèce réputée pour sa sensibilité particulière vis à vis de la qualité du milieu. Cette écrevisse indigène est devenue rare dans la région, tout spécialement à l'est de la vallée du Rhône ;</li> <li>• de nature hydraulique en ce qui concerne les zones humides, et notamment les étangs (expansion naturelle des crues, ralentissement du ruissellement, soutien naturel d'étiage, autoépuration des eaux...).</li> </ul> <p>L'ensemble présente par ailleurs un intérêt paysager, géologique (avec notamment le gisement de sables Helvétiques fossilifères de Charmes sur l'Herbasse et Tersanne, cités à l'inventaire des sites géologiques remarquables de la région Rhône-Alpes), géomorphologique (modèle glaciaire) ainsi que biogéographique compte-tenu de son caractère d' « îlot atlantique » (Fiche DREAL Rhône-Alpes).</p> <p><b>Habitats déterminants</b> : 24.52 Groupement euro-sibériens annuels des vases fluviales, 37.312 Prairies à molinie acidiphiles, 44.3 Aulnaies-Frênaies des fleuves médio-européens, 44.911 Bois d'aulnes marécageux meso-eutrophes, 44.A1 Bois de Bouleau à sphaigne, 51.1 Tourbières hautes à peu près naturelles, 54.12 Sources d'eau dure, 54.5 Tourbières de transition.</p> <p><b>Flore déterminante</b> : 43 espèces dont <i>Drosera rotundifolia</i></p> <p><b>Faune</b> :</p> <p><b>Amphibiens</b> : 7 espèces dont le Sonneur à ventre jaune et le Triton crêté,</p> <p><b>Mammifères</b> : Castor d'Europe,</p> <p><b>Oiseaux</b> : 24 espèces dont le Bruant ortolan, le Busard cendré, Saint-Martin et des roseaux, la Pie-grièche écorcheur et le Courlis cendré,</p> <p><b>Poissons</b> : 2 espèces,</p> <p><b>Reptiles</b> : 3 espèces,</p> <p><b>Crustacé</b> : Ecrevisse à pattes-blanches,</p> <p><b>Libellules</b> : 9 espèces.</p>				

2	2601	Ensemble fonctionnel formé par le Moyen-Rhône et ses annexes fluviales	23 838 ha	7700 m à l'ouest
<p><b>Description :</b> Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Rhône-Méditerranée-Corse identifie à l'échelle du bassin plusieurs tronçons de la moyenne vallée du Rhône parmi les milieux aquatiques remarquables au fonctionnement altéré. Il souligne également l'importance d'une préservation des liaisons physiques pour garantir le bon fonctionnement des milieux, la libre circulation des poissons entre le fleuve et certains de ses affluents (Drôme, Roubion, Lez, Eygues...).</p> <p>Outre la faune piscicole, le Rhône et ses annexes conservent un cortège d'espèces remarquables tant en ce qui concerne les insectes (avec une grande richesse en libellules : le secteur est notamment un « vivier » remarquable pour l'Agrion de Mercure ou le Sympetrum à corps déprimé) que les mammifères (Castor d'Europe) ou l'avifaune (colonies d'ardéidés, Sterne pierregarin). Certaines sections sont par ailleurs inventoriées au titre des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), comme à la Platière. La vallée constitue en outre un axe migratoire majeur pour l'avifaune. Les formations forestières alluviales conservent de précieuses reliques, et l'on dénombre des plantes remarquables (Cornifle submergé, orchidées telles que la Spiranthe d'automne, l'Epipactis du Rhône ou l'Orchis à longues bractées, cette dernière espèce actuellement en cours d'expansion... Quant à l'Epipactis du Castor, elle n'a été décrite que très récemment, et n'est connue que des terrasses alluvionnaires du Rhône moyen).</p> <p>Enfin, le site est concerné par une importante nappe phréatique, dont il faut rappeler qu'elle recèle elle-même une faune spécifique (peuplement à base d'invertébrés aquatiques aveugles et dépigmentés).</p> <p>Le zonage de type II traduit les fortes interactions (notamment d'ordre hydraulique) liant les divers éléments de cet ensemble, au sein duquel les secteurs biologiquement les plus riches sont retranscrits par plusieurs zones de type I (îles, îlons, secteurs de brotteaux, confluences...). Il souligne également particulièrement les fonctionnalités naturelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- celles de nature hydraulique (champ d'expansion naturelle des crues, protection de la ressource en eau) ; les aquifères souterrains sont sensibles aux pollutions accidentelles ou découlant de l'industrialisation, de l'urbanisation et de l'agriculture intensive,</li> <li>- celles liées à la préservation des populations animales ou végétales, en tant que zone de passages et d'échanges entre le fleuve et les réseaux affluents pour ce qui concerne la faune piscicole, zone d'alimentation ou de reproduction pour de nombreuses espèces, dont celles précédemment citées.</li> </ul> <p>L'ensemble, bien que souvent fortement transformé par l'urbanisation et les aménagements hydrauliques, conserve par ailleurs un intérêt paysager, géomorphologique (morphodynamique fluviale) et phytogéographique, compte-tenu des échanges biologiques intenses qui se manifestent ici, au seuil du domaine (Fiche DREAL Rhône-Alpes).</p> <p><b>Habitats déterminants :</b> 24 milieux (voir fiche en <a href="#">Annexe 3</a>)</p> <p><b>Flore déterminante :</b> 80 espèces (voir fiche en <a href="#">Annexe 3</a>)</p> <p><b>Faune :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Amphibiens :</b> 6 espèces ;</li> <li><b>Mammifères :</b> 5 espèces avec la Loutre d'Europe, le Castor d'Europe, et 5 espèces de chiroptères ;</li> <li><b>Oiseaux :</b> 51 espèces dont la Sterne pierregarin, L'Oedicnème criard, l'Outarde canepetière, la Rémiz penduline, le Busard des roseaux, le Busard cendré, etc. ;</li> <li><b>Poissons :</b> 9 espèces dont l'Apron du Rhône ;</li> <li><b>Reptiles :</b> Seps tridactyle, Cistude d'Europe, Lézard hispanique ;</li> <li><b>Mollusque :</b> Maillot de Desmoulin ;</li> <li><b>Libellules :</b> 13 espèces dont l'Agrion de mercure, le Gomphe de Graslin, la Cordulie à corps fin ;</li> <li><b>Papillon :</b> Bleu nacré d'Espagne, Thécla de l'Orme (voir fiche en <a href="#">Annexe 3</a>).</li> </ul>				

#### 2.1.2.2- Les Zones d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)

La **ZICO** la plus proche est signalée au niveau de l'île de la Platière, à 10 500 m à l'ouest du périmètre immédiat du projet.

#### 2.1.2.3- Les Parcs Naturels Régionaux (PNR)

Notons le **PNR du massif du Pilat** implanté sur les contreforts de l'Ardèche, à 13 300 m au nord-ouest du périmètre immédiat du projet.

#### 2.1.2.4- Les Zones Humides (ZH)

Le projet d'ISDI ne recoupe **aucune zone humide** inventoriée par le CREN (Conservatoire Régional des Espaces Naturels).



## 2.2- Synthèse du contexte naturel du projet d'ISDI

Le site de la demande ne recoupe aucun zonage du patrimoine naturel (Cf. Figures 2 et 3 et Tableau 11). Aucun zonage officiel du patrimoine naturel ne se localise dans un rayon inférieur à 5 km du périmètre immédiat, et aucune zone humide dans un rayon inférieur à 2,5 km. Notons néanmoins 3 sites Natura 2000 implantés au niveau du Rhône, à plus de 7900 m de l'aire du projet, et deux ZNIEFF de type 2 (Rhône, massif de Chambaran) situées à plus de 6 620 m.

Tableau 11 : Synthèse de la composition des zonages incluant le périmètre immédiat du projet et localisés en périphérie de l'aire d'étude écologique (zonages d'inventaire inclus dans un rayon de 2,5 km, zonages réglementaires inclus dans un rayon de 10 km)

Zonages	Habitats naturels	Nombre d'espèces déterminantes								Distance au projet	Interrelations	
		Flore	Faune									
			Ois.	Mam.	Chi.	Amp.	Rep.	Inv.	Poi.			
<b>Zonages réglementaires</b>												
SIC FR8201749	9 habitats d'intérêt communautaire			1					2	5	7900 m	<b>Très peu probable.</b> Absence de connexions trame verte et bleue. Contexte agricole et éloigné du site.
SIC FR8201663	9 habitats d'intérêt communautaire				3	1			5	3	9570 m	
ZPS FR8212012	/		15								7900 m	<b>Très peu probable.</b> Milieux du site de faible superficie et contexte essentiellement agricole.
<b>Zonages d'inventaire</b>												
ZNIEFF 2 2604	8 habitats déterminants	43	24	1		7	3	10	2		6620 m	<b>Très peu probable.</b> Absence de connexions trame verte et bleue. Contexte agricole et éloigné du site.
ZNIEFF 2 2601	24 habitats déterminants	80	51	5	5	6	3	16	9		7700 m	
<b>Autres zonages</b>												
PNR											13 300 m	<b>Très peu probable.</b> Fort éloignement.

### Légende

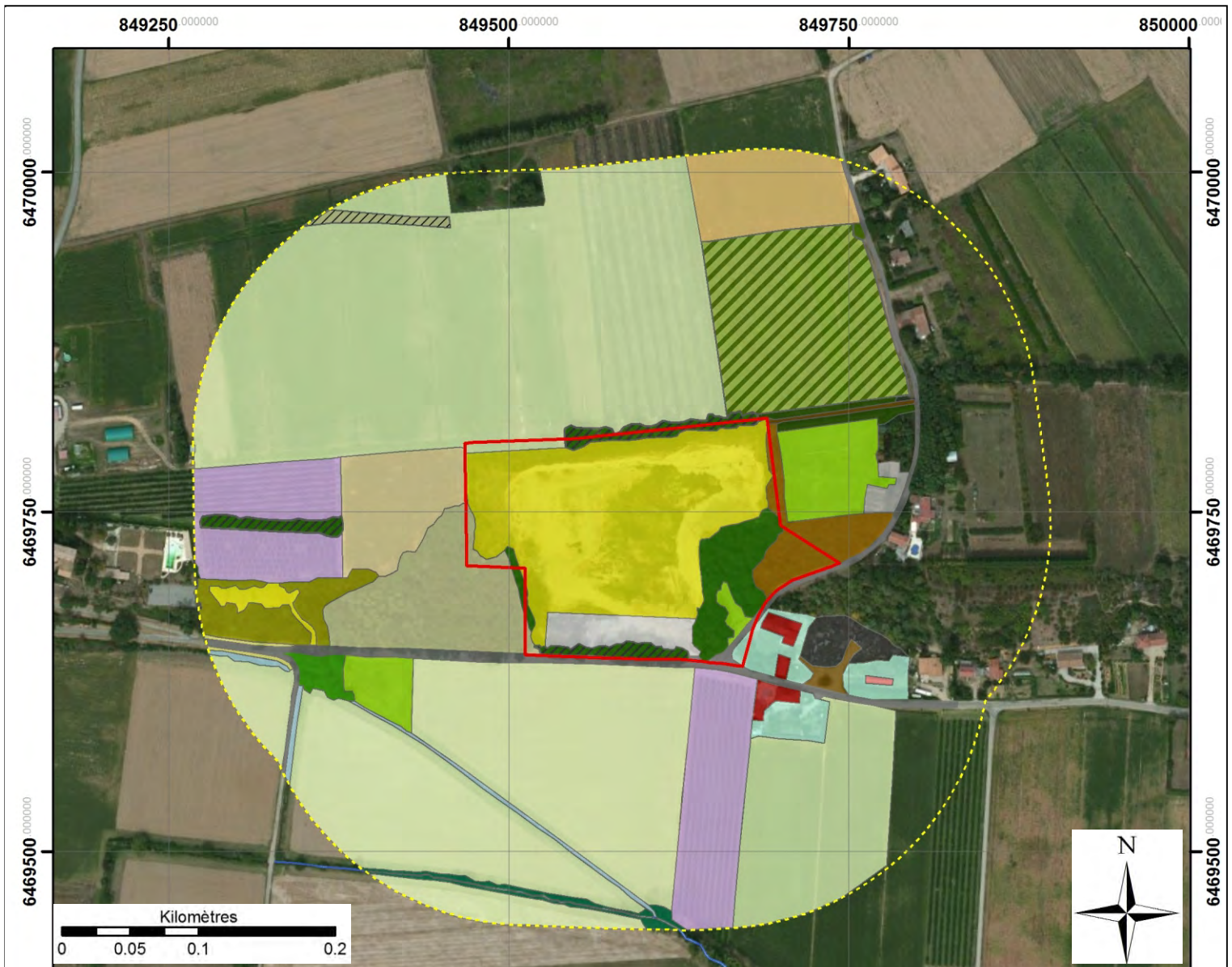
Nombre d'espèces déterminantes : **Ois** : Oiseaux ; **mam** : Mammifères ; **Chi** : Chiroptères ; **Amp** : Amphibien ; **Rep** : Reptiles ; **Inv** : Invertébrés (Odonates, Lépidoptères, orthoptères, Crustacés) ; **Poi** : Poisson.

Le secteur de l'île de la Platière comprend un écosystème alluvial quasi-originel du Rhône en raison d'un système au fonctionnement hydromorphologique « en tresse ». Le maintien de cette dynamique autorise les régulières inondations du Rhône permettant le maintien d'une mosaïque de milieux associés et devenus rares à l'échelle communautaire (mégaphorbiaies, pelouses sèches, forêt alluviales). Ces milieux constituent des sites d'accueil pour une flore et une faune remarquables dont la plupart se retrouvent en limite de leur aire de répartition (flore méditerranéenne). L'île de la Platière abrite de nombreuses espèces d'oiseaux d'eau reproducteurs, en plus d'être exploitée comme aire d'alimentation et de chasse. L'automne arrivant, les espèces migratrices (Bihoreaux gris, Balbuzard pêcheur) font place aux espèces hivernantes (Grèbes, Cormorans, Anatidés). La désignation successive des zonages officiels du patrimoine naturel (ZNIEFF, ZICO, RN, ZPS) traduit bien la richesse écologique exceptionnelle existante sur le site de la Platière.

Localisé à l'ouest de la commune d'Épinouze, le projet d'ISDI est implanté dans un **contexte agricole et rural** (habitations, cultures). Le projet consiste à reblayer une ancienne carrière. L'absence caractérisée de trame verte et bleue, l'éloignement du projet par rapport aux zonages officiels du patrimoine naturel limitent significativement tout échange ou desserte possible entre les centres de biodiversité et le site d'étude.

Étant de faible superficie et très localisé, il est très peu probable que le projet puisse interférer de façon notable sur le maintien des habitats des espèces d'intérêt patrimonial des zonages officiels.

**Le projet s'installe au sein d'un contexte écologique très peu sensible.**



**Légende : Lambert 93 RGF 93**

**Habitats non d'intérêt communautaire**

**Valeur patrimoniale modérée**

CE E1.2 : Pelouses calcaires vivaces

**Valeur patrimoniale modérée à faible**

CE C2.3 : Cours d'eau permanent

CE G1.1 : Forêt riveraines et forêt galerie

**Valeur patrimoniale faible**

CE G1.711 : Forêt à *Quercus pubescens*

CE FA.4 : Haies d'espèces indigènes pauvres en espèces

CE FA. : Haies de Cyprès

CE G5.71 : Taillis

CE F3.11 : Fourrées médio-européens sur sols riches

CE G5.8 : Coupes forestières récentes et coupes de haies

CE E2 : Prairies mésiques

CE E2.14xFA.1 : Prairie de fauche abandonnée x Haies à espèces non indigènes

CE J3.3 : Zones de surface récemment abandonnés des sites industriels d'extraction

CE I1.12 : Grandes monocultures intensives de tailles moyenne (1-25ha)

CE I1.51 : Terres labourées nues

CE I1.52 : Jachères

CE E5.14 : Communautés d'espèces rudérales des sites industriels extractifs récemment abandonnées

**Autres milieux**

CE G5 : Bosquet

CE J6 : Dépôts de déchets

CE J2.2 : Habitats résidentiels dispersés

CE I2.22 : Jardins potager de subsistance

Chemin

Fossés

Arbre isolé

CE I2.2 : Petit jardins ornementaux et dom.

CE J4.2 : Réseaux routiers et abords routes

CE J2.43 : Serres

CE G1.D4 : Vergers d'arbres fruitiers

**Périmètres d'étude**

*Périmètre immédiat :*

Emprise du projet de d'ISDI

*Périmètre élargi :*

Aire de l'étude écologique

SAS CHEVAL Frères - Commune d'Epinozue (26)  
 Dossier de demande d'ouverture d'une installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)  
 Diagnostic des milieux naturels

**Cartographie des habitats**  
 Sources : CREN RA, DREAL Rhône-Alpes, GéoPlusEnvironnement Février 2014

## 3- ÉTAT ACTUEL DU SITE ET SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS

### 3.1- Habitats naturels

**15 ensembles de milieux** ont été identifiés sur l'ensemble du périmètre élargi (cf. Figure 4). Le périmètre immédiat recoupe 5 ensembles de milieux (10 habitats au total) dont **2 habitats directement impliqués par le projet d'ISDI**.

Les parcelles du projet et les milieux alentours ont été décrits selon les nomenclatures Corine Biotopes, EUNIS et EUR 25 (habitats d'intérêt communautaire). Le Tableau 12 reprend les milieux identifiés au sein du périmètre immédiat, leur superficie respective, de même que leur valeur patrimoniale.

La présentation des différents milieux suit un ordre hiérarchique en fonction de leur valeur patrimoniale et de leur fonctionnalité écologique respective.

Tableau 12 : Milieux identifiés au sein du Périmètre Immédiat, ratio et intérêt patrimonial.

Code CB	Code EUNIS	Habitat Corine	Cahier d'habitat EUR 25	Aire (ha)		Ratio PI/PE (%)	Intérêt patrimonial
				PE	PI		
38	E2	Prairies mésiques		7193	458	6.36	Nul
87.2	E5.14	Communautés espèces rudérale sites industriel extractif récemment abandonnée		23385	23353	99.86	Nul
84.2	FA.4	Haies d'espèces indigènes pauvres en espèces		3399	1629	47.94	Faible
41.71	G1.711	Forêt à Quercus pubescens		4049	3896	96.23	Faible
84.1	FA	Haies de Cyprès		1206	7	0.57	Nul
	G5.71	Taillis		4026	1792	44.50	Faible
	G5.8	Coupes forestières récentes		10010	586	5.86	Nul
82.11	I1.12	Grandes monocultures intensives de taille moyenne (1-25ha)		128741	534	0.41	Nul
87.1	I1.52	Jachères		6498	23	0.36	Nul
85.2	I2.2	Petit jardins ornementaux et dom.		1484	186	12.55	Nul
88	J3.3	Zones de surface récemment abandonnées des sites industriels d'extraction		2450	2450	100.00	Nul
86	J4.2	Réseaux routiers		5015	353	7.04	Nul

**Légende :**

**CB :** Corine Biotope

**STATUT :** IC : Habitat d'Intérêt Communautaire

**Aire :** PI : Périmètre immédiat ; PE : Périmètre élargi

Il s'agit avant tout d'une prémisses de cartographie (cf. Figure 4) réalisée dans les limites de la possibilité d'identification des milieux au travers des relevés floristiques réalisés en période hivernale.

- **0 Habitat d'intérêt communautaire**

Aucun habitat d'intérêt européen n'a fait l'objet d'une identification.

- **1 Habitat non d'intérêt communautaire à valeur patrimoniale modérée**

- Pelouse sèche à *Bromus erectus*

**Code EUNIS E1.2 :** *Pelouses calcaires vivaces*

(Code CB 34.3 : *Prairies pérennes denses et steppes medio-européennes*)

---

**Localisation :** Pelouse en contrebas d'un verger, orientée sud, à l'ouest du site de la demande.

**Description :** Il s'agit d'une pelouse sèche dominée par *Bromus erectus*. La prospection tardive n'a pas permis l'identification d'espèces végétales supplémentaires, hormis quelques espèces inféodées aux milieux assez secs avec *Eryngium campestre* et *Thymus sp.* Une caractérisation plus précise au printemps de ce milieu confirmera son appartenance aux habitats d'intérêt européen (Code Natura 2000 (EUR 27) 6210 : *Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire*).

**Espèces végétales principales/indicatrices :** *Bromus erectus*.

**Etat de conservation et dynamique :** La présence de quelques buissons d'épineux (*Rubus sp.*, *Crataegus monogyna*, *Rosa sp.*) et répartis de façon éparse indique une dynamique d'embroussaillage en l'absence d'entretien du site.

**Intérêt écologique :** Les pelouses sèches constituent des sites d'intérêt car susceptibles d'abriter des espèces floristiques rares le plus souvent en limite d'aire de répartition. Cette typicité concerne également la faune pouvant être riche en lépidoptères et orthoptères. Les lisières broussailleuses peuvent être exploitées par quelques espèces de reptiles. Cette diversité favorise la venue des espèces avifaunistiques aussi bien insectivores (Fauvette, Pie-grièche) qu'au régime carné (Faucon crécerelle, voire le Circaète Jean-le-Blanc).

- **2 Habitats non d'intérêt communautaire à valeur patrimoniale modérée à faible**

- Ruisseau

**Code EUNIS C2.3 :** *Cours d'eau permanent*

(Code CB 24.1 : *Eau courante*)

---

**Localisation :** Cours d'eau traversant des parcelles agricoles au sud du périmètre élargi.

**Description :** Un ruisseau circulant entre les parcelles agricoles est alimenté par quelques fossés drainant ces mêmes parcelles. L'entretien de la végétation en bordure limite l'identification de la majorité de la strate herbacée. Le ruisseau reste bordé des deux côtés par une ripisylve assez lâche composée de Saule (*Salix sp.*). La proximité des champs intensément cultivés garantit un apport important en nutriment azoté boostant fort probablement la production végétale, dans le ruisseau et en bordure.

**Espèces végétales principales/indicatrices :** /

**Etat de conservation et dynamique :** Fort entretien de la végétation en bordure du ruisseau.

**Intérêt écologique :** Ces milieux constituent des cordons favorables pour être exploités par la faune (amphibiens, alevins et odonates, fonction de corridors biologiques).



- Galeries riveraines des bordures de cours d'eau

**Code EUNIS G1.1** : Forêts riveraines et forêts galeries  
(Code CB 44 : Forêts riveraines, forêt et fourrés très humides)

---

**Localisation** : Abords du ruisseau au sud du périmètre élargi.

**Description** : Lâche et entretenue, il s'agit d'une ripisylve constituée de quelques arbres de *Populus nigra*, et constituée essentiellement d'une strate arbustive de *Salix sp.*

**Espèces végétales principales/indicatrices** : *Populus nigra*, *Salix sp.*

**Etat de conservation et dynamique** : Entretien des bords du ruisseau limitant l'embroussaillage.

**Intérêt écologique** : Ces milieux existants aux abords du ruisseau jouent à la fois un rôle de corridor biologique et d'épuration (fixation des éléments azotés des eaux de ruissellement issues des terres agricoles).

• **21 Habitats non d'intérêt communautaire à valeur patrimoniale faible**

- Forêt à *Quercus pubescens*

**Code EUNIS G1.711** : Forêts à *Quercus pubescens*  
(Code CB 41.71 : Chênaie blanche occidentales et communautés apparentées)

---

**Localisation** : A l'est de l'ancienne carrière.

**Description** : La composition floristique est similaire à celle des haies décrites précédemment (FA.4). Il s'agit d'un peuplement dominé par une strate arborée de *Quercus pubescens*, comprenant une strate arbustive et sous-arbustive très peu dense composée de la même essence. Le sous bois est accompagné de quelques espèces plutôt thermophiles (*Ligustrum vulgare*, *Ruscus aculeatus*). La strate herbacée reprend quelques espèces xérophiles (*Rubia perigrina*) et mésophiles (*Hedera helix*).

**Espèces végétales principales/indicatrices** : *Quercus pubescens*.

**Etat de conservation et dynamique** : Atteinte du stade climacique de la série du Chêne pubescent.

**Intérêt écologique** : Ces milieux constituent des aires de nidification propices à la plupart des espèces forestières d'oiseaux. Les lisières peuvent constituer des abris et des sites de thermorégulation pour quelques reptiles (Lézard vert).



- Haies

**Code EUNIS FA.4** : Haie d'espèces indigènes pauvres en espèces  
**Code EUNIS FA** : Haie de Cyprès  
(Code CB 84.2 : Haie)

---

**Localisation** : Abords de l'ancienne carrière. Haie de Cyprès bordant un chemin à l'est.

**Description** : Les haies bordant le site sont vraisemblablement issues du massif forestier originel (G1.711) qui a fait l'objet d'un défrichage pour l'activité extractive. De ce fait, la composition floristique est similaire au bois à *Quercus pubescens* (strate arborée) comprenant une strate sous-arbustive de très faible diversité (*Ligustrum vulgare*), et composée d'une strate herbacée peu représentée (*Rubus sp*, *Hedera helix*, *Galium aparine*, *Ruscus aculeatus*).



Les bordures de chemin comprennent un alignement de Cyprès (*Cupressus sp.*).

**Espèces végétales principales/indicatrices :** (FA.4) *Quercus pubescens*, *Ruscus aculeatus*.

**Etat de conservation et dynamique :** Atteinte du stade climacique.

**Intérêt écologique :** Ces milieux (FA.4 et FA) sont susceptibles d'accueillir des populations nicheuses d'oiseaux forestières ou bien de servir comme poste d'affût.

- Taillis

**Code EUNIS G5.71 : Taillis**

---

**Localisation :** Accolé au boisement de chêne pubescent, à l'est.

**Description :** La strate arborée est quasi-inexistante. Seuls quelques individus de Chêne pubescent (*Quercus pubescens*) se distinguent et abrite une strate arbustive et sous-arbustive très dense constituée à la fois d'Erable (*Acer pseudoplatanus*), de Noisetier (*Coryllus avellana*), d'Aubépine (*Crataegus monogyna*), accompagné de Tilleul (*Tilia sp.*). La strate herbacée comprend des espèces thermophiles et mésophiles (*Ruscus aculeatus*, *Rubus sp.*, *Arum sp.*).



**Espèces végétales principales/indicatrices :** /

**Etat de conservation et dynamique :** Sur la trajectoire de la dynamique de végétation appartenant à la série du Chêne.

**Intérêt écologique :** Ces milieux constituent des aires d'abris propices pour les ongulés et des sites de reproduction potentiels pour quelques espèces d'oiseaux inféodées aux milieux broussailleux.

- Milieux broussailleux

**Code EUNIS F3.11 : Fourrés médio-européens sur sols riches**  
(Code CB 31.81 : Fourrés)

---

**Localisation :** Abords de la pelouse sèche à l'ouest.

**Description :** Il s'agit d'une zone hautement broussailleuse comprenant une strate sous-arbustive dense dominée par *Cornus sanguinea*, *Rubus sp.*, *Rosa sp.*, *Crataegus monogyna*, accompagnée de lianes de *Clematis vitalba*. Notons l'intrusion de *Pinus sylvestris*.

**Espèces végétales principales/indicatrices :** *Cornus sanguinea*, *Rubus sp.*, *Rosa sp.*, *Crataegus monogyna*.

**Etat de conservation et dynamique :** Des milieux broussailleux succèdera un massif boisé correspondant à la série du Chêne pubescent.

**Intérêt écologique :** Les milieux broussailleux constituent des abris (ongulés, lagomorphes) et un site d'alimentation et de reproduction (avifaune buissonneuse comme le Rossignol, Fauvette, troglodyte, Rougegorge familier, Bruant). Les zones de lisières sont propices aux reptiles qui exploitent les secteurs exposés pour faciliter leur thermorégulation.

- Coupe de bois et ancienne coupe de haie

**Code EUNIS G5.8 :** *Coupes forestières récentes*

---

**Localisation :** A l'ouest de l'ancienne carrière.

**Description :** Il s'agit d'une coupe forestière récente, laissant place à un sol jonché de nombreux rémanents. Une végétation pionnière et héliophile se constitue progressivement (*Cytisus scoparius*, *Rubus sp.*, *Rosa sp.*, *Ruscus aculeatus*, *Ligustrum vulgare*), comportant le plus souvent d'espèces indésirables (*Robinia pseudoaccacia*). La strate herbacée s'avère assez pauvre. Néanmoins, les perturbations générées au niveau du sol (coupe, chute des arbres, passage des engins) ont favorisé l'installation d'espèces herbacées banales, rudérales (*Dipsacus follunum*) et également indésirables (*Coryza canadensis*, *Phytolacca americana*).



**Espèces végétales principales/indicatrices :** *Cytisus scoparius*, *Rubus sp.*, *Rosa sp.*, *Robinia pseudoaccacia*.

**Etat de conservation et dynamique :** En cours d'embroussaillage.

**Intérêt écologique :** Les rémanents constituent des caches et des sites de thermorégulation favorables pour la plupart des reptiles (Lézard vert, Lézard des murailles, Couleuvre verte et jaune). Ce sont également des sites d'abris pour l'avifaune broussailleuse (Troglodyte, Rougegorge, Bruant).

- Prairies, prairie abandonnée et culture d'espèces indigène

**Code EUNIS E2 :** *Prairies mésiques*  
(Code CB 38 : *Prairies mésophiles*)

**Code EUNIS E2.14xFA.1 :** *Prairies de fauche abandonnées x Haies d'espèces non indigènes*  
(Code CB 38.13x84.2 : *Pâturages densément enherbés x Haies*)

---

**Localisation :** Une prairie entretenue se localise à l'est du périmètre élargi. Une prairie abandonnée partageant l'espace avec des haies basses d'espèces non indigène, se localise au nord-est du même périmètre.

**Description :** La prairie entretenue n'a pu faire l'objet d'une caractérisation approfondie en raison de l'absence d'espèces florales caractéristiques. Cette parcelle abrite une série de ruche.

Une seconde prairie en cours d'abandon se caractérise par la présence d'espèces sensibles au piétinement (*Dactylis glomerata*, *Daucus carota*) en proie à la colonisation par des espèces mésophiles et neutroclines à large amplitude que l'on retrouve en milieux rudéraux (*Cirsium vulgare*, *Oenothera biennis*, *Artemisia vulgaris*, *Dipsacus follunum*). Cette prairie partage l'espace avec des plantations de haies dominée par une espèce ornementale accompagnée d'une plantation mixte de Chênes (*Quercus petraea*), de Charmes (*Carpinus betulus*) et d'Aubépines (*Crataegus monogyna*).



**Espèces végétales principales/indicatrices :** /

**Etat de conservation et dynamique :** L'absence d'entretien conduit à une banalisation et un embroussaillage du site par la ronce (*Rubus sp.*) et le Prunellier (*Prunus spinosa*).

**Intérêt écologique :** La parcelle comprend une mosaïque de milieux bénéfiques alternant les possibilités d'abris, de nidification et d'alimentation pour l'avifaune. Ce type de prairie convient pour être exploitée par un cortège entomologique commun.

- Milieux rudéraux

**Code EUNIS E5.14 :** Communauté d'espèces rudérales des sites industriels d'extraction récemment abandonnés  
(Code CB 87.2 : Milieux rudéraux)

**Code EUNIS J3.3 :** Zones de surface récemment abandonnées de site industriel d'extraction

---

**Localisation :** Sur le site de l'ancienne carrière.

**Description :** Il s'agit d'une zone hautement perturbée (E5.14) favorisant la venue d'espèces à large spectre écologique (*Artemisia vulgaris*, *Cirsium arvense*, *Sanguisorba minor*, *Plantago lanceolata*, *Senecio vulgaris*, *Cirsium vulgare*, *Dipsacus fullunum*, *Oenothera biennis*) le plus souvent indésirable (*Phytolacca americana*).



Une zone à l'entrée de l'ancienne carrière comprend une étendue graveleuse (J3.3).

**Espèces végétales principales/indicatrices :** /

**Etat de conservation et dynamique :** L'absence d'entretien du site peut conduire à un embroussaillage du site.

**Intérêt écologique :** L'intérêt d'un tel site s'avère limité, bien qu'il puisse être profitable par la macrofaune pour l'alimentation (Lièvre, Lapin de garenne) ou pour la reproduction (Faisan de colchide).

- Champs et jachères

**Code EUNIS I1.12 :** Grandes monocultures intensives de tailles moyennes (1-25 ha)

**Code EUNIS I1.51 :** Terres labourées nues  
(Code CB 82.11 :)

**Code EUNIS I1.52 :** Jachères  
(Code CB 87.1 : Terrain en friche)

---

**Localisation :** Alentours de la carrière.

**Description :** Une parcelle en friche comprend quelques espèces mésophiles associées (*Cardamine hirsuta*, *Geranium rotundifolium*, *Veronica persica*, *Brassica napus*). Au vu du système agricole (importantes parcelles), la probabilité de retrouver des espèces messicoles d'intérêt s'avère assez faible. Les autres parcelles ont fait l'objet d'un labour ou bien d'une ancienne récolte.

**Espèces végétales principales/indicatrices :** *Cardamine hirsuta*, *Veronica persica*.

**Etat de conservation et dynamique :** /

**Intérêt écologique :** Une fois la récolte réalisée, ces milieux sont exploités comme aire d'alimentation par quelques espèces d'oiseaux hivernants (Pipit farlouse, Alouette des champs) et comme terrain de chasse par des rapaces (Buse variable, Busard Saint-Martin, Faucon crécerelle). Les terrains en friches comprennent une importante banque de graines mise à disposition pour l'avifaune granivore (fringilles).

- Autres milieux

**Code EUNIS G1.D4 :** Vergers d'arbres fruitiers

**Code EUNIS G5 :** Bosquet

**Code EUNIS I2.2 :** Petits jardins ornementaux et domestiques

**Code EUNIS I2.22 :** Jardins potager de subsistance

**Code EUNIS J2.2 :** Habitats résidentiels dispersés

---



**Code EUNIS J2.43** : Serres

**Code EUNIS J4.2** : Réseaux routiers et abords routes

**Code EUNIS J6** : Dépôts de déchets

**15 ensembles de milieux** (24 habitats) ont été identifiés, dont 10 habitats dans l'enceinte du périmètre immédiat. Une **pelouse sèche** à *Bromus erectus* est susceptible d'appartenir aux habitats d'intérêt européen. Cette dernière se localise malgré tout **en dehors du projet**.

Le périmètre élargi comporte de nombreuses parcelles agricoles, mais également des milieux forestiers (Chênaie, haies, ripisylve) et broussailleux (taillis, coupe, fourrés).

Le périmètre immédiat est établi sur une ancienne carrière constituée de talus dominés par des communautés d'espèces végétales rudérales.

**En raison du contexte essentiellement agricole et industriel, les milieux recensés au sein du périmètre immédiat ne constituent pas un enjeu patrimonial.**

## 3.2- Flore

### 3.2.1- Résultats d'inventaire

Quelques espèces (45) ont été relevées sur le site et ont permis une caractérisation des milieux inventoriés. Parmi ces quelques espèces :

- **1 espèce inscrite en Annexe V de la Directive Habitat**, faisant l'objet d'une réglementation quant à sa cueillette : le Fragon piquant (*Ruscus aculeatus*) ;
- **Aucune espèce protégée** sur le plan national et régional n'a fait l'objet d'une observation ;
- **Aucune espèce n'est inscrite sur la Liste Rouge Nationale** ;
- **Aucune espèce n'est inscrite sur la liste des espèces déterminantes** pour la désignation des ZNIEFF en région Rhône-Alpes.

Au vu des milieux du périmètre élargi et du contexte agricole, la présence d'espèces patrimoniales s'avère être improbable. Seule la **prairie sèche** à l'ouest du périmètre élargi (donc hors du périmètre du projet) est susceptible d'abriter des espèces d'intérêt, notamment des orchidées. La liste des espèces floristiques observées est disponible en Annexe 5 du dossier.

### 3.2.2- Eléments bibliographiques

Une consultation de la base de données du PIFH (Pôle d'Information de la Flore et des Habitats de la DREAL Rhône-Alpes) a permis l'établissement d'une liste de **142 espèces floristiques** présentes sur la commune d'Epinozue. Parmi elles, **8 espèces à statut** sont notifiées, savoir :

- **1 espèce protégée** à l'échelle nationale ;
- **7 espèces déterminantes** avec critères en région Rhône-Alpes.

Tableau 13 : Taxon protégé recensé sur la commune d'Epinozue d'après le PIFH.

Nom vernaculaire Nom scientifique	Statut	Habitat et abondance	Bibliographie	Probabilité de présence sur le Périmètre élargi
Gagée des champs <i>Gagea villosa</i> (M.Bieb.) Sweet	PN (1), D	Plantes des terrains cultivés (champs, vignes, vergers) et des friches sur sols sablonneux ou pierreux.	PIFH, CBNBP	Très peu probable

**Légende :**

**Statut :**

**PN** : Protection Nationale (Article 1)

**Déterminance** : (GREFF N. & COQ F., 1998), **D** : Espèces et habitats déterminants, **DC** : Espèces et habitats déterminants avec critères, **c** : Espèces et habitats complémentaires

Le listing des espèces mentionnées dans la base de données du PIFH de la DREAL Rhône-Alpes est disponible en Annexe 4 du dossier.

### 3.2.3- Les espèces au caractère envahissant

Au moins **3 espèces indésirables** et au caractère **envahissant** ont été recensées sur l'aire d'étude écologique. Il s'agit du **Raisin d'Amérique** (*Phytolacca americana*) et de la **Vergerette du Canada** (*Conyza canadensis*), implantés dans les milieux rudéraux. Les coupes forestières sont favorables pour l'expression d'une végétation héliophile et notamment du **Robinier** (*Robinia pseudoaccacia*).

D'autres espèces sont susceptibles d'être présentes et de se répartir sur le site, notamment sur les secteurs perturbés, à savoir :

- l'**Ambroisie** (*Ambrosia artemisiifolia*), espèce responsable d'une allergie que déclenche son pollen, générant des soucis sanitaires en région Rhône-Alpes ;
- le **Sénéçon du Cap** (*Senecio inaequidens*).

**Sur un total de 45 espèces recensées**, aucune espèce à statut n'a été observée hormis le Fragon piquant (Annexe V de la DHFF), cependant en-dehors du site du projet. Le contexte agricole et industriel propice à l'expression d'une flore banale s'installant en milieux perturbés limite la présence d'espèces patrimoniales.

D'après la bibliographie, 8 espèces à statut sont signalées sur la commune d'Épinouze. La probabilité d'y retrouver la Gagée des champs (protection nationale) s'avère très faible.

Enfin, **3 espèces indésirables** et prolifères ont été recensées sur l'aire d'étude élargie (milieux rudéraux).

**La sensibilité liée à ce cortège est considérée comme étant faible.**

## 3.3- Faune

Le tableau en Annexe 6 liste toutes les espèces faunistiques recensées sur l'ensemble de l'aire d'étude élargie.

### 3.3.1- Amphibiens et reptiles

#### 3.3.1.1- Les espèces recensées sur le site

**Aucune espèce** n'a été observée dans l'enceinte du périmètre élargi et **immédiat**.

#### 3.3.1.2- Les espèces potentiellement présentes sur le site

Les espèces signalées dans les zonages officiels du patrimoine naturel s'avèrent particulièrement abondant en raison du contexte alluvial qu'offre le Rhône. La majorité de ces espèces ne peuvent être présente sur le site du projet en raison du contexte agricole et dégradé, peu favorable à ces espèces.

L'Atlas herpétologique de la Drôme (LPO Drôme, 2010) signale néanmoins la présence de quelques espèces qui ont fait l'objet d'une observation sur la commune d'Epinouze :

- **Amphibiens** : L'Atlas ne signale aucune observation sur la commune. Néanmoins certaines espèces ubiquistes comme le **Crapaud commun** (*Bufo bufo*) peuvent arpenter les milieux rudéraux comme terrain de chasse. Avec les importantes précipitations sévissant au cours de la période hivernale, des dépressions humides se sont mis en place, susceptibles de s'avérer favorables pour être colonisées par des espèces pionnières comme le **Pélodyte ponctué** (*Pelodytes punctata*). Ces dépressions sont isolées de toute connexion hydraulique et du réseau de zone humide (fossés, canaux) de la commune.
- **Reptiles** : L'Atlas signale la présence de la **Couleuvre verte et jaune** (*Hierophis viridiflavus*). Les milieux buissonneux s'avèrent favorables à l'espèce. Les mœurs écologiques de la **Coronelle girondine** (*Coronella girondica*) peuvent l'amener à fréquenter les lisières de haies, et les talus rudéraux du périmètre élargi. Le contexte graveleux sur une partie du périmètre immédiat peut être propice au **Lézard des murailles** (*Podarcis muralis*). Les lisières des bois et la zone de coupes sont favorables au **Lézard vert** (*Lacerta viridis*) comme site d'abris et de thermorégulation.

### 3.3.1.3- Bioévaluation de l'herpétofaune

**Aucune espèce** n'a été recensée dans le périmètre élargi et immédiat. La présence de boisements, de lisières, de zones rudérales et l'exposition sud du site, sont autant de facteurs favorables à l'accueil de la plupart des espèces de l'herpétofaune et notamment des reptiles.

L'Atlas herpétologique de la Drôme signale la présence de la Couleuvre verte et jaune. Les milieux en présence sur le **périmètre élargi** peuvent s'avérer favorables pour d'autres espèces (Crapaud commun, Coronelle Girondine, Lézard des murailles, Lézard vert).

La zone rudérale du **périmètre immédiat** ne constitue pas une zone d'intérêt pour l'herpétofaune, hormis éventuellement pour le Crapaud commun et le Pélodyte ponctué.

**L'intérêt herpétologique au niveau de la zone des travaux s'avère être très faible.**

### 3.3.2- Avifaune hivernante

**28 espèces d'oiseaux** ont été observées au sein du site et dans les secteurs proches, en période hivernale. Toutes les espèces observées sont hivernantes. La plupart d'entre elles sont probablement sédentaires.

Parmi ces espèces, notons celles qui présentent un intérêt patrimonial :

- **Annexe I de la Directive Oiseaux** : 1 espèce (Busard Saint-Martin) ;
- **Protection nationale** (Arrêté du 29/10/09, art. 3) : 19 espèces, soit **68%** des espèces recensées ;
- **Statut de conservation inquiétant** à différentes échelles géographiques :
  - **7 espèces en Europe** : 6 espèces « En Déclin », 1 espèce en « Effectif réduit » ;
  - **2 espèces en France (nicheur)** : 1 espèce « Quasi-menacée », 1 espèce « Vulnérable » ;
  - **2 espèces en Rhône-Alpes** (hivernant) : 2 espèces « Vulnérables ».
- **8 espèces** sont considérées comme **déterminantes** (6 avec critères et 2 complémentaires) dans le domaine **sub-méditerranéen** de la région Rhône-Alpes.

Le Tableau 14 récapitule les différents statuts pour chacune des espèces remarquables contactées et les lieux où elles ont été aperçues.

La Figure 5 cartographie les déplacements de l'avifaune hivernante sur le périmètre élargi.

### 3.3.2.1- Les cortèges d'espèces contactées sur le site

L'emprise du projet d'ISDI s'inscrit dans une ancienne carrière qui fait place aujourd'hui à une zone rudéralisée. La majorité des espèces recensées se localise en-dehors du périmètre immédiat. La diversité avifaunistique est liée à celle des milieux caractérisés dans le périmètre élargi.

Si quelques unes des espèces contactées sont ubiquistes et peuvent évoluer dans différents types d'habitats, d'autres espèces voient leurs niches écologiques beaucoup plus étroites, ce qui leur confère une spécialisation les rendant vulnérables aux modifications de leur milieu. Ainsi, les espèces observées peuvent être classées en fonction de leurs affinités écologiques.

- **Les cortèges inféodés aux milieux forestiers, bocagers, et de broussailles.**

Ce cortège est le mieux représenté avec **20 espèces**, soit 71% des espèces recensées. La plupart d'entre elles sont probablement sédentaires et ne se cantonnent pas uniquement aux milieux boisés (haies, broussailles, bois) de l'aire d'emprise. Elles exploitent les milieux alentours (milieux agricoles, friches, milieux rudéraux) pour subvenir à leurs besoins quotidiens.

Le **Rougegorge** et le Troglodyte mignon exploitent les strates basses des haies et les milieux broussailleux. Le Bruant zizi se perche davantage en hauteur dans les broussailles. Les **Mésanges** (charbonnière, bleue, à longue queue) exploitent toutes les zones boisées du secteur. Les picidés apprécient davantage les milieux comprenant une strate arborée avec le **Pic épeiche** qui exploite les bois et haies arborées des alentours de la carrière. Un **Pic vert** et une **Pie bavarde** ont été entendus au loin à proximité des haies et des jardins.

La **Buse variable** profite de la proximité des milieux agricoles et rudéraux pour se mettre à l'affût en lisière de haie. Un **Epervier** a été observé en chasse, poursuivant un Pic vert.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	PNI	Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	PN
Bruant zizi	<i>Emberiza cirius</i>	PN	Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	PN
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	PN	Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	PN
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	PN	Pic vert	<i>Picus viridis</i>	PN
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	PN	Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	C
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	C	Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	C
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	PN	Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	PN
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>	C	Roitelet triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	PN
Grive litorne	<i>Turdus pilaris</i>	C	Rougegorge familial	<i>Erithacus rubecula</i>	PN
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	C	Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	PN

**Légende :**

**Surlignage en vert :** Espèces d'intérêt communautaire listées en annexe I de la Directive Oiseaux (09/147/CEE)

**Statut :** PN : Protection nationale, C : Chassable, **Nuis.** : Nuisible, **DO An.I** : Annexe I de la Directive Oiseaux

- **Les cortèges inféodés aux milieux rudéraux, prairiaux, de culture et des vergers.**

**4 espèces** inféodées aux milieux ouverts et aux vergers ont été répertoriées. L'effectif est renforcé avec la venue d'espèces forestières qui exploitent les prairies, les friches agricoles et les zones rudérales comme aire de chasse et d'alimentation. Cela concerne notamment les rapaces. Un **Faucon crécerelle** exploite activement les champs abandonnés temporairement. Les **Buses variables** sont observables en période hivernale, posées dans les champs et à l'affût dans les haies.

Un groupe d'**Alouette des champs** (> 60 individus) exploite les parcelles agricoles à l'est et au nord du site. Un **Pipit farlouse** a été observé en transit et peut se fondre au sein du groupe d'Alouette. Deux individus de **Busard Saint-Martin** ont été observés en chasse en parcourant méthodiquement en rase-motte une prairie au sud-est. Un des deux individus s'est déporté vers les milieux rudéraux de l'ancienne carrière.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	C	Faisan de colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	C
Busard St Martin	<i>Circus cyaneus</i>	PN, DO An.I	Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	PN
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	PN	Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	PN
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	C			

**Légende :**

**Surlignage en vert :** Espèces d'intérêt communautaire listées en annexe I de la Directive Oiseaux (09/147/CEE)

**Statut :** PN : Protection nationale, C : Chassable, Nuis. : Nuisible, DO An.I : Annexe I de la Directive Oiseaux

o **Les cortèges d'espèces inféodées aux milieux humides**

2 espèces ont été répertoriées. Un **Héron cendré** a été observé posé dans la prairie prospectée par les deux Busards. Plusieurs groupes de **Bruant des roseaux** arpentent les buissons, les parterres des terrains en friche et les parcelles agricoles pour l'alimentation.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	PNI	Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	PN

**Légende :**

**Surlignage en vert :** Espèces d'intérêt communautaire listées en annexe I de la Directive Oiseaux (09/147/CEE)

**Statut :** PN : Protection nationale, C : Chassable, Nuis. : Nuisible, DO An.I : Annexe I de la Directive Oiseaux

o **Les cortèges d'espèces inféodées liées au bâti et aux espaces verts**

Les jardins accueillent la plupart des espèces forestières comme le **Merle noir**, le **Pic vert** et la **Pie bavarde**. Un **Moineau friquet** a été observé en bordure d'un verger. Cavemicole, il apprécie les murs des vieilles maisons et les cavités des vieux vergers pour y établir son nid. Un Pin implanté dans un des jardins est exploité par le **Roitelet triple bandeau**.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Statut
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	C	Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	C
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	PN	Roitelet triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	PN
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	PN			

**Légende :**

**Surlignage en vert :** Espèces d'intérêt communautaire listées en annexe I de la Directive Oiseaux (09/147/CEE)

**Statut :** PN : Protection nationale, C : Chassable, Nuis. : Nuisible, DO An.I : Annexe I de la Directive Oiseaux

3.3.2.2- Les espèces d'intérêt communautaire

**Busard Saint-Martin (*Circus cyaneus*) :**

**Description et écologie :** Espèce des milieux ouverts, elle niche aussi bien dans les milieux humides (marais) que des milieux semi-ouverts (landes, coupes forestières ou plantations résineuses). La disparition de ses milieux de reproduction la conduit à exploiter plus fréquemment les cultures. Son régime alimentaire est constitué d'oiseaux et de rongeurs qu'il surprend en rase-motte. Le nid est fait de brins d'herbe à même le sol.

**Effectif et statut de conservation :** Le statut de cette espèce est défavorable en Europe (fort déclin) avec une estimation des effectifs allant de 22 000 à 32 000 couples. La population française comprend 2 500 à 3 600 individus, ce qui correspondrait à une augmentation possible des effectifs et de la distribution de 20 à 50% depuis les années 1970.



Busard Saint-Martin (X)

L'effectif hivernant en France était compris entre 6 000 et 10 000 individus en 1997. En Rhône-Alpes, les effectifs sont surtout notables dans la moitié ouest de l'Ain. Peu migrateur, ses effectifs sont toutefois renforcés de septembre à décembre par la venue d'individus nordiques.

**Menaces :** L'intensification agricole constitue la principale menace. Le maintien de l'espèce implique le repérage des couvées dans les zones de culture avant la fauche.

**Utilisation de l'aire d'étude :** Un individu a été observé décollant d'une parcelle agricole du périmètre immédiat, pour récupérer les ascendances thermiques. Un second individu l'a rejoint en vol. Ces individus en migration peuvent profiter des parcelles agricoles et des haies du site pour chasser.

### 3.3.2.3- Les espèces potentiellement présentes sur le périmètre d'étude élargi

Suite à la recherche bibliographique (fiches ZNIEFF et fiches des zones Natura 2000 issues de l'INPN et de la DREAL Rhône-Alpes), et en considération des milieux existants et de leur état de conservation respectif, plusieurs espèces sont susceptibles de venir exploiter le site d'étude pour couvrir leurs divers besoins physiologiques.

#### o **Les espèces d'intérêt communautaire :**

Quelques espèces des milieux boisés peuvent être observables sans que ces dernières exploitent le site pour la nidification, à savoir : le **Circaète Jean-le-Blanc**, la **Bondrée apivore**, le **Milan noir**. Les milieux buissonneux et épineux peuvent convenir à la **Pie-grièche écorcheur** comme site de reproduction.

#### o **Les espèces non d'intérêt communautaire :**

D'autres espèces sont susceptibles d'être présentes et d'exploiter les milieux du périmètre élargi au cours d'une partie de leur cycle biologique, telles que :

- **Bâtis et jardins :** Hirondelle rustique, Hirondelle de fenêtres, Chouette effraie, Bergeronnette grise, Rougequeue noire ;
- **Hivernants :** Pinson du nord ;
- **Milieux forestiers et de broussailles :** Fauvette grisette, Tourterelle des bois, Grimpereau des bois, Chouette hulotte ;
- **Milieux ouverts :** Chouette chevêche, Caille des blés.

**Aucune de ces espèces n'a toutefois fait l'objet d'une observation sur le périmètre élargi.**

### 3.3.2.4- Bioévaluation de l'avifaune

Le périmètre élargi rassemble un ensemble de milieux assez diversifié (bois, haies, vergers, Jardins, bâtiments, prairie, parcelles agricoles) et constituent autant de niches écologiques exploitables par plusieurs cortèges d'espèces (**28 espèces recensées**).

#### **Les principales sensibilités se concentrent :**

- **au niveau des milieux boisés, broussailleux et des haies** en bordure de l'ancienne carrière car susceptibles d'accueillir des passereaux nicheurs inféodés aux milieux broussailleux (Fauvette, Hypolaïs, Rossignol, Rougegorge, Troglodyte). La majorité de ces espèces sont communes sur le territoire.

Les **milieux prairiaux, rudéraux et friches agricoles** sont exploités par quelques espèces inféodées aux milieux ouverts (Alouette, Bruant, Pipit, Busard), mais également de façon complémentaire par des espèces forestières et des rapaces comme terrain de chasse (Faucon crécerelle, Buse variable).

Les milieux du **périmètre immédiat** ne constituent pas une zone sensible (sous réserve d'un passage printanier). Le Busard Saint-Martin l'exploite cependant comme terrain de chasse.

En considérant :

- le contexte agricole dominant ;
- la fréquentation des milieux agricoles et de broussailles par des espèces communes ;
- la très faible superficie de la zone et son état de dégradation (zone rudérale) ;
- la très faible fréquentation de la zone par les espèces ;

**l'intérêt ornithologique du périmètre élargi s'avère :**

- **Moyen** au niveau des boisements et des milieux broussailleux ;
- **Moyen à Faible** au niveau des milieux prairiaux et des vergers.
- **Faible** au niveau de l'ancienne carrière (emplacement du projet d'ISDI) ;

Sur **28 espèces** recensées sur l'aire d'étude élargie, **19 sont protégées** et **1 est d'intérêt communautaire**. **11 espèces présentent un statut de conservation inquiétant**, toutes échelles géographiques confondues.

Au travers des espèces patrimoniales observées et de l'occupation des différents milieux, **l'intérêt ornithologique s'avère moyen** dans les milieux boisés, broussailleux (site d'abris et de nidification potentiel), **moyen à faible** pour les milieux prairiaux, agricoles (terrains de chasse et d'alimentation pour les espèces hivernantes), et **faible** au niveau de l'ancienne carrière.

**L'intérêt ornithologique global s'avère donc être moyen à faible** à l'échelle du **périmètre élargi** et **très faible** au niveau du **périmètre immédiat**.

SAS CHEVAL Frères – Commune d'Épinouze (26)  
Dossier de demande d'ouverture d'une Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)  
Diagnostic des milieux naturels

Tableau 14 : Espèces avifaunistiques remarquables contactées au cours des prospections sur le site

N°	Nom vernaculaire Nom scientifique	Statut conservation							Protection réglementaire				Statut Biol.	Observation et localisation par rapport au périmètre immédiat	Date d'observation	Sensibilité
		LR UE	LR FR			LR R			Dt	National	Européen					
			N	M	H	N	M	H			DO	Conv.				
1	<b>Alouette des champs</b> <i>Alauda arvensis</i>	D	LC	NA	LC	VU	VU	VU	DC	C	An. II/2	B3	H	En groupe dans champs et terrain en friche. HPP	>60	Faible
2	<b>Bruant des roseaux</b> <i>Emberiza schoeniclus</i>	D	LC	NA		VU	LC	LC	DC	PN		B2	H	haie et broussailles bordant vergers, broussailles au nord, arbustes en bordure carrière. IPP/HPP	>23	Faible
3	<b>Busard St Martin</b> <i>Circus cyaneus</i>	D	LC	NA	NA	VU	LC	VU	DC	PN	An. I	B2	H	En chasse au-dessus prairie, et (x1) en chasse au-dessus milieux rudéraux de la carrière. IPP/HPP	2	Faible
4	<b>Buse variable</b> <i>Buteo buteo</i>	S	LC	NA	NA	NT	LC	LC		PN		B2	H	Observé en vol au-dessus champs, levée dans champs. HPP	2	Faible
5	<b>Faucon crécerelle</b> <i>Falco tinnunculus</i>	D	LC	NA	NA	LC	LC	LC		PN		B2	H	Observé en vol de transit au-dessus champs. HPP	1	Faible
6	<b>Grive draine</b> <i>Turdus viscivorus</i>	S	LC	NA	NA	LC	LC	LC	c	C	An. II/2	B3	H	Entendu dans haie en bordure carrière. HPP	1	Nulle
7	<b>Grive litorne</b> <i>Turdus pilaris</i>	S	LC		LC	LC	LC	LC	c	C	An. II/2	B3	H	Broussailles. HPP	1	Nulle
8	<b>Héron cendré</b> <i>Ardea cinerea</i>	S	LC	NA	NA	LC	LC	LC	DC	PN		B3	H	Posée dans prairie au sud-est. HPP	1	Nulle
9	<b>Moineau friquet</b> <i>Passer montanus</i>	D	NT			VU			DC	PN		B3	H	Se nourrissant au sol à proximité haie et verger. HPP	1	Faible
10	<b>Pic vert</b> <i>Picus viridis</i>	H	LC			LC				PN		B2	H	Jardin. HPP	1	Faible
11	<b>Pie bavarde</b> <i>Pica pica</i>	S	LC			NT				C	An. II/2	*	H	Entendu au loin. HPP	1	Nulle
12	<b>Pipit farlouse</b> <i>Anthus pratensis</i>	D	VU	NA	DD	LC	LC	LC	DC	PN		B2	H	Observés en vol. HPP	2	Nulle

**Légende :**

**Statut de conservation :**

- **LR UE : Liste Rouge Europe (UE25, BirdLife International, 2004) :** EX : éteint ; EW : éteint dans la nature ; CR : en danger critique ; EN : en danger ; VU : vulnérable ; R : rare ; D : déclin ; H : effectifs "réduits" = espèce qui n'a pas recouvré ses effectifs après une période de déclin modéré ou important survenu sur la période 1970/1990 ; S : non menacé ; D : données insuffisantes ; NE : non évalué
- **LR FR : Liste Rouge France (2011) :** RE : Eteinte, CR : En danger Critique d'extinction, EN : En Danger, VU : Vulnérable, NT : Quasi-menacée, LC : Préoccupation mineure, DD : Données insuffisantes.
- **LR R : Liste Rouge Rhône-Alpes (2008) :** RE : Eteinte, CR : En danger Critique d'extinction, EN : En Danger, VU : Vulnérable, NT : Quasi-menacée, LC : Préoccupation mineure, DD : Données insuffisantes.

**Statut de protection :**

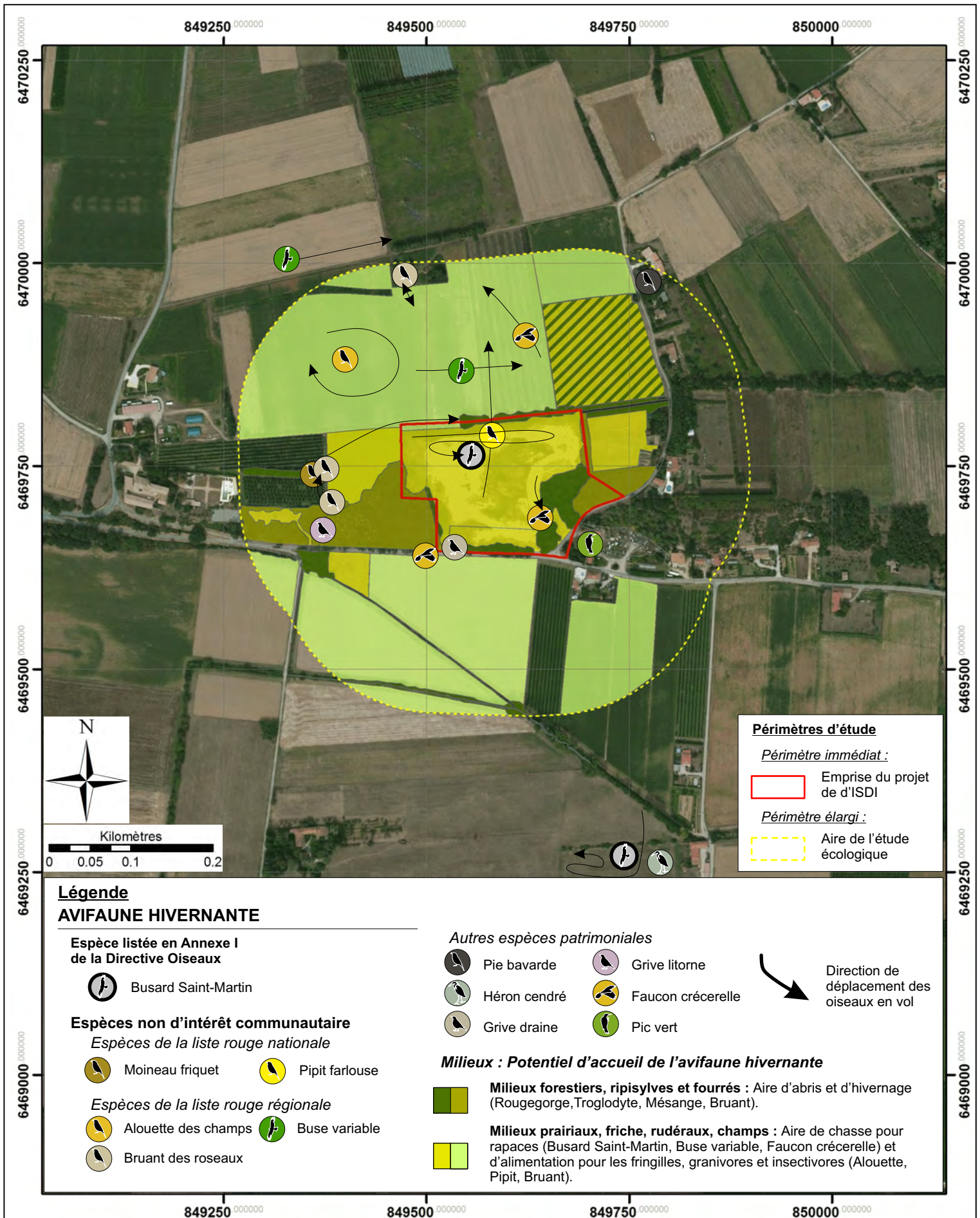
- **Echelle nationale (21/11/2009) :** PN : Protégée, C : Chassable, Nuis. : Nuisible
- **Echelle communautaire : Convention de Berne (19/09/1979) :** Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe : B An.II (Espèces de Faune strictement protégées), B An.III (Espèces de Faune protégées),
- **Echelle européenne : Directive Oiseaux (79/409/CEE) :** DO An.I : Fond vert Annexe I (Espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de ZPS), DO An.II : Annexe II (condition d'autorisation de la chasse), DO An.III : Annexe III (chap. 1 : espèces dont la détention, la vente, la commercialisation sont autorisées ; chap.2 : idem avec avis de la Commission Européenne ; chap.3 : espèces qui doivent faire l'objet d'étude régulières sur leur statut biologiques et les répercussions de la commercialisation sur celui-ci).

**Déterminance :** (GREFF N. & COQ F., 1998), D : Espèces et habitats déterminants, DC : Espèces et habitats déterminants avec critères, c : Espèces et habitats complémentaires

**Statut Biologique :** H : Hivernant, NP : Nicheur probable, NC : Nicheur certain, P : De passage,

**Localisation dans périmètre du projet :** HPP : Hors Périmètre Projet, IPP : Inclus dans Périmètre Projet.





### 3.3.3- Mammofaune

#### 3.3.3.1- Les cortèges d'espèces contactées sur le site

La prospection hivernale a permis de détecter la présence de **2 taxons** identifiés utilisant le périmètre immédiat et/ou ses abords avec :

- **Lagomorphes, 1 espèce** : le **Lièvre d'Europe** observé successivement au niveau de l'ancienne carrière et dans la parcelle de coupe forestière, puis exploitant les parcelles agricoles au nord ;
- **Carnivores, 1 espèce** : le **Blaireau européen**, avec des traces le long d'un chemin agricole en bordure nord du site.

**Aucune espèce menacée ou d'intérêt patrimonial n'a été observée.**

#### 3.3.3.2- Les espèces potentiellement présentes sur le site

##### **Mammifère non volant :**

Les terrains agricoles présentent une source d'alimentation pour de nombreuses espèces animales omnivores et herbivores comme le **Renard** (*Vulpes vulpes*), le **Chevreuil** (*Capreolus capreolus*), et le **Sanglier** (*Sus scrofa*). Aucune garenne n'a été détectée sur le périmètre immédiat et ses alentours. Néanmoins, les divers milieux du périmètre élargi s'avèrent favorables pour être exploités par le **Lapin de Garenne**.

La présence de milieux forestiers (abris, refuge), de cordons boisés (haie) et de milieux broussailleux (refuge, abris) limite la vulnérabilité de ces mammifères. Les terrains en friches et les zones rudérales peuvent accueillir des micromammifères, activement recherchés par des rapaces nocturnes et diurnes (Faucon crécerelle, Busard-Saint-Martin).

##### **Chiroptères :**

La bibliographie (zonages d'inventaire et réglementaire) mentionne la présence de quelques espèces de chiroptères, notamment au niveau du Rhône. Cependant, le contexte agricole et anciennement industriel du périmètre élargi limite la présence de telles espèces sur le site d'étude. Notons que les haies arborées et arbustives constituent des corridors boisés empruntables par ce cortège, en plus de desservir des milieux prairiaux et rudéraux abritant des insectes. Les fermes et bâtiments à proximité immédiate constituent des gîtes potentiels (gîtes de transit et/ou de parturition) pour quelques espèces communes comme la **Sérotine commune** (*Eptesicus serotinus*), les **Pipistrelles** et les **Noctules** qui peuvent profiter des milieux ouverts et des jardins.

Le potentiel d'accueil chiroptérologique du périmètre immédiat s'avère particulièrement faible en raison :

- du contexte anciennement industriel du périmètre immédiat ;
- du contexte agricole dans lequel s'implante le projet ;
- de la rareté des corridors boisés reliant le site d'étude aux centres de biodiversités (zonages d'inventaire) ;
- de l'absence de milieux boisés sur le périmètre immédiat comportant des cavités susceptibles d'être exploitées comme gîte.

**2 espèces ont été recensées sur le périmètre élargi.** Aucune des espèces relevée ne bénéficie d'un régime de protection et/ou de conservation notable.

Les cultures offrent un potentiel d'attraction alimentaire pour la grande faune herbivore. La présence de corridors boisés et de broussailles desservant les milieux prairiaux et agricoles sont autant d'éléments propices offrant une protection et un refuge pour les ongulés, les lagomorphes et les mustélidés.

Enfin, les discontinuités de la trame verte reliant les centres de biodiversité au périmètre élargi limitent la desserte du site par les chiroptères.

**L'intérêt mammalogique s'avère être faible.**

### 3.3.4- Invertébrés

#### 3.3.4.1- Les cortèges d'espèces contactées sur le site

Aucune espèce n'a fait l'objet d'une observation.

#### 3.3.4.2- Les espèces d'intérêt patrimonial potentiellement présentes

Le contexte agricole et perturbé du périmètre élargi et du périmètre immédiat limite fortement l'exploitation des milieux par des espèces à forte valeur patrimoniale. Seules des espèces banales, seront attendues, notamment à l'emplacement de la zone rudérale de l'ancienne carrière.

Néanmoins, la bibliographie mentionne la présence de quelques espèces d'invertébrés d'intérêt communautaire sur les zonages réglementaires et d'inventaire à savoir :

- Le **Lucane cerf-volant** (*Lucanus cervus*), espèce d'insecte saproxylique de plaine, exploite les milieux forestiers mûres et se nourrit de nombreuses essences de chênes sénescents (*Quercus pubescens*, *Q. petraea*, *Q. ilex*, *Q. suber*). L'habitat larvaire du Lucane est le système racinaire de souches ou d'arbres dépérissants dont il consomme le bois mort.
- Le **Grand-capricorne** (*Cerambyx cerdo*), aux exigences écologiques similaires à celles du Lucane cerf-volant, exploite les milieux forestiers caducifoliés et les haies arborées comportant des chênes (*Quercus robur*, *Q. petraea*, *Q. pubescens*, *Q. ilex*, *Q. suber*) sénescents. Les larves étant xylophages, elles consomment le bois dépérissant tandis que les adultes exploitent la sève émise au niveau des blessures fraîches.

Le **périmètre immédiat** ne comporte **aucun chêne dépérissant**. Aucune trace d'attaque n'a été observée au niveau des haies arborées et des bois de chênes.

- **L'Agriion de Mercure** (*Coenagrion mercurialis*), espèce rhéophile à nette tendance héliophile, colonise les milieux lotiques permanents de faible importance, aux eaux claires bien oxygénées et à minéralisation variable, situés dans les zones bien ensoleillées et assez souvent dans les terrains calcaires. Elle est sensible aux perturbations liées à la structure de son habitat, à la qualité de l'eau et à la durée de l'ensoleillement du milieu. **Le ruisseau en contrebas étant assez ouvert, peut constituer une zone d'accueil ;**
- **Ecaille chinée** (*Euplagia quadripunctaria*), elle fréquente un grand nombre de milieux humides ou xériques et anthropisés. La chenille, polyphage, se nourrit de diverses espèces herbacées (*Eupatoria cannabinum*, *Cirsium spp*, *Carduus sp*, *Urtica dioïca*, *Epilobium sp*) tandis que les adultes, floricoles, butinent ces mêmes espèces floristiques. Malgré son statut (Annexe II de la DHFF), elle est commune en France et dans la région (cette inscription ne concerne réellement que la sous-espèce de Crête).

D'autres espèces patrimoniales sont également mentionnées comme le Damier de la Succise ou l'Ecrevisse à pattes blanches. Toutes ces espèces sont inféodées aux milieux humides et au cours d'eau. Aucun de ces milieux propices à l'accueil de ces espèces n'a été recensé sur le périmètre élargi, ni à proximité immédiate du site.

Aucune espèce d'intérêt n'a été recensée sur le site.

Le contexte agricole (homogénéisation du paysage, traitement phytosanitaire et insecticides des cultures) et industriel limitent significativement le potentiel d'accueil vis-à-vis d'espèces patrimoniales.

**La sensibilité écologique vis-à-vis des invertébrés est évaluée comme étant faible.**

## 4- SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS ÉCOLOGIQUES

Le projet d'ISDI envisagé par **CHEVAL Frères** a pour objectif de remblayer une ancienne carrière alluvionnaire (**3,5 ha**) avec des déchets inertes, avant la reconversion du site en milieu agricole.

En périphérie, le périmètre élargi se compose de parcelles en culture, de champs, de haies, de bois, de secteurs défrichés, de vergers et d'habitations.

1 campagne d'inventaire a été menée sur le site et ses abords au cours de la période hivernale afin d'obtenir une idée des potentialités écologiques du site d'étude. Cette prospection a mis en évidence une utilisation des parcelles alentours du projet par quelques espèces protégées hivernantes. Les enjeux écologiques dégagés, couplés avec les objectifs du projet, mettent en évidence certaines sensibilités.

Ces sensibilités sont cartographiées sur la Figure 6.

Rappelons que ces sensibilités peuvent évoluer suivant les saisons. Un inventaire printanier peut ainsi confirmer ou infirmer les observations vues au cours de l'inventaire hivernal.

### 4.1- Sensibilités vis-à-vis des zonages environnementaux

Le projet d'ISDI ne s'implante dans **aucun zonage officiel du patrimoine naturel**, en plus d'être éloigné de ces centres de biodiversité (zonage d'inventaire et réglementaire éloigné à plus de 5 km). Le site Natura 2000 le plus proche se trouve à 7 900 m du périmètre immédiat.

Les conditions environnementales (reliefs, végétation) du périmètre élargi sont très peu similaires à celles du site Natura 2000 (forêt alluviales, pelouses calcaires, prairie à molinie) et des zonages (milieux humides, berges du Rhône) les plus proches.

Notons que :

- l'absence de milieu pouvant desservir la zone d'étude (corridors), en plus du contexte agricole du périmètre élargi, limitent significativement tout phénomène d'échange d'individus ;
- le projet reste éloigné de façon significative des sites Natura 2000 et limite les impacts directs sur la faune et les milieux de ces zonages.

**Le projet d'ISDI étant éloigné et nullement raccordé avec les zonages du patrimoine naturel, il limite tout préjudice au maintien de la faune et de la flore établis dans les zonages.**

### 4.2- Sensibilités vis-à-vis des continuités écologiques (trame verte et bleue et fonctionnalités écologiques)

A l'échelle de la région Rhône-Alpes, le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) est actuellement en cours de validation). Cet outil consiste à visualiser les corridors existants reliant les réservoirs de biodiversité et à comprendre les enjeux liés aux continuités écologiques. Il permet ainsi de prévenir les potentiels impacts des projets d'aménagement du territoire sur ces continuités. Des sous-trames peuvent être définies, constituant les Trames Verte et Bleue :

- **Trame Verte :**
  - Sous-trame : milieux boisés (ripisylve, bois de chêne, recrûs) ;
  - Sous-trame : milieux ouverts (cultures, friches herbacées, milieux prairiaux) ;
- **Trame Bleue :**
  - Sous-trame : milieux aquatiques (ruisseaux).

Malgré le contexte agricole et industriel, notons la présence de quelques corridors boisés (haies, bois de chêne et broussailles) alentours (**Trame verte**) desservant les parcelles agricoles et prairiales du périmètre élargi et les milieux rudéraux du périmètre immédiat. Les bandes enherbées peuvent être considérées comme telles, mais elles ne concernent que la microfaune. Aucun ruisseau, ni canal en eau ne dessert le site du projet (**Trame bleue**).

**Enfin, rappelons que le périmètre du projet est établi sur une ancienne carrière où les trames vertes et bleues s'avèrent déjà limitées. Ainsi, aucune rupture de continuité n'est à craindre.**

### 4.3- Synthèse des sensibilités

L'identification des sensibilités écologiques est le résultat de la combinaison entre :

- la valeur patrimoniale intrinsèque des milieux naturels basée sur leur vulnérabilité au niveau communautaire et régional ;
- la valeur patrimoniale de la flore implantée dans les milieux naturels, basée sur leur abondance, leur rareté et leur répartition géographique (rareté, limite d'aire de répartition, niveau de protection, etc.) ;
- la valeur patrimoniale des espèces faunistiques exploitant les milieux naturels, basée sur leur rareté, les niveaux de menaces, leur abondance sur le site et leur utilisation des milieux au cours d'une partie de leur cycle biologique (site de reproduction, de repos, d'alimentation).

Ces informations sont cartographiées sur la Figure 6. Ces sensibilités sont supposées à partir des observations et des éléments bibliographiques.

SAS CHEVAL Frères – Commune d'Epinouze (26)  
Dossier de demande d'ouverture d'une Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)  
Diagnostic des milieux naturels

Tableau 15 : Synthèse des sensibilités écologiques

ENJEUX HABITATS					ENJEUX FLORE	ENJEUX FAUNE	REMARQUES (Fonctionnalité, dégradation, justification, réévaluation)	SENSIBILITE GLOBALE
Code Corine Biotopes Code Natura 2000 (EUR 15/2)	Surface PI		Localisation vis-à-vis du projet	Valeur patrimoniale				
	m <sup>2</sup>	Ratio (%)						
<b>Boisements et haies</b>								
<b>Forêt riveraines et forêt galeries</b> Code EUNIS : G1.1			<b>HPP</b>	<b>Modérée à faible</b>	<b>Faibles</b>	<b>Faibles</b>	Corridor biologique assez lâche. Milieux fortement dégradés. Milieux pouvant être favorables à l'avifaune nicheuse inféodée aux milieux buissonneux. Rôle de filtration des eaux de ruissellement.	<b>Modérée à faible</b>
<b>Forêt à <i>Quercus pubescens</i></b> Code EUNIS : G1.711	3896	96.2	<b>IPP/HPP</b>	<b>Faible</b>	<b>Faibles</b>	<b>Modérée à faible</b> (Avifaune, corridor)	Corridor biologique. Milieux exploités comme aire d'abris et d'hivernage par les passereaux hivernant.	<b>Modérée à faible</b>
<b>Taillis</b> Code EUNIS : G.71	1792	44.5	<b>IPP/HPP</b>	<b>Faible</b>	<b>Faibles</b>	<b>Modérés à faibles</b> (Avifaune, reptile probable)	Zone d'abri et de refuge pour macro mammifères. Site d'abris et de nidification propice pour l' <b>avifaune buissonneuse</b> . Lisières propices aux <b>reptiles</b> .	<b>Modérée à faible</b>
<b>Fourrés médio-européens sur sols riches</b> Code EUNIS : F3.11			<b>HPP</b>	<b>Faible</b>				
<b>Bordure de haie, haie arbustive et haie de cyprès</b> Code EUNIS : FA, FA.4	1629	47.9	<b>IPP/HPP</b>	<b>Faible</b>	<b>Faibles</b>	<b>Modérée à faible</b> (à définir) (Avifaune, corridor)	Corridor biologique Milieux exploité comme aire d'abris et d'hivernage par les passereaux hivernants. Site de nidification propice pour l' <b>avifaune buissonneuse</b> .	<b>Modérée à faible</b>
<b>Bosquet</b> Code EUNIS : G5			<b>HPP</b>	<b>Faible</b>	<b>Faibles</b>			<b>Modérée à faible</b>
<b>Coupe de bois et ancienne coupe de haie</b> Code EUNIS : G5.8	586	5.9	<b>IPP/HPP</b>	<b>Faible</b>	<b>Faibles</b>	<b>Faibles</b>	Aire d'abris et d'hivernage par les passereaux hivernants inféodés aux milieux buissonneux.	<b>Faible</b>
<b>Milieux humides</b>								
<b>Ruisseau</b> Code EUNIS : E1.2			<b>HPP</b>	<b>Modérée à faible</b>	<b>Faibles</b>	<b>Faibles</b>	Corridor biologique pour divers groupes faunistiques. (odonates, piscicole)	<b>Modéré à faible</b>
<b>Prairies, friches, terrains agricoles, terrains remaniés</b>								
<b>Pelouses calcaires vivaces</b> Code EUNIS : E1.2			<b>HPP</b>	<b>Modérée</b> (Habitat d'IC, probable)	<b>Faibles</b>	<b>Faibles</b>	Corridor biologique pour la faune (mammofaune, avifaune et chiroptère, accès aux zones de chasse). Milieu en cours d'embroussaillage. Aire d'alimentation et de chasse propice pour avifaune et mammofaune. Milieu propice à l'entomofaune.	<b>Modérés</b>

SAS CHEVAL Frères – Commune d'Epinouze (26)  
Dossier de demande d'ouverture d'une Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)  
Diagnostic des milieux naturels

ENJEUX HABITATS				Localisation vis-à-vis du projet	Valeur patrimoniale	ENJEUX FLORE	ENJEUX FAUNE	REMARQUES (Fonctionnalité, dégradation, justification, réévaluation)	SENSIBILITE GLOBALE	
Code Corine Biotopes Code Natura 2000 (EUR 15/2)		Surface PI								
		m <sup>2</sup>	Ratio (%)							
<b>Communautés d'espèces rudérales des sites industriels d'extraction récemment abandonnés</b> <i>Code EUNIS : E5.14</i>		23353	99.9	IPP	Faible	Faibles	Faibles	Milieux favorables pour l'entomofaune. Aire de chasse favorable pour reptiles, avifaune insectivore et rapaces (Busard Saint-Martin, Faucon crécerelle). Faible probabilité de présence d'espèces d'intérêt.	Faible	
<b>Zones de surface récemment abandonné de sites industriels d'extraction</b> <i>Code EUNIS : J3.3</i>		2450	100.0	IPP	Faible	Faibles	Faibles		Faible	
<b>Prairie mésique</b> <i>Code EUNIS : E2</i>		458	6.4	HPP	Faible	Faibles	Faibles		Faible	
<b>Prairies de fauche abandonnées x Haies d'espèces non indigènes</b> <i>Code EUNIS : E2.14xFA.1</i>				HPP	Faible	Faibles	Faibles		Faible	
<b>Grandes monocultures intensives de tailles moyennes (1-25 ha)</b> <i>Code EUNIS : I1.12</i>		534	0.4	HPP	Nulle	Faibles à nuls	Faibles (Avifaune)	Terrain de chasse exploité par rapace (Buse variable, Faucon crécerelle, Busard). Aire d'alimentation et d'hivernage (Pipit, Alouette).	Faible	
<b>Terres labourés nues)</b> <i>Code EUNIS : I1.51</i>				HPP	Nulle	Faibles à nuls	Faibles (Avifaune)		Faible	
<b>Jachères</b> <i>Code EUNIS : I1.52</i>		23	0.4	HPP	Nulle	Faibles à nuls	Faibles (Avifaune)		Faible	
<b>Vergers méridionaux</b> <i>Code EUNIS : G1.D4</i>				HPP	Faible	Faibles à nuls	Faibles	Milieux faiblement favorables pour installation d'espèces messicoles.	Faible	
<b>Milieux anthropiques (infrastructures, zone industrielle, etc.)</b>										
<b>Habitations résidentiels dispersés</b> <i>Code EUNIS : J2.2</i>				IPP/HPP	Faible	Faibles	Faibles	/	Faible à nulle	
<b>Réseaux routiers, chemin</b> <i>Code EUNIS : J4.2</i>		353	7.0		Faible	Faibles	Faibles		Faible à nulle	
<b>Autres milieux à faible intérêt (bois, anthropiques, etc.)</b>										
<b>Jardin</b> <i>Code EUNIS : I2.2</i>		186	12.6	HPP	Faible	Faibles	Faibles	Exploitation par espèces anthropophiles (alimentation, reproduction).	Faible	
<b>Jardin potager</b> <i>Code EUNIS : I2.22</i>				HPP	Faible	Faibles	Faibles	Exploitation par espèces anthropophiles (alimentation).	Faible	
<b>Serres</b> <i>Code EUNIS : J2.43</i>				HPP	Faible à nulle	Faibles à nuls	Faibles à nuls	/	Faible à nulle	
<b>Décombres</b> <i>Code EUNIS : J6</i>				HPP	Faible à nulle	Faibles à nuls	Faibles à nuls	/	Faible à nulle	
<b>Fossés</b>				HPP	Faible	Faibles	Faibles	Corridor biologique potentiel.	Faible	
<b>Arbres isolés</b>				HPP	Faible	Faibles	Faibles	Repos, affût de l'avifaune.	Faible	



SAS CHEVAL Frères – Commune d'Épinouze (26)  
Dossier de demande d'ouverture d'une Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI)  
Diagnostic des milieux naturels

**Légende :**

\* : Habitats prioritaire

**Surface PI** : Superficie (ha) des milieux dans le périmètre immédiat.

- **Ha** : superficie des milieux dans le périmètre immédiat.
- **Ratio** : superficie des milieux du périmètre immédiat / superficie des milieux du périmètre élargi.

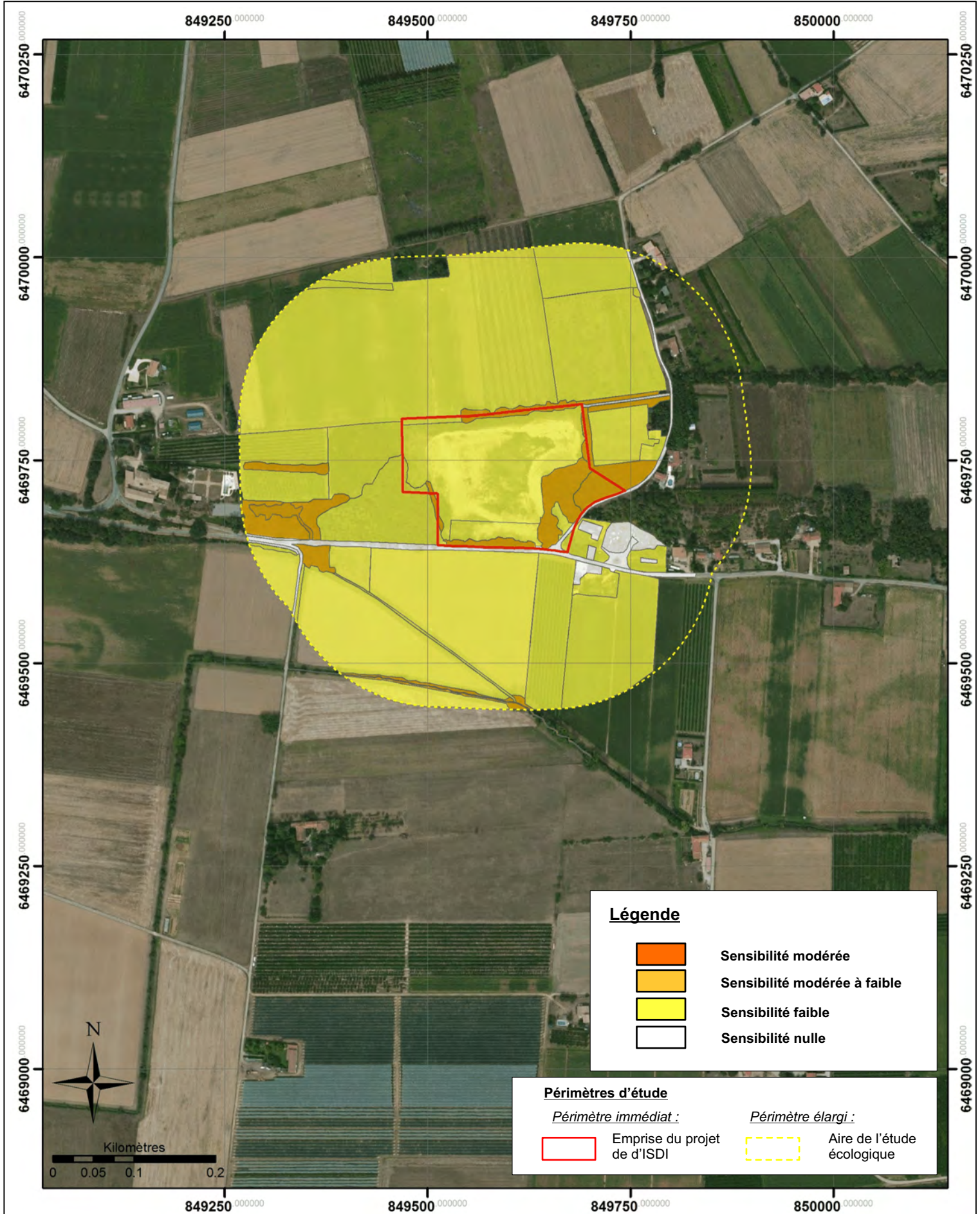
**Localisation des milieux par rapport au projet** : **IPP** : Inclus dans le Périmètre du Projet, **HPP** : Hors Périmètre du Projet.

**Sensibilités :**

**Fond Jaune clair** : Sensibilité faible

**Fond orangé atténué** : Sensibilité modérée à faible

**Fond orangé** : Sensibilité modérée



## 5- IMPACTS BRUTS POTENTIELS

Cette partie a pour objectif de prévoir les impacts bruts potentiels sur les habitats naturels, la faune et la flore, afin de mieux les maîtriser et d'orienter le projet pour leur prise en compte.

### 5.1- Nature des impacts potentiels

Les impacts potentiels de cette ISDI concernent 4 aspects principaux :

- La destruction d'habitats semi-naturels ;
- La destruction d'habitats d'espèces (site d'alimentation) ;
- La destruction de la flore ;
- Les perturbations sur la faune alentour, engendrées au cours de l'activité du site (bruit, poussières, pollutions éventuelles).

Ces impacts potentiels sont différents en fonction des phases de l'exploitation. 2 phases peuvent être distinguées :

- **Phase de chantier : apport des matériaux inertes et comblement de l'ancienne fosse d'extraction** : l'aire d'emprise comprend **2,3 ha** de milieux rudéraux. Les matériaux inertes qui combleront la fosse sont en partie issus de l'activité du SYTRAD (matériaux de découverte issus de l'excavation des casiers) et des chantiers locaux du BTP. A un rythme moyen d'apport annuel de 34 500 tonnes de déchet, cela se traduit par un trafic journalier de 11 camions de déchet. La durée de l'exploitation est estimée à 10 ans. Les camions déposeront les déchets sur une plateforme de dépotage afin de vérifier le contenu. Les déchets seront par la suite pris en charge par les engins de manutention (chargeuse et bulldozer) qui remblairont l'ancienne fosse d'extraction jusqu'à un niveau initial du terrain originel. Ce remblaiement engendrera la suppression de tous les milieux inventoriés dans le fond de la fosse ;
- **Phase de réaménagement** : le remblaiement sera réalisé au fur et à mesure de l'avancement de l'exploitation. 50 cm d'épaisseur de terre végétale couvrira la surface totale des déchets inertes, l'objectif étant une remise en terrain agricole pour une revalorisation future.

### 5.2- Impacts potentiels du projet sur les habitats et la flore

#### 5.2.1- Destruction des milieux

- **Suppression d'une zone rudérale :**

Le remblaiement engendrera uniquement la suppression de la zone rudérale de l'ancienne fosse. Cette dernière ne fait pas partie des habitats d'intérêt communautaire de l'annexe I de la DHFF, ni ne constitue un intérêt patrimonial majeur aussi bien national que régional.

**Il s'agit donc d'un impact potentiel négatif, direct et permanent, considéré comme très faible.**

- **Création de nouveaux biotopes :**

Une fois le remblaiement effectué, le site fera l'objet d'un réaménagement à vocation agricole, avec le dépôt de terre végétale.

**Il s'agit donc d'un impact potentiel positif, direct et permanent.**

### 5.2.2- Destruction de la flore

Les milieux rudéraux ne comprennent généralement que des espèces à large amplitude écologique. La plupart d'entre elles font également parties des espèces indésirables car envahissantes. Aucune espèce à fort intérêt patrimonial (protégée ou figurant sur liste rouge nationale) n'a été observée au cours des inventaires au sein de cette parcelle, sous réserve d'inventaires au cours des périodes propices à la flore (printemps).

**Il s'agit d'un impact potentiel négatif, direct, permanent et faible.**

### 5.2.3- Dégradation des milieux et de la flore

- **Émission de poussières :**

Les habitats (bois, cultures) et la flore alentours sont concernés par un risque d'émission de poussières (circulation des camions et des engins sur le site, travaux de remblaiement). Ce risque est susceptible d'occasionner une potentielle dégradation localisée de la qualité des milieux et des habitats de proximité suite aux dépôts de poussières risquant de gêner la bonne réalisation de la photosynthèse. De cette dernière dépend le bon déroulement des processus biochimiques complexes, dont le résultat est la synthèse de sucres à destination des organes de réserve.

Les dépôts de particules de poussières seront très localisés dans les alentours immédiats de l'aire d'emprise. Les milieux à proximité immédiate ne ressortent pas de ceux concernés par un statut patrimonial (prairie rudérale, cultures, bois, taillis, coupe). Enfin, le contexte topographique aidant (fosse), la propagation des émissions de poussières sera limitée.

**Il s'agit donc d'un potentiel négatif indirect, temporaire, faible à nul.**

## 5.3- Impacts bruts potentiels sur la faune

Les enjeux, vis-à-vis de la faune, se localisent au niveau des **milieux broussailleux et rudéraux**, ainsi qu'au niveau des **talus de remblaiement des stériles**, au sein du périmètre immédiat. Les quelques espèces observées sont communes sur le territoire et exploitent ces milieux comme aire d'alimentation, d'abris, voire de reproduction.

### 5.3.1- Destruction d'habitats d'espèce

Le projet conduira à la destruction d'une zone rudérale. L'impact premier peut se résumer en **une perte d'habitat**, que ce soit :

- **Pour les espèces d'oiseaux :** le remblaiement de matériaux inertes sur le périmètre immédiat consistera en une perte de zone d'alimentation pour les rapaces (Faucon crécerelle, Busard Saint-Martin), voir potentiellement pour les insectivores, les granivores (Bruant) et fringilles (Pinson des arbres). Les espèces observées en périodes hivernales restent communes et se concentrent plutôt dans les milieux en périphérie du site. Cette perte de milieux ne constitue pas un impact significatif vis-à-vis des espèces pouvant aisément se reporter vers des milieux similaires et disponibles à proximité immédiate. **L'impact du projet tend à être faible.**
- **Pour l'herpétofaune :**
  - **Reptiles :** les milieux rudéraux, les lisières des bois et des haies bordant le périmètre immédiat s'avèrent propices comme terrain de chasse et/ou de thermorégulation par quelques espèces communes (Lézard des murailles, Lézard vert). Ces dernières peuvent se reporter aisément sur les milieux similaires en périphérie du périmètre immédiat. Sous réserve de compléments d'inventaires en périodes favorables, **l'impact présumé est considéré comme étant faible.**

- **Pour l'entomofaune** : Bien qu'étant potentiellement attractifs, les milieux recensés dans le périmètre immédiat s'avèrent peu propices pour être exploités par des espèces d'intérêt. Sous réserve de compléments d'inventaires en période favorable, **l'impact du projet est quasi-nul.**

**En se basant sur les cortèges les plus sensibles (l'herpétofaune et l'avifaune), l'impact est considéré comme étant potentiellement négatif, permanent et faible.**

### 5.3.2- Dégradation d'habitats d'espèce

- **Incidence sur les corridors biologiques**

Les corridors boisés (haies, bosquets, bois) localisés à l'extérieur de la zone de travaux (zone rudérale) ne sont pas concernés par le projet. Ces derniers s'avèrent favorable pour être exploités par la micro et macro mammofaune. Les continuités terrestres seront donc maintenues et pourraient faire l'objet d'un renforcement.

**L'impact sur les corridors biologiques empruntés par la faune est nul.**

- **Emission de poussières :**

Les milieux environnant seront concernés par des éventuels dépôts de poussières (Cf. 5.2.3.)

**Il s'agit donc d'un impact potentiellement négatif indirect, temporaire, faible à nul.**

### 5.3.3- Création de nouveaux milieux

- **Milieux agricoles :**

Les nouvelles parcelles agricoles pourront faire l'objet d'une exploitation par les rapaces (terrain de chasse), par des espèces migratrices et hivernantes (Alouette des champs, etc.).

**L'impact du projet s'avère positif et permanent.**

### 5.3.4- Perturbation d'espèces

Les perturbations en lien avec l'activité d'apport de matériaux et de remblaiement peuvent être préjudiciables pour plusieurs groupes d'espèces. Ces perturbations concernent aussi bien l'aire d'emprise que les milieux naturels présents aux alentours. Ces perturbations sont issues d'une **pollution sonore** pouvant être d'origine diverse (exploitation du site, circulation des engins), éventuellement d'une **pollution atmosphérique** avec les émanations de poussières.

Ces perturbations peuvent occasionner un dérangement se traduisant par un **abandon du territoire** avec un report vers des zones moins perturbées. Par ailleurs, **plusieurs facteurs** interviennent dans la sensibilité des espèces et/ou cortège, qui diffèrent en fonction :

- de la durée des travaux ;
- de la saison (disponibilité de la ressource alimentaire, des zones de refuge) ;
- des conditions météorologiques (conditionnement des émissions de poussières) ;
- de la période de l'année en corrélation avec le cycle biologique des espèces (reproduction, mue) ;
- du stade de développement des espèces (œuf, stade juvénile, adulte) en lien étroit avec la mobilité.

La **période de reproduction** est la période la plus **critique** pour les espèces, notamment les espèces migratrices (avifaune), étant donné qu'elles ne sont présentes sur le site qu'au cours de cette période. Mais l'impact du dérangement n'est pas identique tout au long de l'année avec des périodes plus sensibles comme le cantonnement des couples, le début de la nidification, l'élevage des jeunes.

Deux types de dérangement peuvent présenter un impact vis-à-vis de la faune :

- **Perturbation des espèces par pollution sonore :**

Le site du périmètre immédiat fera l'objet d'un remblaiement. Les matériaux seront apportés à un rythme de 11 camions par jour. Une chargeuse et un bulldozer tourneront en permanence sur le site. Ainsi, les activités du site risquent d'occasionner des émissions sonores susceptibles de générer un dérangement qui se caractérisera par une **fuite temporaire ou permanente** de la faune nicheuse alentour, qui s'avère commune au vu des milieux en place. Néanmoins, si l'on considère **les capacités de report en reproduction et alimentation** de ces espèces sur des milieux similaires aux alentours, la **sensibilité est faible**.

Le dérangement occasionné par pollution sonore n'est pas censé générer une fuite irréversible des espèces occupant les milieux alentours. Cette gêne restera temporaire en semaine (aucune activité de nuit, ni les week-ends), mais permanente sur le long terme (10 ans). Elle fera néanmoins place à une accoutumance. Par ailleurs, notons la proximité de cette zone avec les habitations, du chemin communal N°7, et le bourg d'Épinouze.

**Il s'agit donc d'un impact potentiel négatif, indirect, permanent et évalué comme étant faible.**

- **Perturbation des espèces par les émissions de poussières :**

Les émissions de poussières seront limitées comme l'indique le § 5.2.3. Les impacts potentiels du projet vis-à-vis de la faune sont donc faibles à nuls.

**Il s'agit donc d'un impact potentiel négatif, indirect et temporaire et considéré comme faible à nul.**

## 5.4- Synthèse des impacts potentiels du projet

Tableau 16 : Synthèse des impacts potentiels du projet sur les habitats, la faune et la flore

Compartiment écologique	Nature de l'impact	Superficie		Quantification de l'impact brut potentiel
		ha	%	
<b>Habitat</b>				
<b>Habitat</b>	• <b>Suppression d'habitats</b> : Suppression d'une zone rudérale.	2.6	100	<b>Très faible</b>
	• <b>Dégradation partielle</b> des habitats alentours : Dégradation par émission de poussières.	/	/	<b>Faible à nul</b>
	• <b>Création de nouveaux biotopes</b> : milieux agricoles	2.6	100	<b>Nul à Positif</b>
<b>Flore et Faune</b>				
<b>Flore</b>	• <b>Destruction d'espèces.</b>			<b>Faible</b>
	• <b>Dégradation de la flore</b> et de ses qualités nutritives, suite aux émanations de poussières, pour les espèces animales herbivores (rendement photosynthétique plus faible).			<b>Faible à nul</b>
<b>Faune</b>	• <b>Destruction directe d'habitats d'espèces protégées</b> : ○ exploités par des espèces <b>d'oiseaux</b> des milieux ouverts et hivernantes. Site exploité pour l'alimentation (fringilles, bruant) et comme terrain de chasse (Faucon crécerelle, Busard Saint-Martin) ; ○ Zone rudérale propice pour être exploité comme site d'alimentation par les <b>macro-mammifères</b> (lapin de garenne, Lièvre d'Europe) et de constituer une aire de gagnage pour les ongulés ; ○ Site favorable comme aire d'alimentation pour <b>reptiles</b> et comme aire de thermorégulation (en lisière). Capacité de report vers des milieux similaires ; ○ Site propice pour accueillir espèces de l' <b>entomofaune</b> communes.	<b>Avifaune</b>	<b>Faible</b>	
		<b>Mammifère</b>	<b>Faible à nul</b>	
		<b>Herpétofaune</b>	<b>Faible</b> (à définir)	
		<b>Entomofaune</b>	<b>Faible à nul</b>	
	• <b>Dégradation d'habitats d'espèces</b> :	<b>All</b>	<b>Faible à nul</b>	
	○ <b>Émission de poussières</b>	<b>All</b>	<b>Faible à nul</b>	
	○ <b>Incidence sur les corridors biologiques</b> : continuums maintenus	<b>All</b>	<b>Nul</b>	
	• <b>Néo-milieux</b> : Milieux agricoles	<b>Avifaune</b>	<b>Nul à Positif</b>	
• <b>Dérangement indirect des espèces</b> : ○ <b>Pollution sonore</b> : Modification de l'ambiance sonore sur le site (circulation des engins, exploitation). Impact temporaire. Accoutumance avec le temps. ○ <b>Émission de poussières</b> : Impact temporaire et localisé.	<b>Tout cortège notamment l'avifaune</b>	<b>Faible</b>		

Légende :

All : Tout groupe faunistique

## 5.5- Incidences potentielles du projet sur la fonctionnalité écologique des zonages du patrimoine naturel : Evaluation des incidences du projet sur les sites Natura 2000

Tout projet d'aménagement en espace naturel est susceptible, de manière directe ou non, d'interagir avec le maillage existant de sites à vocation écologique ou conservatoire. Lorsqu'il s'agit de site bénéficiant de classement réglementaire, ces interactions doivent être prises en compte, en particulier lorsqu'il s'agit d'un site appartenant au réseau Natura 2000.

Le projet d'ISDI de **CHEVAL Frères** est relativement éloigné des **3 sites Natura 2000** les plus proches. Le site Natura 2000 le plus proche se localise en effet à une distance de 7 900m.

### 5.5.1- Les espèces d'intérêt communautaires recensées et inscrites dans le site Natura 2000 proche du projet

Rappelons que l'inventaire hivernal a permis le recensement :

- **d'aucun habitat d'intérêt communautaire** (annexe I de la Directive Habitats) ;
- **d'aucune espèce d'intérêt communautaire** (annexe II de la Directive Habitats) ;
- **1 espèce d'oiseau d'intérêt communautaire** (annexe I de la Directive Oiseaux) :
  - Le Busard Saint-Martin.

### 5.5.2- Les incidences du projet sur les habitats d'intérêt communautaire et les espèces du site Natura 2000.

Il a bien été indiqué que le projet n'est pas censé porter préjudices aux zonages réglementaires officiels pour les raisons suivantes :

- Le projet consiste à combler une ancienne carrière, sans apporter une modification du périmètre (absence d'extension) ;
- Le premier site Natura 2000 se localise au plus près à 7 900m environ de l'aire d'étude : le projet reste éloigné du site Natura 2000 limitant les impacts directs sur la faune et les milieux de ce site ;
- La superficie du projet reste faible (3,5 ha) et ne concerne que des milieux rudéraux (2,6 ha). Les milieux concernés par le projet ne font nullement partie des habitats qui ont permis la désignation des sites Natura 2000 ;
- Le relevé hivernal signale la présence d'une espèce d'oiseaux d'intérêt communautaire (Busard Saint-Martin) signalé dans la **ZPS FR 8212012**. Cette espèce utilise les milieux rudéraux et du périmètre immédiat comme terrain de chasse. Néanmoins :
  - Il est très peu probable pour que l'espèce ait élu domicile sur les milieux du périmètre immédiat pour la reproduction ;
  - Il s'agit d'une espèce à large domaine vital. La suppression d'une aussi faible superficie n'aura aucun impact sur la population du site Natura 2000 ;
  - La zone sera reconvertie en milieu agricole que l'espèce pourra également prospecter comme terrain de chasse.
- La naturalité de ces zonages n'est pas atteinte directement et ne remet nullement en cause la survie des espèces signalées dans ces mêmes zonages.

**A partir de ces différents points, les incidences du projet sur le site Natura 2000 sont nulles.**



## 6- MESURES D'ÉVITEMENT, D'ATTÉNUATION ET/OU DE COMPENSATION

Afin de répondre aux impacts potentiels sur les habitats d'espèces et espèces patrimoniales du site d'étude, plusieurs types de mesures peuvent être proposés et mis en place :

- des mesures de suppression d'impact pour les impacts pouvant être supprimés ;
- des mesures de réduction d'impact pour ceux qui ne peuvent être supprimés ;
- des mesures de compensation pour des impacts qui ne peuvent être ni supprimés, ni suffisamment réduits ;
- des mesures d'accompagnements et de suivi ;
- des propositions pour le réaménagement du site.

### 6.1- Mesures de réduction d'impact

- **Adapter la période des travaux à celle du calendrier biologique des espèces concernées :**

La période de reproduction reste la période la plus problématique, quel que soit le cortège faunistique considéré, bien que l'avifaune soit plus directement concernée. En effet, les stades biologiques comme les œufs, les stades larvaires et juvéniles sont généralement peu mobiles et donc plus exposés aux menaces de destruction au cours de l'exploitation. Par conséquent, il serait préférable que les opérations de remblaiement débutent :

- **en dehors de la période de reproduction de l'avifaune** qui s'échelonne entre mars et fin juillet ;
- **en dehors de la période de reproduction et d'hivernage de l'herpétofaune** qui s'échelonne de mi-février à fin juin et de mi-novembre à mi-mars.

- **Limiter le développement d'espèces au caractère invasif :**

Il s'agira de supprimer manuellement ou mécaniquement toutes les espèces envahissantes (*Phytolacca americana*, *Robinia pseudoaccacia*, *Ambrosia artemisiifolia*) pour éviter une banalisation de la végétation, tout en limitant le recours à l'emploi de produits phytosanitaires.

- **Entretien des engins en dehors des secteurs de travaux :**

L'entretien des engins utilisés pour l'exploitation du site s'effectuera en dehors du site. En cas de pollution accidentelle, les engins sont équipés de kits anti-pollution qui permettent de contenir la pollution. Les terres souillées seront récoltées, puis éliminées par une entreprise spécialisée.

### 6.2- Mesures de compensation

Les faibles impacts du projet sur des milieux artificialisés ne nécessitent pas la réalisation de mesures de compensation.

### 6.3- Mesures de réaménagement

- **Remise de la parcelle en terrain agricole :**

Une fois l'exploitation terminée, le remblaiement mis à niveau sera recouvert d'une épaisseur de 50 cm de terre végétale pour la **reconversion** et la **revalorisation agricole** des parcelles.

### 6.4- Mesures de suivis

Aucune mesure ne nécessite la réalisation d'un suivi spécifique.

## 6.5- Synthèse des impacts résiduels

Tableau 17 : Synthèse des impacts résiduel du projet post-aménagement sur les habitats, la faune et la flore

Compartiment écologique	Nature de l'impact	Superficie		Quantification de l'impact	Mesures d'évitement, de réduction et de compensation	Impact résiduel
		ha	%		Habitat	
<b>Habitat</b>						
<b>Habitat</b>	• <b>Suppression d'habitats</b> : Suppression d'une zone rudérale.	2.6	100	<b>Très faible</b>	/	<b>Très faible</b>
	• <b>Dégradation partielle</b> des habitats alentours : Dégradation par émission de poussières.	/	/	<b>Faible à nul</b>	/	<b>Faible à nul</b>
	• <b>Création de nouveaux biotopes</b> : milieux agricoles	2.6	100	<b>Nul à Positif</b>	/	<b>Nul à Positif</b>
<b>Flore et Faune</b>						
<b>Flore</b>	• <b>Destruction d'espèces.</b>			<b>Faible</b>	• Limiter le développement d'espèces à caractère invasives par arrachage.	<b>Faible</b>
	• <b>Dégradation de la flore</b> et de ses qualités nutritives, suite aux émanations de poussières, pour les espèces animales herbivores (rendement photosynthétique plus faible).			<b>Faible à nul</b>		<b>Faible à nul</b>
<b>Faune</b>	• <b>Destruction directe d'habitats d'espèces protégées</b> : ○ exploités par des espèces <b>d'oiseaux</b> des milieux ouverts et hivernantes. Site exploité pour l'alimentation (fringilles, bruant) et comme terrain de chasse (Faucon crécerelle, Busard Saint-Martin) ; ○ Zone rudérale propice pour être exploité comme site d'alimentation par les <b>macro-mammifères</b> (lapin de garenne, Lièvre d'Europe) et de constituer une aire de gagnage pour les ongulés ; ○ Site favorable comme aire d'alimentation pour <b>reptiles</b> et comme aire de thermorégulation (en lisière). Capacité de report vers des milieux similaires ; ○ Site propice pour accueillir espèces de l' <b>entomofaune</b> communes.	<b>Avifaune</b>	<b>Faible</b>	/		<b>Faible</b>
		<b>Mammifères</b>	<b>Faible à nul</b>			<b>Faible à nul</b>
		<b>Herpétofaune</b>	<b>Faible</b>			<b>Faible</b>
		<b>Entomofaune</b>	<b>Faible à nul</b>			<b>Faible à nul</b>
	• <b>Dégradation d'habitats d'espèces</b> :	<b>All</b>	<b>Faible à nul</b>	• Entretien des engins en-dehors du site. Kits anti-pollution dans les engins.	<b>Faible à nul</b>	
	○ <b>Émission de poussières</b>	<b>All</b>	<b>Faible à nul</b>		<b>Faible à nul</b>	
	○ <b>Incidence sur les corridors biologiques</b> : continuums maintenus	<b>All</b>	<b>Nul</b>		<b>Nul</b>	
	• <b>Néo-milieux</b> : Milieux agricoles	<b>Avifaune</b>	<b>Nul à positif</b>	/	<b>Nul à positif</b>	
	• <b>Dérangement indirect des espèces</b> : ○ <b>Pollution sonore</b> : Modification de l'ambiance sonore sur le site (circulation des engins, exploitation). Impact temporaire. Accoutumance avec le temps. ○ <b>Émission de poussières</b> : Impact temporaire et localisé.	<b>Tout cortège notamment l'avifaune</b>	<b>Faible</b>	/	<b>Faible</b>	

*Légende* : All : Tout groupe faunistique

## BIBLIOGRAPHIE

### Ouvrages et guides méthodologiques

**BENSETTITI, F. & GAUDILLAT, V. 2004.** *Cahiers d'habitats Natura 2000. Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.* Tome 7. Espèces animales. La Documentation française. 353p.

**DIREN Midi-Pyrénées & Biotope. 2002.** Guide sur la prise en compte des milieux naturels dans les études d'impact. DIREN Midi-Pyrénées. 75p.

**DIREN PACA, 2009.** Les mesures compensatoires pour la biodiversité. DIREN PACA. 55p.

**DIREN PACA & EcoMed, 2006.** Prendre en compte les milieux naturels dans les études d'impact de projets de carrières. ECO-MED « Ecologie et Médiation ». 102p.

**DREAL Aquitaine, 2011.** Guide Aquitaine : les milieux naturels dans les études d'impact. DREAL Aquitaine, Septembre 2011. 41p.

**MEDEF, 2010.** Entreprises et biodiversité : exemples de bonnes pratiques. 274p.

### Documents d'alertes

**BirdLife International. 2004.** *Birds in the European Union : a status assessment.* Wageningen, The Netherlands: BirdLife International. 50p.

**CORA (Groupe chiroptère Rhône-Alpes). 2002.** *Atlas des chiroptères de Rhône-Alpes.* Bièvre, Hors-série n°2, 134p.

**DE THIERSANT M.P. & DELIRY C. (coord.) 2008.** *Liste Rouge des Vertébrés Terrestres de la région Rhône-Alpes.* CORA Faune Sauvage, Région Rhône-Alpes : 263 pp.

**DOMMANGET J.L, PRIOUL B., GAJDOS A. & BOUDOT J.P. 2008.** *Document préparatoire à une Liste Rouge des Odonates de France métropolitaine complétée par la liste des espèces à suivie prioritaire.* SFO. 47p.

**GREFF N. & COQ F., 1998 -** *Guide méthodologique régional pour la modernisation de l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de Rhône-Alpes* – Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, DIREN Rhône-Alpes, Communauté européenne, MNHN - Bron - 69 pages.

**Groupe de Recherche et de Protection des Libellules SYMPETRUM. 2006.** *Liste rouge des Libellules de la Région Rhône-Alpes.* 35p.

**GUILBOT, R. 1994.** Insectes in Maurin, H. & Keith, P., [Eds]. *Inventaire de la faune menacée en France.* Muséum national d'Histoire naturelle, WWF Nathan. Paris. 123-149 pp.

**Keith, P. 1994.** Autres invertébrés in Maurin, H. & Keith, P., [Eds]. *Inventaire de la faune menacée en France.* Muséum national d'Histoire naturelle / WWF / Nathan. Paris. 157-159 pp.

**OLIVIER, L., GALLAND, J. P. & MAURIN, H. 1995.** *Livre Rouge de la flore menacée de France. Tome I : Espèces prioritaires.* Collection Patrimoines Naturels (Série Patrimoine Génétique). n°20. SPN-IEGB /MNHN, DNP/Ministère Environnement, CBN Porquerolles, Paris. 486 pp.

**Groupe Sympetrum. 2006.** *Listes rouge des libellules de la région Rhône-Alpes. Dossiers Concepts et Méthodes.* Groupe de recherche et de protection des libellules (membre SFO). 35p.

**UICN France, MNHN, & SHF. 2009.** *La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine.* Paris, France.

**UICN France, MNHN, SFEPM & ONCFS 2009.** *La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Mammifères de France métropolitaine.* Paris, France.

**UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2011).** *La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Oiseaux de France métropolitaine.* Paris, France.

**UICN France, MNHN & SHF (2009).** *La Liste rouge des amphibiens de France métropolitaine.* Paris, France.

**UICN France, MNHN & SHF (2009).** *La Liste rouge des reptiles de France métropolitaine.* Paris, France.

**Fiches d'informations des ZNIEFF, DREAL Rhône-Alpes.**

### **Guides et clés de détermination**

**BISSARDON M., GUIBAL L., RAMEAU J.-C., 1997.** – *Corine Biotopes – Version originale – Types d'habitats français.* ENGREF Nancy.

**BLAMEY. M. & GREY-WILSON. C. 2003.** *La flore d'Europe occidentale.* Flammarion. 544p.

**BOUCHET, P. 1994.** Mollusques in Maurin, H. & Keith, P., [Eds]. *Inventaire de la faune menacée en France.* Muséum national d'Histoire naturelle / WWF / Nathan. Paris. 151-155p.

**BROWN. R., FERGUSON. J., LAWRENCE. M. & LEES. D. 2005.** *Guide des traces et indices d'oiseaux, pistes, nids, plumes, crânes, pelotes, laissées.* Les guides naturalistes, Delachaux et Niestlé. 333p.

**CBNA & CBNMC. 2011.** *Catalogue de la flore vasculaire de la région Rhône-Alpes.* 196p.

**COLLECTIF, 2002-2005.** – *Cahiers d'habitats Natura 2000.* Tomes 1-6. La Documentation française.

**CORA. 2002.** *Les reptiles et amphibiens de Rhône-Alpes : Atlas préliminaire.* Bièvre, Hors-série n°1, 146p.

**FITTER A. FITTER R. & FARRER A. 2009.** *Guide des graminées, carex, joncs et fougères toutes les herbes d'Europe.* Delachaux et Niestlé. 256p.

**GRAND D. & BOUDOT J.-P. 2006** – *Les libellules de France, Belgique et Luxembourg.* Biotope, Mèze, Coll. Parthénope, 480 p.

**LAFRANCHIS T., 2000** – *Les papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles.* Collection Parthénope, éditions Biotope, Mèze (France), 448p.

**LAUBERT K., WAGNER G. & GFELLER E. 2007.** *Flora Helvetica : Flore illustrée de Suisse.* Belin. 1631p.

**MULLARNEY K., SVENSSON L., ZETTERSTRÖM D. & GRANT P.J. 1999.** *Le guide ornitho.* Delachaux et Niestlé, 400p.

**RAMEAU J.C., MANSION D., DUME G., 1994.** – *Flore forestière française, Guide écologique illustré*, Tome 2 Forêt de montagne. Institut pour le développement forestier. 1785p.

### **Publications et études diverses**

**DUPUIS V., JIGUET F., DECEUNINCK B. & MICOL T. 2011.** *Etat et tendances de l'avifaune nicheuse en France métropolitaine*. LPO. 24p.

**Fiches d'information des sites Natura 2000.** DREAL Rhône-Alpes, Institut National pour la Protection de la Nature (INPN).

**Karch, 2012.** *Notices pratiques pour la conservation des batraciens forestiers*. Centre de coordination pour la protection des amphibiens et des reptiles de Suisse. 6p.

### **Sitographie**

**Institut pour la Protection de la Nature :** <http://inpn.mnhn.fr>

**DREAL Rhône-Alpes :** [www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/](http://www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/)

**Liste des espèces et habitats déterminants en région Rhône-Alpes** (fichier Excel) :  
[http://www.rdbrmc.travaux.com/spge/site\\_v2/article\\_znieffg2.php?titre=Liens%20et%20documents%20t%E9%E9chargeables&page=znieffg2/znieffg2\\_telech](http://www.rdbrmc.travaux.com/spge/site_v2/article_znieffg2.php?titre=Liens%20et%20documents%20t%E9%E9chargeables&page=znieffg2/znieffg2_telech)

**Site Natura 2000 :** <http://www.natura2000.fr/>

**Site INPN/MNHN :** <http://inpn.mnhn.fr/docs/cahab/fiches/>

**Site Trame verte et bleu :** <http://www.trameverteetbleue.fr/entree-thematique/especes-habitats-naturels>

**Base de donnée cartographique de l'ONCFS :** <http://www.oncfs.gouv.fr/Cartographie-ru4/Leportail-cartographique-de-donnees-ar291>

## GLOSSAIRE

**CREN** : Conservatoire Rhône-Alpes d'Espaces Naturels

**DO** : Directive Oiseaux (2009/147/CEE)

**DOCOB** : Documents d'Objectifs

**DHFF** : Directive Habitat Faune et Flore (92/43/CEE)

**DREAL** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

**ENS** : Espace Naturel Sensible

**EUNIS** : *European Nature Information System* (Système d'information européen sur la Nature)

**FSD** : Formulaire Standard des Données

**INPN** : Inventaire National du Patrimoine Naturel

**LPO** : Ligue pour la Protection des Oiseaux

**ONCFS** : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

**ONF** : Office National des Forêts

**ONEMA** : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

**PNR** : Parc Naturel Régional

**PIFH** : Pôle d'Information sur les Habitats et la Flore

**SIC** : Site d'Intérêt Communautaire

**UICN** : Union Internationale pour la Conservation de la Nature

**ZICO** : Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux

**ZNIEFF** : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

**ZPS** : Zone de Protection Spéciale (application de la Directive oiseaux 2009/147/CEE)

**ZSC** : Zone Spéciale de Conservation (application de la Directive Habitat Faune et Flore 92/43/CEE)

# Annexes

## **Annexe 1**

Définition des zonages du patrimoine naturel

*Sources : GéoPlusEnvironnement*



## LES ZONAGES REGLEMENTAIRES DU PATRIMOINE NATUREL

### Les sites Natura 2000

---

**Natura 2000** est le réseau des sites naturels remarquables ayant pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique au niveau européen. Il vise à assurer le maintien des habitats et des espèces faunistiques et floristiques tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles ainsi que des particularités régionales et locales dans une logique de développement durable.

Ce réseau est composé de sites désignés en application de deux directives européennes :

- **la Directive Oiseaux 1979 (79/409/CEE)** relative à la conservation des oiseaux sauvages. La présence d'espèces listées en Annexe I justifie la désignation de **Zone de Protection Spéciale (ZPS)** ;
- **la Directive Habitat de 1992 (92/43/CEE)** relative à la conservation des habitats naturels, ainsi que de la faune et de la flore sauvage. Les sites désignés sont nommés :
  - **Site d'Intérêt Communautaire (SIC)**. Le site est intégré au réseau Natura 2000 mais n'est pas encore désigné par arrêté ministériel. Le DOCOB est en cours de rédaction ;
  - **Zone de Conservation Spéciale (ZSC)**. Le site est intégré au réseau Natura 2000 et est désigné par arrêté ministériel. Le DOCOB est rédigé et appliqué.

Les sites Natura 2000 répondent à des critères spécifiques de rareté et d'intérêt écologique :

- l'importance d'un habitat naturel sur un site donné ;
- la surface occupée par cet habitat sur le site par rapport à la surface estimée de cet habitat au niveau national ;
- la taille et la densité de population d'une espèce présente sur un site par rapport aux populations de cette même espèce sur le territoire national ;
- le degré de conservation de la structure et des fonctions de l'habitat naturel et des éléments de l'habitat importants pour l'espèce considérée ;
- la vulnérabilité des habitats et les possibilités de restauration ;
- le degré d'isolement de la population d'une espèce présente sur un site par rapport à l'aire de répartition naturelle de l'espèce.

La désignation de ces sites s'effectue en concertation avec les acteurs locaux, la DREAL, les collectivités territoriales formant un **comité de pilotage** et travaillant ensemble pour la réalisation d'un plan de gestion intitulé **Document d'Objectif (DOCOB)**. Établi pour chaque site Natura 2000, ce document propose des mesures de gestion et les modalités de leur mise en œuvre pour la conservation et le rétablissement des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la création du site Natura 2000. Une fois achevé, le document d'objectif est arrêté par le préfet du département concerné et déposé dans chacune des mairies du site Natura 2000.

### Les Espaces Naturels Sensibles (ENS)

---

Les ENS (Espaces Naturels Sensibles) correspondent à des outils de protection de l'espace de par leur acquisition foncière ou par l'intermédiaire de signature avec les propriétaires privés. L'objectif est la protection, la gestion et l'ouverture au public d'espaces naturels sensibles, boisés ou non, de même que la réalisation d'itinéraires pédestres. La mise en œuvre de cette politique

n'est possible que par l'intermédiaire d'une taxe départementale des espaces naturels sensibles (TDENS), taxe qui est perçue sur la totalité du territoire du département et établie sur des travaux d'urbanisme comme le stipule les articles L142-1 à L142-13 du Code de l'Urbanisme.

## LES ZONAGES D'INVENTAIRES DU PATRIMOINE NATUREL

Ces zonages correspondent à des outils d'inventaire ayant pour objectif de recenser le patrimoine naturel en France (faune, flore, milieu), qui présentent des caractéristiques écologiques particulières, valorisent le territoire et sont nécessaires pour le maintien de l'équilibre d'un écosystème donné. Non opposable au tiers, leur présence doit néanmoins être prise en compte dans la politique d'aménagement du territoire afin de limiter les risques d'affaiblissement du fonctionnement écologique global et les risques de destruction d'espèces ou de milieux protégés par la loi.

Ce dispositif comprend deux types de zonage :

- Les **Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristiques (ZNIEFF)** correspondent à une portion de territoire particulièrement intéressante sur le plan écologique et participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et/ou végétales remarquables à l'échelle régionale et nationale ;
- Les **Zones d'Intérêt pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)** correspondent à une portion de territoire présentant un intérêt pour la conservation de plusieurs espèces d'oiseaux.

Rappelons que ce réseau de zonage a également servi de support à la désignation ultérieure de nombreux sites éligibles au titre de la **Directive Oiseaux (2009)**, puis de la **Directive Habitats-Faune-Flore (1992)**, aujourd'hui regroupés pour former le réseau Natura 2000.

### Les Zones Naturelles d'Intérêt Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Un réseau de plusieurs centaines de sites de ce type par région a été mis en place et a fait l'objet récemment d'une remise à jour pour réévaluer l'intérêt des zones désignées dans les années 80, de supprimer éventuellement certaines ZNIEFF de première génération qui auraient perdu leur intérêt écologique, de modifier certains périmètres et éventuellement d'ajouter de nouvelles zones.

Ce dispositif distingue deux types de sites :

- Les **ZNIEFF de type 1** : de superficie limitée, elles sont caractérisées et délimitées par leur intérêt biologique remarquable (présence d'espèces et/ou d'habitats de valeur écologique locale, régionale ou nationale). Elles recèlent au moins un type d'habitat de grande valeur écologique ou des espèces protégées, rares, en raréfaction ou en limite de répartition ;
- Les **ZNIEFF de type 2** : elles désignent de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, qui offrent des potentialités biologiques remarquables. Ces zones plus vastes peuvent inclure plusieurs zones de type 1 ponctuelles et des milieux intermédiaires de valeur moindre, mais qui possèdent un rôle fonctionnel et une cohérence écologique et paysagère.

## **Les Zones d'Importance pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)**

---

Les ZICO sont des sites d'intérêt majeur qui hébergent des effectifs d'Oiseaux sauvages jugés d'importance communautaire ou Européenne. Leur inventaire a été établi par le ministère de l'Environnement suite à l'adoption de la directive européenne dite « Directive Oiseaux ».

Les ZICO les plus appropriées à la conservation des Oiseaux les plus menacés, doivent être classées totalement ou partiellement en Zones de Protection Spéciales (ZPS) (voir le chapitre « Site Natura 2000). Ces Zones de Protection Spéciale, associées aux Zones Spéciales de Conservation (ZSC) issues de la directive "Habitats" constitueront le réseau des Sites Natura 2000. Cette directive impose aux États membres l'interdiction de tuer les oiseaux ou de les capturer intentionnellement, de détruire ou d'endommager leurs nids, de ramasser leurs œufs dans la nature, de les perturber intentionnellement ou les détenir (exception faite des espèces dont la chasse est autorisée). L'annexe I de la directive Oiseaux énumère les espèces les plus menacées de la Communauté (ATEN, Fiches juridiques 1998).

## **Les Zones Humides (ZH)**

---

Longtemps considérées comme insalubres et vecteurs de maladies, la moitié des zones humides françaises a disparu au cours des 30 dernières années, et ce malgré les nombreux avantages économiques, culturels et écologiques que l'on peut en tirer.

Actuellement, la **prise en compte des zones humides est devenue une priorité au niveau des différents bassins hydrographiques** comme celui de Rhône-Méditerranée (RM). En effet, ces milieux constituent des infrastructures naturelles fonctionnelles à forte valeur patrimoniale et assurent de multiples services pour les collectivités locales. La politique de préservation de ces zones souligne l'importance de la participation de tous les acteurs de l'eau et la nécessité d'une cohérence des politiques d'aménagement du territoire à l'échelle locale.

**Cette volonté de protection et de valorisation des zones humides passe avant tout par une démarche d'inventaire.**

C'est ainsi qu'une politique de recensement des zones humides à l'échelle régionale a vu le jour. L'objectif *in-fine* est la prise en compte de leur existence dans l'aménagement du territoire comme le souhaite la Loi DTR (Développement des Territoires Ruraux) de 2005. Les inventaires ayant été menés sur l'ensemble de la région. Les résultats de ces prospections sont disponibles via le site cartographique interactif « Carmen » de la DREAL Rhône-Alpes.

<b>AUTRES ZONAGES DU PATRIMOINE NATUREL</b>
---

## **Les Parc Naturels Régionaux (PNR)**

---

**Un Parc naturel régional (PNR)** est un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère, mais fragile, qui s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine.

L'initiative de la création d'un tel parc revient au Conseil régional dans le cadre de sa compétence en aménagement du territoire. Le projet de PNR est élaboré sous la responsabilité de la Région, basé sur une concertation la plus large possible (État, collectivités territoriales, Conseils généraux, communes du territoire, EPCI...).

## **Annexe 2**

Fiche descriptive des sites Natura 2000

*Sources : Site internet de Natura 2000 du Ministère*



**NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES**  
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

## FR8201663 - Affluents rive droite du Rhône

<a href="#">1. IDENTIFICATION DU SITE</a> .....	<a href="#">1</a>
<a href="#">2. LOCALISATION DU SITE</a> .....	<a href="#">2</a>
<a href="#">3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES</a> .....	<a href="#">3</a>
<a href="#">4. DESCRIPTION DU SITE</a> .....	<a href="#">6</a>
<a href="#">5. STATUT DE PROTECTION DU SITE</a> .....	<a href="#">7</a>
<a href="#">6. GESTION DU SITE</a> .....	<a href="#">8</a>

### 1. IDENTIFICATION DU SITE

**1.1 Type**                      **1.2 Code du site**                      **1.3 Appellation du site**  
B (pSIC/SIC/ZSC)              FR8201663                      Affluents rive droite du Rhône

**1.4 Date de compilation**                      **1.5 Date d'actualisation**  
31/12/1995                      30/04/1999

#### 1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Rhône-Alpes	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
<a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr">www.developpement-durable.gouv.fr</a>	<a href="http://www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr">www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr</a>	<a href="http://www.mnhn.fr">www.mnhn.fr</a> <a href="http://www.spn.mnhn.fr">www.spn.mnhn.fr</a>
<a href="mailto:en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr">en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr</a>		<a href="mailto:natura2000@mnhn.fr">natura2000@mnhn.fr</a>

#### 1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/03/1999

(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 16/11/2012  
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : Pas de donnée

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : Pas de donnée

### 2. LOCALISATION DU SITE

#### 2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

**Longitude** : 4,78278°

**Latitude** : 45,19083°

#### 2.2 Superficie totale

1187 ha

#### 2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

#### 2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
82	Rhône-Alpes

#### 2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
07	Ardèche	85 %
42	Loire	15 %

#### 2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
Donnée(s) non disponible(s).	

#### 2.7 Région(s) biogéographique(s)

Méditerranéenne (58,66%)  
Continental (41,33%)



### 3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### 3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
5110 <i>Formations stables xérotrophes à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)</i>		23,74 (2 %)			A	C	A	B
5210 <i>Matorrals arborescents à Juniperus spp.</i>		59,35 (5 %)			B	C	B	B
6110 <i>Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi</i>	X	23,74 (2 %)			A	C	B	B
6210 <i>Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboussonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)</i>		35,61 (3 %)			A	C	A	A
8220 <i>Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique</i>		11,87 (1 %)			A	C	A	A
8230 <i>Roches siliceuses avec végétation pionnière du Sedo-Scleranthion ou du Sedo albi-Veronicion dillenii</i>		23,74 (2 %)			A	C	A	A
8310 <i>Grottes non exploitées par le tourisme</i>		0 (0 %)			B	C	B	B
91E0 <i>Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)</i>	X	47,48 (4 %)			A	C	B	B
9340 <i>Forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia</i>		237,4 (20 %)			A	C	B	B

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative»; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A =  $100 \geq p > 15 \%$ ; B =  $15 \geq p > 2 \%$ ; C =  $2 \geq p > 0 \%$ .
- **Conservation** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Moyenne / réduite».
- **Évaluation globale** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative».



#### 3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D	A B C		
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
I	1065	<i>Euphydryas aurinia</i>	p			i	P		C	C	C	C
I	1083	<i>Lucanus cervus</i>	p			i	P		C	B	C	C
I	1088	<i>Cerambyx cerdo</i>	p			i	P		C	B	C	C
I	1092	<i>Austroptamobius pallipes</i>	p			i	P		C	C	C	C
F	1138	<i>Barbus meridionalis</i>	p			i	P		C	C	C	C
A	1193	<i>Bombina variegata</i>	p			i	P		C	B	B	B
M	1303	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	p			i	P		C	C	C	C
M	1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	p			i	P		C	C	C	C
M	1337	<i>Castor fiber</i>	p			i	P		C	C	C	C
F	6150		p			i	P		C	C	C	C
I	6199		p			i	P		C	C	C	C
F	6147		p			i	P		C	C	C	C

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m<sup>2</sup>, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fsters = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P = espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A =  $100 \geq p > 15 \%$ ; B =  $15 \geq p > 2 \%$ ; C =  $2 \geq p > 0 \%$ ; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolément** : A = population (presque) isolée; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Évaluation globale** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative».



### 3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce		Population présente sur le site				Motivation				
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat. C(R)V(P)	Annexe Dir. Hab.	Autres catégories		
			Min	Max				IV	V	A

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : I = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m<sup>2</sup>, biennales = Femelles reproductrices, crinales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fsterms = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, mates = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P = espèce présente.
- **Motivation** : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.



## 4. DESCRIPTION DU SITE

### 4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	5 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	20 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	5 %
N16 : Forêts caducifoliées	45 %
N18 : Forêts sempervirentes non résineuses	20 %
N22 : Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	5 %

### Autres caractéristiques du site

Les vallons perpendiculaires au Rhône, bien visibles de la vallée fluviale, apparaissent comme les échelons d'un gradient climatique méridional, chaque côtère de vallon formant la "limite nord" d'espèces végétales méditerranéennes.

Le site est localisé sur 2 domaines biogéographiques: 59% pour le domaine méditerranéen et 41% pour le domaine continental.

Vulnérabilité : Fermeture du milieu : les pelouses doivent être maintenues, de même que les landes. La chênaie verte est à maintenir. Il convient de favoriser les essences originelles par rapport au robinier.

### 4.2 Qualité et importance

La plupart des vallons encaissés sont restés en partie vierges d'activité humaine, surtout les flancs de vallons. Les quelques secteurs de pente, autrefois mis en valeur par l'homme, ont été abandonnés et sont recolonisés par les landes et les pelouses. Les vallons sont essentiellement forestiers avec chênaie verte, chênaie verte et blanche, et chênaie-charinaie riches en espèces méditerranéenne.

De nombreuses espèces de reptiles et de rapaces affectionnent ces vallons.

### 4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
N	A01	Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)		I
N	A04.03	Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage		I
N	B01.02	Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones)		I
N	C01.01.01	Carrières de sable et graviers		I
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]



N	A04	Pâturage		I
---	-----	----------	--	---

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

#### 4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%

#### 4.5 Documentation

Lien(s) :

#### 5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
38	Arrêté de protection de biotope, d#habitat naturel ou de site d#intérêt géologique	2 %
80	Parc naturel régional	16 %

#### 5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
38	Combe de Montelier	*	2%
80	Pilat	*	16%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

#### 5.3 Désignation du site

OBJECTIFS ET PRINCIPES DE GESTION (à préciser avec les acteurs locaux) :

- Lutter contre la fermeture du milieu pour maintenir pelouses et landes.
- Favoriser le Chêne vert et les essences originelles.
- Limiter l'extension du Robinier faux-accacia.
- Limiter l'extension des carrières.
- Maintenir et favoriser les interconnexions entre le Rhône et ses affluents.

INSTRUMENTS CONTRACTUELS, REGLEMENTAIRES ET FINANCIERS :

En cours :



- Tenir compte de la préservation du patrimoine naturel dans le schéma départemental des carrières en cours d'élaboration.

A envisager :

- Favoriser le pâturage sur les landes et les pelouses.
- Sensibiliser les propriétaires et les gestionnaires forestiers au maintien de la chênaie verte sur les vallons les plus au nord.
- Encourager la gestion des rivières par le biais d'opération coordonnée entre les communes ou d'opération type "contrat de rivière" (exemple du SIVU du Batalon).
- Maintenir les milieux ouverts pour éviter leur colonisation naturelle par la forêt.
- Intégrer au mieux dans l'environnement du site les projets d'amélioration d'infrastructures : lignes électriques, élargissement des chemins, routes...

N.B. : Dans la partie Loire, une étude en cours permettra de préciser la présence d'habitats naturels et d'espèces sur l'ensemble des bassin-versants des vallons identifiés dans le département.

#### 6. GESTION DU SITE

##### 6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation :

Adresse :

Courriel :

##### 6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

##### 6.3 Mesures de conservation





**NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES**  
Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

## FR8201749 - Milieux alluviaux et aquatiques de l'île de la Platière

<a href="#">1. IDENTIFICATION DU SITE</a>	<a href="#">1</a>
<a href="#">2. LOCALISATION DU SITE</a>	<a href="#">2</a>
<a href="#">3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES</a>	<a href="#">3</a>
<a href="#">4. DESCRIPTION DU SITE</a>	<a href="#">6</a>
<a href="#">5. STATUT DE PROTECTION DU SITE</a>	<a href="#">7</a>
<a href="#">6. GESTION DU SITE</a>	<a href="#">8</a>

### 1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type B (pSIC/SIC/ZSC)      1.2 Code du site FR8201749      1.3 Appellation du site Milieux alluviaux et aquatiques de l'île de la Platière

1.4 Date de compilation 31/12/1995      1.5 Date d'actualisation 30/04/2005

#### 1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Rhône-Alpes	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
<a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr">www.developpement-durable.gouv.fr</a>	<a href="http://www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr">www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr</a>	<a href="http://www.mnhn.fr">www.mnhn.fr</a> <a href="http://www.spn.mnhn.fr">www.spn.mnhn.fr</a>
<a href="mailto:en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr">en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr</a>		<a href="mailto:natura2000@mnhn.fr">natura2000@mnhn.fr</a>

#### 1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 30/04/2002

(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 16/11/2012  
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : Pas de donnée

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : Pas de donnée

### 2. LOCALISATION DU SITE

#### 2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 4,76722°

Latitude : 45,35333°

#### 2.2 Superficie totale

963 ha

#### 2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

#### 2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
82	Rhône-Alpes

#### 2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
42	Loire	8 %
07	Ardèche	28 %
26	Drôme	1 %
38	Isère	63 %

#### 2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
Donnée(s) non disponible(s).	

#### 2.7 Région(s) biogéographique(s)

Continentale (100%)



### 3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### 3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
3130 <i>Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojunceteta</i>		9,63 (1 %)			C	C	B	B
3150 <i>Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition</i>		86,67 (9 %)			A	C	B	A
3260 <i>Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion</i>		38,52 (4 %)			B	C	B	A
6120 <i>Pelouses calcaires de sables xériques</i>	X	9,63 (1 %)			A	C	B	B
6210 <i>Pelouses sèches semi-naturelles et facies d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)</i>		38,52 (4 %)			A	C	A	B
6410 <i>Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)</i>		9,63 (1 %)			A	C	B	B
91E0 <i>Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)</i>	X	19,26 (2 %)			B	C	B	A
91F0 <i>Forêts mixtes à Quercus robur, Ulmus laevis, Ulmus minor, Fraxinus excelsior ou Fraxinus angustifolia, riveraines des grands fleuves (Ulmion minoris)</i>		192,6 (20 %)			A	C	B	A
92A0 <i>Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba</i>		38,52 (4 %)			C	C	B	B

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative»; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A =  $100 \geq p > 15 \%$ ; B =  $15 \geq p > 2 \%$ ; C =  $2 \geq p > 0 \%$ .
- **Conservation** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Moyenne / réduite».
- **Évaluation globale** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative».



#### 3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce		Population présente sur le site					Évaluation du site					
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D	A B C		
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
I	1044	<i>Coenagrion mercuriale</i>	p			i	P		D			
I	1083	<i>Lucanus cervus</i>	p			i	C		D			
F	1096	<i>Lampetra planeri</i>	p			i	P		D			
F	1163	<i>Cottus gobio</i>	p			i	P		D			
M	1337	<i>Castor fiber</i>	p			i	C		C	B	C	B
F	6150		p			i	V		D			
F	6147		p			i	V		D			
F	5339		p			i	C		C	B	C	B

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousées, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A =  $100 \geq p > 15 \%$ ; B =  $15 \geq p > 2 \%$ ; C =  $2 \geq p > 0 \%$ ; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Évaluation globale** : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative».

#### 3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce		Population présente sur le site			Motivation								
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat. C R V P	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories				
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D	

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.



- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, biemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fsters = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P = espèce présente.
- **Motivation** : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.



## 4. DESCRIPTION DU SITE

### 4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	32 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	4 %
N15 : Autres terres arables	22 %
N19 : Forêts mixtes	19 %
N20 : Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	19 %
N21 : Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas)	1 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	3 %

### Autres caractéristiques du site

A mi chemin entre Lyon et Valence, situé dans une plaine alluviale issue d'un fonctionnement géomorphologique de type "tressé", le secteur de l'île de la Platière est un élément majeur de l'écosystème alluvial du Rhône. Il figure à ce titre dans la liste des 87 zones humides d'importance majeure en France.

Vulnérabilité : Menace la plus importante : perte du caractère spécifique alluvial par diminution des apports en eau (pression sur la nappe phréatique, aménagement du Rhône).

### 4.2 Qualité et importance

Depuis un siècle, la domestication du fleuve par la C.N.R. a perturbé la dynamique fluviale. Néanmoins, le site qui correspond globalement au casier d'inondation conserve un bon niveau de fonctionnalité (inondations régulières), présente une mosaïque de formations végétales alluviales remarquables (le plus important massif de forêt alluviale en superficie de l'ensemble de la moyenne vallée du Rhône, entre Lyon et la Camargue) et abrite une des populations les plus importantes de Castor de la basse vallée du Rhône.

### 4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	J02	Changements des conditions hydrauliques induits par l'homme		I
H	J02.06	Captages des eaux de surface		I
L	A01	Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)		I
L	A07	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques		I
L	B02.04	Elimination des arbres morts ou dépérissants		I
M	B01.02	Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones)		I
M	H01	Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)		I



Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
L	A04	Pâturage		I

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

#### 4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	49 %
Propriété d'une association, groupement ou société	3 %
Collectivité territoriale	1 %
Domaine régional	%
Domaine privé de l'état	2 %
Domaine public de l'état	34 %

#### 4.5 Documentation

Document d'objectifs du site Life Moyenne Vallée du Rhône.  
Publications de la Réserve Naturelle de l'île de la Platière.

Lien(s) :

#### 5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
36	Réserve naturelle nationale	54 %
80	Parc naturel régional	6 %

#### 5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
36	Ile de la Platière	+	54%
80	Pilat	*	6%

Désignés au niveau international :



Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

#### 5.3 Désignation du site

- Périmètre de la Réserve naturelle nationale de l'île de la Platière.
- Rhône et forêts riveraines dans le Domaine Public Fluvial (D.P.F.) entre le seuil de Peyraud et la restitution.
- Plaine alluviale entre le périmètre de la réserve et le canal de dérivation.

OBJECTIFS ET PRINCIPES DE GESTION (à préciser avec les acteurs locaux) :

- Conserver et restaurer la dynamique fluviale (inondations périodiques, nappe phréatique suffisamment haute pour alimenter la forêt et les îlots).
- Maintenir les milieux herbacés secs (entretien des espaces ouverts).
- Gestion sylvicole favorable à la forêt alluviale.

INSTRUMENTS CONTRACTUELS, REGLEMENTAIRES ET FINANCIERS :

- Secteur de la réserve naturelle : mise en oeuvre du plan de gestion (gestion sylvicole favorable à la forêt riveraine).
- Zone périphérique : mesures agri-environnementales contractuelles favorisant les habitats de la directive.
- Débit réservé sur le Rhône à augmenter.
- Pompages à gérer pour maintenir la nappe à un niveau compatible avec la survie de la forêt alluviale.

## 6. GESTION DU SITE

### 6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Pour la Réserve naturelle nationale ; Association des Amis de la R.N. de l'île de la Platière rue C. Geoffroy F38550 SABLONS

Adresse :

Courriel :

### 6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

### 6.3 Mesures de conservation

Plan de gestion de la Réserve naturelle nationale  
Document d'objectifs Life Moyenne Vallée du Rhône approuvé en décembre 1998, en cours de révision.